S O M M A I R E

S C E A U X

ETAT-CIVIL

1793 - AN V

NAISSANCES

1793 - AN II	FOLIO N°	1 AU N° 47
AN III (1794-1795)	FOLIO N°	48 AU N° 67
AN IV (1795-1796)	FOLIO N°	68 AU N° 76
AN V (1797-1798)	FOLIO N°	76 AU N° 94

Premier feuillet

Registre double contenant trente feuillets Cotés ypar premier et dernier et yparaphés ypar Nous Jean Charles Gouty Président de l'administration du Bureau de l'Egalité Répuntunant de la Section de Bonne-Nouvelle Ce jourd'hui Vingt six Decembre Mil sept Cent quatre Vingt douze l'an premier de la république, pour constater les Naissances pendant l'année prochaine Mil sept Cent quatre Vingt treize, à compter du premier Janvier audit an, le tout aux terme de la loi du Vingt septembre dernier. Gouty Président

Aujourd'hui premier Janvier mil Sept cent quatre vingt treize, la Deuxième de la république française à deux heures de relevée, pardevant moi Edme Claude Patois, Elu le trente decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison commune, Christophe Jacques Breaut, Vigneron domicilié dans la municipalité de Sceaux Penthievre rue du puits, Lequel assisté de Pierre Saury terrassier, âgé de trente deux ans, et de Pierre Grenouiller aussi terrassier âgé de trente ans, le premier demeurant dans le département de Paris municipalité de Sceaux Penthievre, le Second dans le même département et la même Municipalité, a declaré à moi Edme Claude Patois que Marie Jeanne Courtinat Epouse en legitime mariage, est accouchée aujourd'hui quatre heures

ARCHIVES DE SEINE
ARCHIVES MUNICIPALES

naissances mariages et decès des citoyens, est comparu dans la maison commune Louis Toussaint Godinus Chaqueux de Monsieur de Penthievre demeurant en sa menagerie municipalité de Sceaux lequel nia declaré que Marie Genevieve Rouget Son Epouse en legitime mariage est accouchée à dix heures du Soir hier d'un enfant mâle vivant lavie Sest trouvée en peril Si imminent que la Sage femme a été obligée de l'ondoyer, l'enfant nétant point venu à terme et etant mort quelques minutes après. d'après cette déclaration, moi Denis Claude Patoret officier public, je me Suis Soule champ transporté dans la dite maison et là Louis Toussaint Godinus pere de l'enfant, lequel assisté de Marguerithe Nicole Maitresse Sage femme en la Municipalité de Sceaux âgée de Soixante quatre ans, et de Claude Louis françois Rouget Jardinier de Monsieur de Penthievre âgé de vingt huit ans, tous demeurans dans le département de Paris, Municipalité de Sceaux canton et district du bourg de l'Egalité m'ont certifié cette declaration conforme à la verité, et d'après la representation qui nia été faite de l'enfant, J'ai redigé en vertus des pouvoirs qui me Sont delegués, le present acte que Louis Toussaint Godinus pere de l'enfant, Marguerithe Nicole Maitresse Sage femme du lieu, et Claude Louis françois Rouget temoins, ont Signé avec nous fait en la maison du dit Louis Toussaint Godinus les jours, mois et an cy dessus. L.T.C. Godinus C.L.F. Rouget
marguerite nicolle femme gerdivorlage femme du dit lieu
Patoret
officier public

Dans sa maison dite Menagerie

troisième

LA LOI LE ROI / EXTRAORDINAIRE / REGISTRE

Aujourdhui treizième jour du mois de janvier mil sept
cent quatre vingt treize, l'an Second de la republique francaise,
à Six heures du Soir, pardevant moi Edme Claude Patoris
officier public Elu le trente decembre dernier pour dresser les actes
destinés à constater les naissances, mariages et Décès des citoyens, est
comparu en la Salle publique de la maison commune Jacques
Magloire Jolliette entrepreneur maçon Domicilié dans ladite
municipalité de Sceaux rue du petit chemin, lequel assisté de Pierre
françois Brunieredelaforet, entrepreneur Serrurier agé de trente cinq ans
et de Marie Anne Aimable Berurier Epouse de Antoine Marin
Macquet Marchand Mercier âgée de vingt Six ans, le premier
demeurant à Versailles département de Seine et Oise municipalité et
District de même nom, cinquième Section rue de la paroisse aux ci devant
Feuries de la Reine, le Second temoin demeurant à Paris département
et Municipalité de même nom, rue Saint Denis Section Bon
Conseil, a declaré à moi Edme Claude Patoris que Marie Aimable
Brunieo de la forêt, son Epouse en legitime Mariage, est accouchée
aujourdhui à Sept heures du Soir de treizième jour du mois present
dans la maison rue du petit chemin d'un Enfant mâle qu'il ma
presenté, et auquel il a donné les prénoms de françois Edouard
d'après cette déclaration, que les citoyens Jacques Magloire Jolliette
pere de l'enfant pierre françois Brunieo de la forêt, et la citoyenne

Marie Anne Amable Berruier ont certifié conforme à la
vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé,
J'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte,
que Jacques Magloire Jolliette père de l'enfant et les deux témoins
Pierre françois Prunier de la forêt et Marie Anne Amable
Berruier ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux Penthièvre, les jour
mois et an cy dessus. Edme Claude Patois

Pierre François Prunier De La Forêt J.B. Jolliette

Marie Anne Amable Berruier

Aujourd'hui vingt huitième jour du mois de Janvier, mil Sept cent
quatre vingt treize, l'an Second de la république française, à
huit heures du matin, par devant moi Edme Claude Patois
officier public, Ile trente décembre dernier, pour dresser les
actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens
est comparu en la Salle publique de la maison commune, Anselme
Adrien Magloire Compagnon Patissier, domicilié en cette
municipalité rue de St Jean, lequel assisté de Jean françois
Debay Bourgeois, âgé de soixante ans, et de Jean Vial
ancien perruquier âgé de Cinquante huit ans, tous deux
demeurans dans le département de Paris Municipalité de

quatrième

Sceaux Penthièvre canton et district du Bourg
de l'Egalité, a déclaré à moi [REGISTRE] Edme Claude Patois que
Veronique Renet Son Epouse en legitime mariage est accouchée
ce matin vingt huitieme jour du mois de Janvier à cinq heures
dans Sa maison Située rue de St Jean d'un enfant mâle qu'il m'a
presenté, et auquel il a donné les prenoms de Joseph Adrien,
d'après cette declaration, que les citoyens Jean francois de Bar et
Jean Vial ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui
m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs
qui me Sont delegués, le present acte que Anselme Adrien
Magloire Compagnon pere de l'enfant, et les deux temoins Jean
francois de Bar et Jean Vial ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de la municipalité de Sceaux
penthievre les jour, mois et an ci dessus.

J. F. Debar

Compagnon

J. Vial

Patois
officier public

Aujourd'hui vingt quatrieme jour du mois de fevrier mil Sept
cent quatre vingt, l'an deuxieme de la republique francaise, à quatre
heures après midi, par devant moi Edme Claude Patois officier public

de la commune de Sceaux Gouthierre, Elu le trente decembre dernier pour deliberation pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Gardi cocher du citoyen Certain domicilié dans cette municipalité rue du puits, lequel assisté de Gervais Gebert officier de cuisine chez le citoyen de Merey Bourgeois domicilié en cette Municipalité, âgé de vingt cinq ans et de Marie Courtois âgée de vingt quatre ans femme de charge chez la citoyenne Auteil — domiciliée en cette municipalité rue du puits, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Barbe Gellei Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier vingtroisième jour du present mois à quatre heures après midi dans Sa maison Située rue du puits d'un Enfant mâle qu'il m'a presenté, et auquel il a donné le nom d'alexandre Gervais. d'après cette declaration que les citoyens Gervais Gebert et Marie Courtois ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant de nommé j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte, que les deux temoins Gervais Gebert et Marie Courtois ont Signé avec moi excepté le pere qui a declaré ne Savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits.

gervais hebert

Marie Courtois

Patois

officier public

Aujourd'hui huitieme jour du mois dermars mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française

Cinquieme

à midi, par devant moi Dme Claude Patois officier public
de la Commune de Seaux. — REGISTRE — Deuxieme Decade Frimaire
Decadi pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et
décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune
Pierre Antoine Saunier cultivateur domicilié dans la dite municipalité
de Seaux rue du Puits, lequel assisté de Jean Baptiste Maufra, maçon,
âgé de quarante quatre ans, et de Nicolas Saunier cultivateur, âgé de
trente deux ans, tous domiciliés en cette municipalité, a déclaré à moi Dme
Claude Patois, que Marie Anne Maufra Son Epouse en legitime
mariage, est accouchée, hier Septième jour du present mois de mars à onze
heures du Soir, dans Sa maison Située rue du puits, d'un Enfant mâle,
qu'il ma presenté, et auquel il a donné les prénoms de Antoine Jean
Baptiste; d'après cette déclaration, que les citoyens Jean Baptiste Maufra
et Nicolas Saunier ont certifiée conforme à la verité, et la representation
qui ma été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs
qui me Sont délégués, le present acte, que Pierre Antoine Saunier, pere
de l'enfant, et les deux témoins, Jean Baptiste Maufra et Nicolas
Saunier ont Signé avec moi

fait en la maison commune de Seaux, les jour mois
et an Susdits /

P. A. Saunier — B Maufra — N. Saunier

Patois
officier public

Aujourd'hui neuvième jour du mois de Mars mil sept cent quatre vingt trois
l'an deuxième de la republique française, à Sept heures du Soir par devant moi
Edme Claude Patois officier public de la commune de Sceaux, Ile le trente
de cembre dernier pour dresser les actes destinés à constater, les naissances
mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison
commune, Simon Philippe Lumiere, Laitier, domicilié en cette municipalité
de Sceaux, rue Boudan, lequel assisté de Didier Duché, Menuisier
âgé de Soixante ans, et de François Maximilien Ornée, Jardinier,
âgé egalement de Soixante ans, tous domiciliés en ces Susdites municipa=
=litéet rue, a déclaré à moi Edme Claude Patois, que Marie Louise
Bailly Son Epouse en legitime Mariage, est accouchée aujourd'hui
neuvième jour du present mois de Mars à huit heures du matin, dans
Sa maison rue Susdite, d'un Enfant mâle qu'il ma présenté, et auquel
il a donné les prénoms de François Jean; d'après cette déclaration, que
les citoyens Didier Duché, et François Maximilien Ornée ont certifiée
conforme à la verité, et la présentation qui m'a été faite de l'enfant
denommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le
présent acte, que Simon Philippe Lumiere pere de l'enfant,
Didier Duché et François Maximilien Ornée ont Signé
avec moi.

Fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits.

Simon philippe Lumière Duché
f. m. ornée

Patois
officier public

REGISTRE
DU TRIBUNAL EXTRAORDINAIRE

Sixième

Aujourd'hui vingt quatrieme jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française, dans le cours du soir par devant moi Edme Claude Patoris — membre du conseil general de la commune de Sceaux Penthievre, Elu pour tenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens de la dite commune le trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens

Est comparu en la Salle publique de la maison commune Pierre Bernard Louis de Saint Julien citoyen français domicilié à Paris, rue neuve Saint Gilles, Section des fédérés, lequel assisté de Pierre Alexandre de l'Etang, citoyen, âgé de cinquante trois ans, domicilié à Saint Jean d'Angely, département de la Charente inferieure, d'Edme Claude Brice Gauthier de Vomorillion, citoyen, âgé de quarante quatre ans, domicilié à Paris rue de Bondy, Section de même nom, a déclaré à moi Edme Claude Patoris, que, Catherine Emilie Muiron son Epouse en legitime mariage; est accouchée aujourd'hui vingt quatre du present mois de mars, huit heures du matin, dans la maison du citoyen Muiron son pere, située à Sceaux Penthievre, rue Houdan, d'un enfant male, qu'il ma présenté et auquel il a donné le prénom d'Amédée; d'après cette déclaration, que les citoyens Pierre Alexandre de l'Etang, et Edme Claude Brice Gauthier de Vomorillion ont certifié — conforme à la verité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont delegués, le present acte, que Pierre Bernard Louis de Saint Julien pere

Lan 2e de la republique française une et indivisible Du Quintidi Novembre mil huit cent quatre vingt treize, acte de naissance de Amédée de Saint Julien, a été autorisé à ajouter à son nom celui de Montmorin, et à s'appeler à l'avenir De Saint Julien de Montmorin. Jugement rendu par le Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant à Paris, le 2e jour complémentaire de l'an 2e de la république française une et indivisible, sur la requisition du Citoyen De Saint Julien, demeurant à Paris, rue neuve Saint Gilles, section des fédérés, ordonne que mention de la dite ordonnance sera faite en marge de l'acte de naissance dudit Amédée de Saint Julien, du 24 pluviôse de l'an 2e de la république française une et indivisible, par nous membre du conseil général de la commune de Sceaux Penthievre, Elu pour tenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens de la dite commune le trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens

de l'enfant, et les deux temoins Pierre Alexandre de l'Estang, et Pierre Claude, Brice Gauthier de Nonorillion ont Signé avec moi.

fait en la maison commune des deux peuthievre le jour, mois et an Susdits.

Pl. Julien Delestang

Gaudrice Nonorillion

Patois
officier public

Aujourd'hui vingt huitième jour du mois de mars mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique francaise, à neuf heures du matin, par devant moi Pierre Claude Patois, membre du conseil general de la commune de Sceaux Penthievre, Un officier public de la dite commune, le trente decembre dernier, pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jacques Hermite couvreur, domicilié en cette municipalité rüe du four, lequel assisté de Jacques francois lefebvre, Tourneur, âgé de Soixante deux ans, de Louis le Pointe Menuisier, âgé de Soixante et un ans, tous deux domiciliés en cette municipalité, rüe du puits, a déclaré à moi Pierre Claude Patois, que Geneviève Bachelet Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier à onze heures du matin vingt Septième jour du present mois de mars, dans Sa maison Située rüe du four, d'un Enfant mâle qui m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de Odart ; d'après cette déclaration que les citoyens Jacques francois Lefebvre et —

6

LA LOILE ROI
EXTRAORDINAIRE
REGISTRE

septieme

Louis Lefoute ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Baptiste Thermitte pere de l'enfant et les deux témoins Jacques François Lefebvre, et Louis Lefoute ont signé avec moi

fait en la maison commune de Sceaux, les jour mois et an susdits.

Thermitte H Le Febure Lefoute

Pallif

officier public

Aujourd'hui deuxième jour du mois d'avril mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la république française à cinq heures du Soir, par devant moi Edme Claude Patois, membre du conseil general de la commune de Sceaux, Lui officier public de la dite commune, le trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparue dans la maison commune Marguerithe × Baitrette Sage femme en cette municipalité âgée de Soixante quatre ans, assistée de Grégoire Sicole — Charpentier âgé de quarante trois ans Jerin charpentier âgé de quarante trois ans, de Nicolas Gondron ×× Bourgeois tous domiciliés en cette Municipalité, laquelle a déclaré à moi Edme Claude Patois, que Berine Lavallée âgée de trente huit ans, épouse en légitime mariage de feu Louis Philippe domiciliée en son vivant à Nantes chef lieu du département de la loire inferieure

× Nicole
×× âgé de Soixante et neuf ans Nicolle Jerin Patois

est accouchée aujourd'hui deuxième jour du present mois d'avril à dix heures du matin, dans sa maison Située rue Saint Jean d'un enfant mort depuis plus de quinze jours, d'après cette declaration que les citoyens Gregoire furin et Nicolas Gendron ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present acte, que la dite Marguerithe Nicole et les deux temoins Gregoire furin ont Signé avec moi, excepté Nicolas Gendron, qui a déclaré ne Savoir Signer

fait en la maison commune de Sceaux, les jour mois et an Susdits /. rayés Sept mots comme nuls et transportés / autres en marge pas renvoy.

marguerite nicolle femme gendron

sage femme du dit lieu

P. Patoris furin

officier public

Aujourd'hui quatrième jour du mois d'avril, mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française à midi, pas devant moi Jean Claude Patoris membre du conseil general de la Commune de Sceaux, Officier public de la dite commune, le trente décembre dernier pour dressez les actes destinés à constater les naissances mariages et Décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jean baptiste

A LA LOI LE ROI
TRIBUNAL ORDINAIRE
DE BAYEUX
REGISTRE

troisième

Manfra, Macon domicilié dans la Susdite municipalité de Sceaux, lequel assisté de Pierre Antoine Saunieo Cultivateur, âgé de vingt Sept ans, et d'Anselme Adrien Magloire compagnon, patissier âgé de trente Six ans, tous domiciliés en cette lieu, a declaré à moi Edme Claude Patoir, que Marie Angelique Champagne, Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier à dix heures du Soir, dans Sa maison Située rue Jourdan, d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prenoms d'Azelle Marguerithe Leontine; d'après cette declaration que les citoyens Pierre Antoine Saunieo, et Anselme Adrien Magloire Compagnon ont certifiée à la vérité et la présentation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte que Jean Baptiste Manfra pere de l'enfant et les deux temoins Pierre Antoine Saunieo et Anselme Adrien Magloire Compagnon ont Signé avec moi

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits. x conformie approuvé le renvoy à la dix huitieme ligne de l'acte

B. Manfra. L. A. Saunieo.

Patoir

Compagnon officier public

Aujourd'hui dixieme jour du mois d'Avril mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la republique francaise à onze heures du

matin, par devant moi Pierre Claude Bators membre du Conseil general
de la commune de Sceaux, Officier public de la dite commune le
trente decembre dernier par devers les actes destinés à constater les naissan-
ces mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique
de la maison commune, Jean Joseph Rogeo Vigneron lequel assisté
de Anselme Adrien Magloire Compagnon Patissier âgé de trente
Six ans, de Jacques Michel Compain bourgeois âgé de Soixante Six ans
tous domiciliés en cette municipalité a declaré à moi Pierre Claude
Bators que Marie Joseph Martin Son Epouse en legitime mariage,
est accouchée aujourd'hui à une heure du matin, Septieme jour du mois
d'Avril, dans Sa maison Située rue du four d'un Enfant femelle
qu'il mia presenté, et auquel il a donné les prenoms de Rosalie
Simon, d'après cette déclaration, que les citoyens Anselme Adrien
Magloire Compagnon, Jacques Michel Compain, ont certifié
conforme à la verité et la représentation qui mia été faite de l'enfant
dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le
présent acte, que Anselme Adrien Magloire Compagnon et
Jacques Michel Compain ont Signé avec moi excepté Jean
Joseph Rogeo pere de l'enfant qui a declaré ne Savoir Signer
fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits

Compagnon Compain

Pateg

l'officier public

8

Neuvième

Aujourd'hui douzième jour du mois d'avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française, à neuf heures du matin par devant moi Edme Claude Patois membre du conseil general de la commune, élu officier public de ladite commune, le trente de cembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, françois André Casseau Marchand Boucher domicilié en la Susdite Municipalité de Seaux rue traversiere, lequel assisté de Jean françois Chassaux Marchand Mercier, âgé de trente deux ans, de Philippe Louis Duval, Marchand Chapelier, âgé de quarante ans, tous domiciliés en cette Municipalité, a déclaré à moi Edme Claude Patois, que Marie françois Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier onzième jour du present mois d'avril, à onze heures du matin dans Sa maison Située rue Traversiere d'un Enfant male qu'il m'a présenté, et auquel il a donné les prénoms d'Antoine françois, d'après cette déclaration que les citoyens Jean françois Chassaux, Philippe Louis Duval ont certifiée conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte, que françois André Casseau pere de l'enfant et les deux témoins, Jean françois Chassaux, et Philippe Louis Duval ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Seaux les jour mois et an Susdits.

F. Casseau Chassaux Duval

Patois

officier public

Aujourd'hui ~~huitième~~ douzieme jour du mois de may mil Sept cent
quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française à
huit heures du matin, par devant moi Edme Claude Batois membre
du conseil general de la commune de Sceaux, Etu officier public de
ette commune le trente de cembre dernier pour dresser les actes destinés
à constater les naissances, mariages et deces des citoyens; est comparu
en la salle publique de la maison commune Philippe Gardy
greffier du tribunal de Police correctionnelle domicilié à Paris
Section des droits de l'homme rue des Juifs, lequel assisté de
Nicolas Gendron Sacristain de cette commune, âgé de Soixante neuf
ans, de Joseph Thore Chirurgien, âgé de quarante ans, tous deux
domiciliés en cette municipalité, a déclaré à moi Edme Claude Batois
que Louise Constance Collet Du Tartre Son Epouse en légitime
mariage est accouchée ce jourd'hui onzième jour du présent mois, huit
heures du matin dans la maison de la citoyenne Gendron Sage femme
de cette commune d'un enfant mâle qui lui a presenté et auquel il
a donné le prénom de Caritat, d'après cette déclaration que les
citoyens Nicolas Gendron et Joseph Thore ont certifié conforme
à la verité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délegués, le present acte
que Philippe Gardy pere de l'enfant et Joseph Thore temoins ont
signé avec moi excepté Nicolas Gendron qui a déclaré ne savoir
signer.

Fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an susdits
approuvé l'ecriture d'un mot rayé comme nul

Thore Gardy Patorel
officier public

Dixième

Aujourd'hui vingt Sixième jour du mois de Maymil
sept cent quatre vingt treize à huit heures du Soir par
devant moi Pierre Claude Patois officier public de la municipalité
de la republique de Sceaux et membre du conseil general, nommé par deliberation
française du trente d'octembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater
la naissance, les mariages et le décès des citoyens; est comparu
en la Salle publique de la maison commune Jacques Saudrin
Marchand de Bois domicilié en cette Municipalité rue de
petit chemin, lequel assisté de Jacques Strickers, Marchand
Tailleur, âgé de Soixante ans de Louis Godmus Lainé, âgé de
quarante trois ans, Electeurs tous deux domiciliés en la dite
Municipalité de Sceaux et même rue, a déclaré à moi Pierre
Claude Patois que Marie Rose Gauthier son Epouse en legitime
mariage, est accouchée aujourd'hui vingt Sixième jour du mois de
mai à trois heures du matin, dans la maison située rue du petit
Chemin d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté, et auquel il a
donné les prenoms de Marie Rose, d'après cette declaration, que
les citoyens Jacques Strickers et Louis Godmus ont certifiée
conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant
de nommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegués,
le present acte que Jacques Saudrin pere de l'enfant, et les deux
temoins Jacques Strickers et Louis Godmus ont signé avec moi
fait en la maison commune les jour mois et an Susdits.

Saudrin J Strickers L Godmus

P. Patois
officier public

Aujourd'hui premier jour du mois de juin, mil sept cent quatre vingt treize
l'an deuxième de la république française, à deux heures après midi, par
devant moi Denne Claude Patois membre du conseil general de la commune
de Sceaux, élu officier public de la dite commune par déliberation du
trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances,
mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison
commune Charles Louis françois Benoist cultivateur domicilié en cette
municipalité, lequel assisté de Nicolas Lainé et Marion âgé de trente
neufans, et de Pierre Jean Baptiste Mammiés Garnier cultivateur
âgé de vingt Sept ans tous deux domiciliés également dans cette
municipalité, a déclaré à moi Denne Claude Patois que Marie
Magdeleine Lainé Son Epouse en legitime mariage est accouchée
aujourd'hui, premier jour du present mois de juin, à Six heures du matin,
dans Sa maison Située rue du puits, d'un enfant femelle qu'il m'a
presenté, et auquel il a donné les prénoms de Marie Anne; d'après
cette déclaration, que les citoyens Nicolas Laine et Pierre Jean Baptiste
Mammiés Garnier ont certifié conforme à la vérité et la representation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs
qui me Sont délégués, le present acte, que Charles Louis françois Benoist
pere de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Lainé et Pierre Jean
Baptiste Mammiés Garnier ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits.

C. L. F Benoist N. Lainé L. J. B M. Garnier

Patois

officier public

1°

Parième

Aujourd'hui Sixième jour du mois de Juin mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française, à Sept heures du Soir par devant moi Edme Claude Gatois, membre du conseil general de la commune de Sceaux Elu le ~~premier~~ trente de cembre dernier officier public de la dite commune pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Antoine Achard Limonadier Domicilié enette municipalité rue Saint Jean, lequel assisté de Jacques Strickers Marchand Tailleur âgé de Soixante ans, et de Jean Jacques Moutier Marchand Tailleur × tous deux domiciliés enette Municipalité le premier rue Jaune du petit chemin et le Second rue Soudan, a déclaré a moi Edme Claude Gatois que Charlotte Fontaille Son Epouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui à Six heures du matin dans sa maison Située rue Saint Jean, d'un enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prenoms de Eloy Jean Guillaume; d'après cette declaration que les citoyens Jacques Strickers et Jean Jacques Moutier ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont delegués, le present acte que Jean Antoine Achard pere de l'enfant et les deux témoins Jacques Strickers et Jean Jacques Moutier ont Signé avec moi. fait en la maison commune de Sceaux les jours mois et an Susdits et approuvé le renvoy à la dixième ligne de l'acte × âgé de trente deux ans de tame je nature/ Strickers J. Moutier

J. A. Achard Gatois

Aujourd'hui mardi cinq jour du mois de Juin mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française, à une heure après midi, par devant moi Denis Claude Patois, membre du conseil general de la commune de Seaux, Elu officier public de ladite commune, par deliberation du trente de ce mois dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison commune, Jacques Lourdet, voiturier de la citoyenne Egalité, domicilié en cette Municipalité au Chateau de Seaux, lequel assisté de Guillaume Eloy fonteille, fontainier de la citoyenne Egalité, âgé de vingt deux ans, et d'Antoine Caney garde des Bosquets de la citoyenne égalité, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés au Sudit chateau de Seaux, a déclaré à moi Denis Claude Patois que Magdeleine Lemp Son Epouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui à une heure Du matin en son domicile au Chateau de Seaux d'un enfant male qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Antoine Jacques Eloy; D'après cette déclaration que les citoyens Guillaume Eloy fonteille et Antoine Caney ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé; j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont delegués, le present acte que Guillaume Eloy fonteille et Antoine Caney ont Signé avec moi, excepté Jacques Lourdet pere de l'enfant qui a déclaré ne Savoir Signer.

fait en la maison commune de Seaux les jours mois et an Susdits.

J. E. Fonteille A. Caney

P. Patois

officier public

11

Douzième

Aujourd'hui neuvieme jour du mois de Juin, mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la republique francaise, a cinq heures apres midi, pardevant moi Edme Claude Patois, membre du conseil général de la commune de Seaux, officier public de la dite commune, par deliberation du trente decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison commune, François Biat, citoyen domicilié en cette municipalité au Chateau de Seaux Lieu dit la faisanderie, lequel assisté de Jean Baptiste Guillée, Garde de la citoyenne Egalité, âgé de cinquante huit ans, domicilié en cette Municipalité au Chateau de Seaux et de Michel Guinée Marchand Cordonnier âgé de trente sept ans également domicilié dans cette municipalité, rue des Jinbergeres, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Marie Jeanne Gregoire son Epouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui à huit heures du matin en son domicile, au Chateau de Seaux, lieu dit la faisanderie, d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté et au quel il a donné les prenoms de Jeanne Genevieve; d'après cette déclaration que les citoyens Jean Baptiste Guillée et Michel Guinée ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte que François Biat pere de l'enfant et les deux témoins Jean Baptiste Guillée et Michel Guinée ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Seaux les jours mois et an Susdits

Point j B Guillée Mic' Guinée

Patois

Aujourd'hui quatorzième jour du mois de Juin mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la république française, à quatre heures après midi, pardevant moi Edme Claude Patois membre du Conseil général de la commune de Seaux, Officier public de la dite commune par — délibération du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune, Charles Diache, Serrurier domicilié dans la dite municipalité de Seaux, rue Goudan, lequel assisté de Didier Duché, Menuisier, âgé de Soixante ans, et de Jean Baptiste Maufra, Maçon tous deux domiciliés en cette municipalité, rue — Goudan, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Denise Thierry Son épouse en légitime mariage, est accouchée hier à onze heures du Soir, dans Sa maison Située rue Goudan d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné les prénoms de Charles Denis: d'après — cette déclaration, que les citoyens Didier Duché et Jean Baptiste — Maufra ont certifiée conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le présent acte, que Charles Diache père de l'enfant, et les deux témoins Didier Duché et Jean Baptiste — Maufra ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Seaux: les jour mois et an Susdits
approuvé le renvoy à la dixième ligne X âgé de quarante quatre ans

C. Diache Dt Duché

B Maufra

Patois

officier public

treizième

Aujourd'hui neuvième jour du mois d'Aoust mil Sept
cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique
française, à huit heures du matin par devant moi Pierre
Claude Patoris, membre du Conseil général de la Commune de Sceaux,
Officier public de ladite commune par deliberation du trente decembre
dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages
et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison
commune, Jean Louis Courtois Maçon, âgé de quarante huit ans pere
de l'enfant, lequel assisté de Jacques Gubert et Noblet et Macon âgé
de quarante ans tous deux domiciliés en cette Municipalité rue du
puits, et Etienne Rogeo âgé de trente quatre ans, fontainier aussi
domicilié en cette municipalité rue des Jumbergeres, lequel a déclaré
à moi Pierre Claude Patoris que Marie Magdelaine Prevost
Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier huitieme jour
du présent mois d'Aoust, à neuf heures du Soir, dans Sa maison
Située rue du puits d'un enfant mâle qu'il ma présenté, et auquel il
a donné les prénoms de Charles Victoire Eustache, d'après cette déclaration
que les Citoyens Jean Louis Courtois pere de l'enfant, Jacques Gubert
et Noblet et Etienne Rogeo ont certifiée conforme à la verité, et la
représentation qui ma été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en
vertu des pouvoirs qui me sont delegués, le present acte, que Jean Louis
Courtois pere de l'enfant et les deux témoins Jacques Gubert et Noblet
Et Etienne Rogeo ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits

J. L. Courtois Noblet C. Rogeo Patoris

Officier public

Aujourd'hui dixième jour du mois d'aout, mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française une et indivisible, à Sept heures du Soir, par devant moi Pierre Claude Patois, membre du conseil général de la commune de Sceaux, Pu officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et decés des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jean Baptiste Jacques Brulé, Cultivateur, lequel assisté de Jean Chabrison, maçon, âgé de cinquante huit ans, et Jean Charles Mollet, cordonnier âgé de trente neuf ans, tous domiciliés dans ladite municipalité de Sceaux, rue dufour, a déclaré à moi Pierre Claude Patois que Genevieve Brulé Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier neuvième jour du present mois d'aout, à neuf heures du Soir, dans Sa maison Située rue dufour d'un enfant mâle qu'il ma presenté, et auquel il a donné Le nom de Jacques ~~Brulé~~ d'après cette déclaration, que les citoyens Jean Chabrison et Jean Charles Mollet ont certifié conforme à la verité, et la representation qui ma été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont delegués, le present acte, que Jean Baptiste Jacques Brulé pere de l'enfant et Le temoin Jean Charles Mollet ont Signé avec moi ce requis Jean Chabrison qui a déclaré ne Savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an cy dessus. rayé un mot comme nul. Brulé J.C. Molet

P. Patois

Pu officier public

quatorzième

Aujourdhui dix neuvième jour du mois D'Aout, mil
Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique
française une et indivisible, à cinq heures de relevée par devant moi
Edme Claude Gatois, membre du conseil general de la commune de Sceaux,
Elu officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre
dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages
et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune
françois Jubin, Voiturier du citoyen Roland domicilié en cette municipalité,
rue de la petite Croix, lequel assisté de françois Simon Ballebon, citoyen
Bourgeois, âgé de cinquante quatre ans et de Anne Cornelie Steenis
de Ghemmeenich Veuve de feu Libreche Jacob Gooreman, ancien
Conseiller de la Ville de Haarlem en Hollande âgée de trente neuf
ans, tous deux domiciliés en cette municipalité, rue du puits; a
declaré à moi Edme Claude Gatois que Marie Magdeleine Le
Clerc Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier dix
huitième jour du present mois d'Aout, à onze heures du Soir,
Dans la maison Situé, rue de la petite Croix, d'un enfant femelle
qui mia presenté et auquel il a donné les prénoms de Anne
françoise, d'après cette déclaration que le citoyen Ballebon et Anne
Cornelie Steenis de Ghemmeenich ont certifiée conforme à la verité
et la representation qui mia été faite de l'enfant denommé, jai
redigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont delegués, le present acte
que françois Jubin pere de l'enfant et les deux temoins françois
Simon Ballebon et Anne Cornelie Steenis de Ghemmeenich

ont Signé avec moi.

fait en la mais on commune de Sceaux le jour mois et an Susdits.

François Simon
Patabot

Anne Cornelie Steenis de Ghemmenich
Veuve Hooreman

Julien Patoz

Aujourd'hui vingt cinquième jour du mois d'Aoust, mil sept cens quatre vingt treize; l'an deuxième de la république française une et indivisible, à huit heures du matin, par devant moi Edme Claude Patois, membre du conseil général de la commune de Sceaux, Officier public de la dite commune, par deliberation du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Etienne Bouvet Epicier, domicilié en cette municipalité rue du puits, lequel assisté de Alexandre Grignon, citoyen Bourgeois, âgé de soixante cinq ans domicilié également dans cette municipalité, rue des Gimbergeres, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Marie Jeanne Reine son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier vingt quatrième jour du present mois d'Aoust, à Sept heures du Soir, dans sa maison Située rue du puits, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné les prénoms d'Alexandre Etienne; d'après cette déclaration que le citoyen Alexandre Grignon et la citoyenne Marie Louise Bouillé ont certifiée conforme à la verité, et la représentation qui m'a été faite de

quinzième

l'enfant dénommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte, que Etienne Bouvet pere de l'enfant et les deux temoins Alexandre Grignon et Marie Louise Bouille ont signé avec moi

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an susdits.

M-L- Bouille A. Grignon

Patoret Bouvet

officier public

Aujourd'hui vingt cinquième jour du mois d'Avril mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française une et indivisible, à neuf heures du matin, par devant moi Pierre Claude Patoret, membre du conseil general de la commune de Sceaux, Officier Public de la dite commune, par deliberation du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Baptiste Boisseau Jardinier, domicilié en cette municipalité rue Boudon, lequel assisté de Jean Pierre Morin, Etagueur domicilié à Fontenay aux roses, rue pavée, canton de Chatillon, district du Bourg de l'Egalité département de Paris, âgé de vingt deux ans et de Antoine Dalby citoyen domicilié à Paris rue de Bicêtre, Section des quinze vingt, âgé de vingt Six ans, a déclaré à moi Pierre Claude Patoret que Marguerithe Henri Le Clere Son Epouse en

légitime mariage, est accouchée hier à onze heures du soir, dans sa maison située rue Gondau, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean Pierre; d'après cette déclaration que les citoyens Jean Pierre Morin et Antoine d'Alby ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte, que les citoyens Jean Pierre Morin et Antoine Dalby ont signé avec moi, et accepté Jean Baptiste Boisieu père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an cy dessus

Patorlej

officier public

Dallay — Morin

Aujourd'hui vingt neuvième jour du mois d'Août mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la république française une et indivisible à une heure après midi, par devant moi Edme Claude Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux, Officier public de la dite commune par déliberation du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Lucien Courtois Vigneron, domicilié en cette municipalité rue du four, lequel assisté de Nicolas Bouvet, Jardinier âgé de quarante trois ans et de Claude Louis François Rouget Jardinier, âgé de vingt neuf ans

seizième

tous deux Domiciliés en cette municipalité, le premier rue Boudan et le Second rue Saint Jean a declaré a moi Edme Claude Patois que Marie françoise Dery Son Epouse en legitime mariage est accouchée aujourdhui vingt neuvieme jour du present mois d'Aout a Six heures du matin, dans Sa maison Située rue Dufour d'un enfant mâle qu'il ma présenté et auquel il a donné les prenoms d'Alexandre Lucien; d'après cette déclaration, que les témoins Nicolas Bouvet et Claude Louis francois Rougot ont certifié conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués le present acte que Jean Lucien Courtois pere de l'enfant et les deux témoins Nicolas Bouvet et Claude Louis françois Rougot ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Sceaux les jour, mois et an cy dessus

N Bouvet C. L. f. Rougeot

P. Courtois

Patois

Aujourdhui premier jour du mois de Septembre mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique française une et indivisible, à Six heures du Soir, par devant moi Edme Claude Patois, membre du conseil général de la Commune de Sceaux, Elu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Baptiste Laurent Courtois Tonnelier Domicilié en cette Municipalité rue du puits, lequel assisté de Pierre Antoine Denise

Vigneron, âgé de cinquante ans et de Claude Pigeon Marechal, âgé de vingt quatre ans tous deux Domiciliés en cette Municipalité rue du puits, a déclaré à moi Edme Claude Patoris que Marie Anne Geneviève Garland Son Epouse en legitime mariage, est accouchée aujourd'hui à trois heures du matin, dans Sa maison Située rue du puits d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Antoine Jean Baptiste; d'après cette déclaration, que les citoyens Pierre Antoine Denise et Claude Pigeon ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé; j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués le present acte que Jean Baptiste Laurent Courtois Pere de l'enfant et les deux temoins Pierre Antoine Denise et Claude Pigeon ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an cy dessus

Pigeon L.L Denise — Courtois — Patoris

officier public

Aujourd'hui quatrième jour du mois de Septembre mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la republique Française une et indivisible à Six heures du matin, par devant moi Edme Claude Patoris membre du Conseil general de la Commune de Sceaux, Officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre dernier jour dressé

Dix septieme

les actes destinés à constater les naissances, mariages et
décès des citoyens ; est comparu en la salle publique de la
maison commune, Jean Pierre Solibet, Macon domicilié
en cette Municipalité, rue de la petite croix, lequel assisté de
Claude Guenard Journalier, âgé de cinquante quatre ans, domicilié
en la municipalité de la Selle Les Bordes, canton de Rochefort,
District de Dourdan, departement de Seine et Oise et Elisabeth
felicité Milsaux âgée de cinquante trois ans, Epouse de Jean
Pierre Solibet, domiciliée en cette Municipalité rue du puits, a
déclaré à moi Edme Claude Batois que Marie Therese Julienne
Guenard Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier troisième
jour du present mois de Septembre à neuf heures du matin, dans sa
maison Située rue du puits d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté
et auquel il a donné les prénoms de Claude Pierre ; d'après cette
déclaration que le citoyen Claude Guenard et la citoyenne Elisabeth
felicité Milsaux ont certifiée conforme à la verité et la représen=
=tation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte que Elisabeth
felicité Milsaux a Signé avec moi Excepté Jean Pierre
Solibet pere de l'enfant et Claude Guenard qui ont déclaré ne
Savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits

Ef Milsot ~ Batois

Aujourd'hui quatrième jour du mois de Septembre mil Sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la république française une et indivisible à dix heures du matin, par devant moi Denne Claude Patois membre du Conseil général de la commune de Sceaux, Elu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune — Philippe Draucy, fontainier, domicilié en cette municipalité, rue du petit chemin, lequel assisté de Noël francois Ganot, Cultivateur, — domicilié en la Municipalité de Maurepas, district de Montfort département de Seine et Oise, âgé de vingt deux ans et de Catherine Rogeo, Epouse de Jacques Chevalier, domiciliée à Orsay, district de Versailles, département de Seine et Oise, âgée de vingt quatre ans, a déclaré à moi Denne Claude Patois, que Marie Marguerithe Ganot Son Epouse en légitime mariage, est accouchée, hier troisième jour du présent Mois de Septembre à Sept heures du matin, dans la maison Située rue du petit chemin d'un enfant femelle qu'il ma présenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Catherine, d'après cette déclaration que le citoyen Noël francois Ganot et la citoyenne Catherine Rogeo ont certifié conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des Des pouvoirs qui me Sont délégués le présent acte, que Philippe Draucy pere de l'enfant, et les deux témoins Noel francois

47

Dix huitième

et Catherine Roger ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an cy dessus.

P. Francij françois Baron

Catherine Roger Patois

Aujourdhui Sixième jour du mois de Septembre, mil Sept cent quatre vingt treize, l'an Deuxième de la republique française une et indivisible, à Sept heures du Soir, par devant moi Edme Claude Patois, membre du conseil general de la commune de Sceaux, Elu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, Mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jean Courtinat Cultivateur, domicilié en cette municipalité, rue du four, lequel assisté de Laurent Jean Aubert Tourneur, âgé de trente Six ans domicilié à Paris rue et faubourg Saint Jacques Section de l'observatoire et de Antoinette Majot domiciliée en cette Municipalité rue des Jumbergeres, agée de vingt deux ans, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Anne Françoise Claudé Son Epouse en légitime mariage est accouchée hier cinquième jour du present mois de Septembre à onze heures du Soir dans sa maison Située rue du four d'un enfant femelle, qu'il ma présenté et auquel il a donné les prenoms

de Marie Laurence, d'après cette déclaration que le citoyen Laurent Jean Aubert et la citoyenne Antoinette Majeot ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte, que Jean Courtinat père de l'enfant et les deux témoins Laurent Jean Aubert et Antoinette Majeot ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an susdits.

Courtinat Aubert Majeot

Pour copie conforme à la minute

officier public

Aujourd'hui treizième jour du mois d'octobre, mil Sept cent quatre vingt-treize l'an deuxième de la république une et indivisible, à une heure après midi, par devant moi Edme Claude Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux, l'un officier public de la dite commune par délibération du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune Jean Baptiste Buisson, journalier, domicilié en cette municipalité rue du petit chemin, lequel assisté de Pierre Marcou marchand épicier, âgé de trente Six ans, domicilié aussi dans la même municipalité, rue Saint Jean et de Pierre Gelet journalier, âgé de cinquante trois ans, domicilié à Bièvre, district de Versailles, département de Seine et Oise, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Françoise Guillot Son épouse en légitime

Dix Neuvième

mariage est accouchée hier douzième jour du
present mois d'octobre a cinq heures du Soir, dans sa
maison Située rue du petit chemin d'un enfant mâle qu'el
ma presenté, et auquel il a donné les prenoms de Jean François, d'apres
cette declaration, que les citoyens Pierre et Marcou et Fiacre Gralet ont
certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de
l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont
delegués, le present acte, que les deux temoins, Pierre et Marcou
et Fiacre Gralet ont Signé avec moi, excepté Jean Baptiste Buisson
pere de l'enfant qui a déclaré ne Savoir Signer
fait en la maison commune de Seaux les jour mois et an
Sus dessus

Fiacre Gralet P. Patoleij
officier public

P. Marcou

Aujourd'hui dix Septième jour du mois d'octobre, mil Sept cent quatre
vingt treize, l'an deuxième de la republique francaise une et indivisible,
à Sept heures du matin, par devant moi Edme Claude Patois membre
du Conseil général de la commune de Seaux l'unité, Un officier public
de la dite commune par délibération du trente décembre dernier
pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et
décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison
commune, Antoine Thibaud Brulé, cultivateur, domicilié en
cette municipalité rue dufour, lequel assisté de Thomas Costes,
citoyen, âgé de quarante huit ans, et de Thomas Faute, Garde de

la citoyenne Egalité au pore de Sceaux l'unité, âgé de trente Six
ans, tous deux domiciliés au Chateau du dit Sceaux, a déclaré à moi
Dme Claude Patois que Marie Rose Breault Son Epouse en
légitime mariage est accouchée hier Seizième jour du present mois
Octobre à Six heures du Soir dans Sa maison Située rue des four
d'un enfant mâle, qu'il ma presenté et auquel il a donné les prénoms
de Philibert et Thibaud; d'après cette déclaration que les Citoyens
Thomas Coster et Thomas Caute ont certifiée conforme à la verité,
et la représentation qui ma été faite de l'enfant dénommé; j'ai
rédigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte
que Antoine Thibaud Brulé pere de l'enfant, et les deux temoins
Thomas Coster et Thomas Caute ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits

T. Coster L. Caute
A. T. Brulé P. Patois

officier public

e Aujourd'hui Septidi de la Deuxième Décade de Brumaire de l'an
Deuxième de la republique française une et indivisible, à huit heures
du Matin, par devant moi Dme Claude Patois membre du conseil

Vingtième

général de la commune de Sceaux limité, Un officier
public de la dite commune par deliberation du trente décembre
dernier pour dresser les actes destinés a constater, les naissances, mariages et
décés des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune
Antoine Henri Benard, jardinier, domicilié en cette municipalité,
maison du citoyen Certain, rue du puits, lequel assisté de Pierre
Saunier, jardinier, âgé de trente Sept ans, domicilié au chateau de
Sceaux maison du citoyen Jamin, et de Marie Jeanne Gerisson âgée
de trente deux ans, Epouse de Denis Binet, Citoyen, tous deux
Domiciliés en cette Municipalité, rue du puits; a déclaré à moi Dme
Claude Patoir, que Jeanne Rosalie Courtinat Son Epouse en legitime
mariage est accouchée hier Septidi du présent mois Brumaire à dix
heures du matin, dans Sa maison Situé rue du puits, D'un enfant femelle,
qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prenoms de Marie Jeanne
Rosalie; D'après cette déclaration que le Citoyen Pierre Saunier et la
citoyenne Marie Jeanne Gerisson ont certifié conforme à la verité et
la présentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé; j'ai redigé, en vertu
des pouvoirs qui me Sont delegués, le present acte que Antoine Henri
Benard pere de l'enfant et les deux temoins Pierre Saunier et Marie Jeanne
Gerisson ont Signé avec moi
fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an Susdits.

P. Saulnier M. J. Gerisson

A. H. Benard N. Patoir

officier public

Aujourd'hui Decadi trentieme jour de Brumaire de l'an deuxieme de la republique francaise une et indivisible, à huit heures du matin par devant moi Edme Claude Patoris membre du conseil general de la commune de Seaux l'unité, Eu officier public de la dite commune par déliberation du trente decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et decès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Pierre Marie Solibet Maçon Domicilié en cette municipalité rue du puits, lequel assisté de Jean francois Bilon, Jardinier, âgé de Soixante cinq ans également Domicilié en cette municipalité rue des Jumbergeres et de Pierre Marcou, Marchand Epicier âgé de trente Six ans aussi domicilié en cette municipalité rue Saint Jean, a déclaré à moi Edme Claude Patoris que Elisabeth Louise Bertrand Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier vingt neuvieme jour de Brumaire à huit heures du Soir dans sa maison Située rue du puits d'un enfant femelle qu'il nia presenté et auquel il a donné le prénom d'Elisabeth; D'après cette déclaration, que les citoyens Jean francois Bilon et Pierre Marcou ont certifié conforme à la verité et la representation qui nia été faite de l'enfant denommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte, que Jean francois Bilon et Pierre Marcou les deux temoins ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Seaux les jour mois et an Susdits. approuvé le renvoy. Pierre Marie Solibet pere de l'enfant

P^re Solibet Jean francois Billon

Patoris

Vingt unième

Aujourd'hui quatrième jour de frimaire de l'an deuxième de la republique française une et indivisible, a Six heures du Soir, par devant moi Edme Claude Bators membre du Conseil general de la commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune de Sceaux par délibération du trente de cembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décés des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jean Pierre Saunier Cultivateur domicilié dans la dite municipalité, rüe du four, lequel assisté de Jean Baptiste Saunier cultivateur, âgé de Soixante huit ans ayeul de l'enfant, domicilié en cette municipalité rüe du puits, et de Marie Geneviève Sevin Veuve de Mathurin Drancy Charron, domiciliée en cette municipalité rüe Saint Jean, âgée de cinquante Six ans, a déclaré à moi Edme Claude Bators que Marie Geneviève Bouttemotte Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier troisième jour du present mois de frimaire, à onze heures du Soir, dans Sa maison Située rüe du four d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Geneviese; d'après cette déclaration que le Citoyen Jean Baptiste Saunier et la Citoyenne Marie Geneviève Sevin ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont Délégués le present acte que le citoyen Jean Pierre Saunier pere de l'enfant et la citoyenne — Marie Geneviève Sevin ont Signé avec moi excepté Jean Baptiste Saunier qui a déclaré ne Savoir Signer

fait en la maison commune de Sceaux les jour mois et an cy dessus

D. P. Saumins et Mcy Secrn

Patoris

officier public

Aujourd'hui quatorzième jour de frimaire de l'an deuxième de la republique française une et indivisible a dix heures du matin pardevant moi Edme Claude Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Elu officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison commune Louis Toussaint Godinus Vaquero de la citoyenne Egalité, domicilié en cette municipalité au chateau de Sceaux Lieu dit la menagerie, lequel assisté de Joseph Le evoir citoyen agé de trente et un ans et de la citoyenne Claude Bernard Taillour Son Epouse agée de vingt neuf ans tous deux domiciliés en cette municipalité au cy devant chateau de Sceaux lieu dit la Menagerie, a déclaré Edme Claude Patoris que Marie Genevieve Rouget Son Epouse en legitime mariage est accouchée aujourd'hui quatorzième jour de frimaire à neuf heures du matin, dans Sa maison lieu dit la menagerie d'un enfant male qu'il ma présenté et auquel il a donné les prénoms de Claude Joseph

21

Vingt deuxième

Vnité, d'après cette declaration que le citoyen Joseph
Le Voir et la citoyenne Claude Bernard Caillous
ont certifié conforme à la verité et la représentation qui
m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs
qui me sont delegués le present acte que les citoyens Louis Toussaint
Godmus pere de l'enfant, Joseph Le Voir et la citoyenne Claude
Bernard Caillous ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour, mois,
et an cy dessus. approuvé l'ecrivage + à mot + Situé

J. p. b. Le Voir C. b Caillous

P. Palois O. C. Godmus

officier public

Aujourd'hui vingt cinquième jour de frimaire, de l'an deuxième de la
republique française une et indivisible à neuf heures du matin par devant
moi Pierre Claude Palois membre du conseil général de Sceaux l'unité,
Le officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre
dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages
et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison
commune Jean Etienne Garnier cultivateur, domicilié dans la
Susdite municipalité de Sceaux l'unité, rue de Charlier, lequel assisté
de Nicolas Lainé, Maçon, âgé de trente neuf ans et de Anne
Guillous Epouse de Jean Louis Picard cultivateur, âgée de quarante
cinq ans tous deux domiciliés en cette municipalité le premier, rue

de l'unité et la Seconde rue des Sansculottes, a déclaré à moi Edme Claude Patois que Geneviève Courtinat Son Epouse en legitime mariage, est accouchée hier vingt quatrième jour du present mois de frimaire à onze heures du matin, dans Sa maison Située rue de Charlieu d'un enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le prenoms de Nicolas et de Etienne, d'après cette déclaration, que le Citoyen Nicolas l'aîné, et la Citoyenne Anne Guillon ont certifié conforme à la verité, et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé, J'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delégués, le present acte que Jean Etienne Garnier pere de l'enfant et les deux témoins Nicolas l'aîné et Anne Guillon ont signé avec moi

fait en la maison commune de Sceaux l'unité, les jour mois et an Susdits. Nicolas Anne Guillon

femme Privard Garnier

Patois
officier public

Aujourd'hui dix Septième jour de ~~frimaire~~ + de l'an deuxième de la republique française une et indivisible, à trois heures de relevée, par devant moi Edme Claude Patois membre du Conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre mil Sept cent quatre vingt douze

Vingt troisième

pour dresser les actes destinés à constater les naissances
mariages et Décès des citoyens, est comparu en la Salle publique
de la maison commune Pierre Jean Baptiste Mammès
Garnier Cultivateur Domicilié en cette municipalité rue Beaurepaire
lequel assisté de Jean Benoist Cultivateur âgé de soixante huit ans
et de Marie Julienne Bertrand âgée de cinquante sept ans Epouse
Veuve de Jean Baptiste Mammès Garnier, ayeule de l'enfant lors
Deux Domiciliés en cette municipalité rue de Voltaire a déclaré à moi
Edme Claude Batois que Marie Elisabeth Louise Benoist Son
Epouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui dix Septième
jour du présent mois de nivos à cinq heures du matin dans sa maison
Située rue de Beaurepaire D'un enfant femelle qu'il m'a présenté et
auquel il a donné les prénoms de Elisabeth Julienne, d'après cette
déclaration que le citoyen Jean Benoist et la citoyenne Marie
Julienne Bertrand ont certifiée conforme à la vérité et la représen-
-tation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Pierre Jean
Baptiste Mammès Garnier père de l'enfant et les deux témoins
Jean Benoist et Marie Julienne Bertrand ont signé avec moi
fait en la maison commune de Sceaux l'an 6e les jour mois et
an ci dessus. + approuvé le renvoy en vingt

Benoist

M. J. Bertrand

Garnier

Pallois

Le présent Extrait clos et arrêté par nous Maire
et Off. municipal de la Commune de Sceaux Canton
de Rungis Département de la Seine pour le second de la République.

Brulé C. Benoist

Liste Alphabetique des naissances

A

11 Achard ~~Antoine~~ Loi J.^n Guillaume

B

Benard Marie Jeanne Rosalie

10 Benoist Marie Anne

Bouvet Alexandre Etienne

1 Breault Dominique

Brulé Jacques

Brulé Philibert Thibaud

Buisson Jean François

C

Compagnon Joseph Adrien

Courtinat Marie Laurence

Courtois Alexandre Lucien

Courtois Antoine Jean B.^te

12 Courtois Charles Victoire Eustache

D

Diache Charles Denis

Drancy Marie Catherine

F

Folibet Claude Pierre

Folibet Elisabeth.

G

Garnier Elisabeth Julienne

- Garnier Nicolas Etienne

- Godinus Claude Joseph Unité

J

Gardy Alexandre Gervais

Gardy Caritat

J

Joliette François Edouard.

14 Jubin Anne Françoise

- Julien, S.^t, Amédée

L

- L'hermite Odart

11 Lourdel Antoine Jacques Eloy

Lumière François Jean

M

Maupra Azelle Marguerithe Leontine.

P

12 Pia Jeanne Geneviève

Poisieu Jean Pierre

R

8 Roger Rosalie Simon

Vingt quatrième

D

S

10 Sandrin Marie Rose

Sannier Antoine Jean Bte

Sannier Marie Genevieve

T

9 Tasseau Antoine francois.

Sue de 1793
à 1794

An 2e

premier feuillet

LB

Naissances

1

MAIRIE
DU
2e ARRD
DE
PARIS

MINUTE

Registre Double et Supplementaire a celui commencé le premier Janvier, Mil Sept cent quatre vingt treize (vieux Stile) pour constater, a Compter d'aujourdhui et aux Termes de la Loi du vingt Septembre, mil sept cent quatre vingt douze et Loix subsequentes, Les Naissances des Citoyens pendant le Cours de la presente année, Ledit Registre fourni en execution de la Loi du Sept Frimaire et contenant Cinquante feuillets, Coté par premier et dernier et paraphé par Nous Claude André Lecage, President de l'Administration du district de l'Egalité Le premier Nivose, Lan Second de la Republique Françoise une et indivisible. Lecage

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de Nivose deuxième de la republique une et indivisible, à huit heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoris membre du conseil général de la Commune de Sceaux l'unité departement de Paris Officier public de la dite commune par deliberation du trente Decembre mil Sept cent quatre vingt douze pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et decés des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison comune Barthelemi Joachim Antonin Le Beuf négociant Domicilié en cette municipalité rue de l'unité, lequel assisté de Jacques Joseph Mazuel, Marchand Orfevre agé de Soixante deux ans et de Catherine Abra femme Mazuel agée de cinquant

deux ans tous deux domiciliés en cette municipalité rue de
Mathieu Servola, a déclaré à moi Claude Edme Patoir que
Marie Françoise Catherine Marquel Son Epouse en légitime
mariage est accouchée hier vingt troisième jour du présent mois
de Vivos à neuf heures Du Soir, dans sa maison Située rue de
l'unité d'un Enfant femelle, qu'il m'a présenté et auquel il a donné
les prénoms de Marie Catherine Josephine; d'après cette déclaration
que le Citoyen Jacques Joseph Marquel et Catherine Abra
ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été
faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, le présent acte que Mathieu Joachim
Antonin Bœuf père de l'enfant, et les deux témoins Jacques
Joseph Marquel et Catherine Abra Son Epouse ont signé
avec moi.

Fait en la maison commune de Scaux l'Unité, les jour
mois et an ci dessus.
jacques joseph marquel
abra marquel
Bœuf
Patoir
off. public

Aujourd'hui vingt huitième jour du mois de Vivos de l'an deuxième
de la république une et indivisible, à huit heures du Soir, par devant moi
Claude Edme Patoir, membre du conseil général de la commune de Scaux
département de Paris, Officier public de la dite commune par délibération
du trente du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze
(vieux Style) pour dresser les actes destinés à constater les nai
mariages et décès des citoyens, est Comparu en la Salle publique

Second Lo

De la maison commune Jean Thomas puissant Marchand
Mercier Domicilié en cette Municipalité rue des Brutus
lequel assisté de Henri Poincon ainsi qu'il se dit, âgé de quarante huit
ans, Domicilié à Paris, quai de l'horloge du Palais, Section du pont
neuf, et de Marie Rose Poincon femme Puissant ayeule de l'enfant,
âgée de quarante Sept ans, Domiciliée à Paris rue St Martin,
Section des amis de la patrie, a déclaré à moi Claude Edme Pators
que Esperance Julie Jugel Son Epouse en légitime mariage est
accouchée ce jourd'hui vingt huitième jour du présent mois et a vingt
à trois heures du Matin, dans Sa maison Située rue de Brutus,
d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné les prénoms
de Jean Jacques, la Montagne; d'après cette déclaration que le citoyen
Henri Poincon et la citoyenne Marie Rose Poincon femme puissant
ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués le présent acte, que ~~Henri Poincon~~ Jean Thomas Puissant
père de l'enfant, Henri Poincon grand oncle de l'enfant et la citoyenne
Marie Rose Poincon ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et
an ci dessus. approuvé deux mots rayés comme nuls et le renvoy + public

Puissant

Henry Poincon

M.R. poincon

E. Pators

officier public

Aujourd'hui vingt neuvième jour du mois de Vivos de l'an deuxième de la
république une et indivisible à huit heures du matin par devant moi Claude

Edme Patois membre du conseil general de la commune de Sceaux l'unité departement
de Paris, Officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre mil
Sept cent quatre vingt douze pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages
et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la mis on commune Pierre
Mathurin Drancy, Charron, domicilié en cette Municipalité, rue le Petetiere,
Lequel assisté de Marguerithe Nicole femme Gendron, Sage femme de la'ée
âgée de soixante trois ans, et de Pierre Marcou Marchand Epicier, âgé de
trente Six ans, tous deux domiciliés en cette Municipalité, rue le Petetiere, a
declaré à moi Claude Edme Patois que Marie Anne Chalumeaux Son Epouse en
legitime mariage, est accouchée vingt huitième jour du present mois de Vivos, à
onze heures du Soir, dans la maison Située rue le Petetiere d'un enfant mâle
qui est mort un quart d'heure après Sa naissance d'après cette déclaration que la
Citoyenne Marguerithe Nicole femme Gendron et le citoyen Pierre
Marcou ont certifié conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de
l'enfant, j'ai redigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délegués le present acte
que Pierre Mathurin Drancy pere de l'enfant et les deux témoins —
Marguerithe Nicole femme Gendron et Pierre Marcou ont Signé avec
moi:

Fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an cy dessus.

Drancy Marguerite nicole femme Gendron

Marcou

Patois

Officier public

Aujourd'hui Sixième jour du mois de Ventose, de l'an deuxième de la
republique une et indivisible, à cinq heures du Soir, par devant moi Claude
Edme Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Officier
officier public de la dite commune par déliberation du trente decembre mil Sept

2e

Troisieme

cent quatre vingt douze (V.S) pour tous lateo les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Marin Lefebore, Tisserand, domicilié dans ladite municipalité, rue de l'unité, lequel assisté de Louis Auguste Butet Maréchal ferrant âgé de trente deux ans et de Marie Adelaïde Daubron femme Butet, âgée de trente deux ans, tous deux domiciliés en la Municipalité de Nissous, District de Versailles département de Seine et Oise, a déclaré à moi Claude Edme Patoris, que Marie Catherine Daubron Son Epouse en legitime mariage, est accouchée cejourdhui Sixième jour du présent mois Ventose, à trois heures du matin, dans sa maison, rue Susdite d'un enfant mâle qu'il me présenté et auquel il a donné les prénoms de Marat Auguste; d'après cette déclaration que le citoyen Louis Auguste Butet et Marie Adelaïde Daubron ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé. j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte, que Marin Lefebre pere de l'enfant et les deux temoins Louis Auguste Butet et Marie Adelaïde Daubron ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Nissous l'unité les jour mois et an ci dessus.

Louis auguste Butet

marie adelaide daubron

Marin Lefebre

Patoris

officier public.

Aujourd'hui dixième jour du mois de Ventose de l'an deuxième de la république une et indivisible à onze heures du matin, par devant moi Claude Edme Patoris, membre du Conseil general de la commune de Nissous l'unité, Ile officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre, mil

sept cens quatre vingt douze (V. S.) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison commune, Jean Charles Aubain fayancier, âgé de soixante deux ans, domicilié à Sceaux rue Marat, lequel assisté de Jean Marin Aubain son fils, âgé de trente sept ans, également fayancier, domicilié en la commune de l'Egalité district de même nom, département de Paris et de Françoise Majeot, âgée de vingt deux ans, domiciliée en la commune de Sceaux l'unité, rue Marat, a déclaré à moi Claude Dune Patoris que Anne Bodet son épouse en légitime mariage est accouchée hier neuvième jour du présent mois de Ventose une heure après midi dans sa maison située rue Marat d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Floréale; d'après cette déclaration que le citoyen Jean Marin Aubain et la citoyenne Françoise Majeot ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Jean Charles Aubain père de l'enfant et les deux témoins Jean Marin Aubain et Françoise Majeot ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

Jean Charles Aubain Jean Marin Aubain

François Majeot

Patoris

officier public

Aujourd'hui Onzième jour du mois de Ventose, de l'an deuxième de la république une et indivisible à huit heures du soir pardevant moi Claude Dune Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, élu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater, les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison

Quatrieme

commune de Sceaux l'unité Pierre Saunier, Jardinier, domicilié en
cette commune, au ci devant Chateau de Sceaux, lequel assisté, de Jean
Le Lievre Jardinier, âgé de Soixante deux ans, domicilié en la commune de
Wissous, District de Versailles, departement de Seine et Oise, et de Marie
Claude Brulé, femme du Citoyen Benard, Jardinier, domiciliée en cette
commune, rue de la poree arrosée, âgée de cinquante deux ans, a déclaré à moi
Claude Edme Patois que Therese Benard son épouse en legitime mariage, est
accouchée, aujourd'hui, onzième jour du présent mois ventose, à Une heure
après midi, dans sa maison Située au ci devant chateau de Sceaux, d'un
enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de floreal
d'après cette déclaration que le Citoyen Jean Le Lievre et la Citoyenne mariée
Claude Brulé ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont
Délégués, le présent acte, que Pierre Saunier, pere de l'enfant, et les deux
temoins Jean Le Lievre et Marie Claude Brulé ont Signé avec moi.
Fait en la maison commune de Sceaux l'unité, les jour mois et an ci dessus.

J. Le Lievre Pierre Saunier M.C. Brulé

C. Patois.
Off. public

Aujourd'hui douzième jour du mois de Ventose, de l'an deuxième de la
republique une et indivisible, à Sept heures du matin, par devant moi Claude
Edme Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité,
Et officier public de ladite commune par Délibération du trente décembre
mil Sept cent quatre vingt douze (Style Esclave) pour dresser les actes
destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu

en la Salle publique de la maison commune Jean Baptiste Cabusat, citoyen, domicilié en cette commune, au ci devant chateau de Sceaux, lequel assisté de Pierre Mareau, Marchand Epicier, âgé de trente Six ans et de Anselme Adrien Magloire Compagnon patissier, âgé de trente Six ans, tous deux domiciliés en cette municipalité, rue le Pelletier; a déclaré à moi Claude Dune Patoris, que Marie Louise Esthere Campion Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier Onzième jour du present mois de Ventose, à Six heures du matin, dans Sa maison Situé au ci devant chateau de Sceaux d'un enfant mâle qu'il me presente, et auquel il a donné le prénom de Joseph; Après cette declaration que les Citoyens Pierre Mareau et Anselme Adrien Magloire compagnon ont certifiée conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués le présent acte que Jean Baptiste Cabusat pere de l'enfant et les deux temoins Pierre Mareau et Anselme Adrien Magloire compagnon ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

J.B. Cabusat Compagnon

Pierre Mareau Patoris

Aujourd'hui dix Septieme jour du mois de Ventose, de l'an deuxième de la république une et indivisible à deux heures après midi, par devant moi Claude Dune Patoris membre du Conseil général de la Commune de Sceaux l'unité, Officier public de ladite commune par deliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater; les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la

Cinquieme

en la Salle publique de la maison commune, Jean Charles La Goutte citoyen Domicilié en cette commune rue de brutus, lequel assisté de Pierre Marcou Marchand Epicier, âgé, de trente Six ans et de Anselme Adrien Magloire compagnon, patissier, âgé de trente Six ans, tous deux Domiciliés en cette Municipalité, rue le Pelletier, a déclaré à moi Claude Dime Patoris, que Marie Marguerithe Gourtaux Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier Seizième jour du present mois de Ventose, à huit heures du Soir, dans Sa maison Située rue de Brutus d'un enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Adelaïde; d'après cette déclaration que les citoyens Pierre Marcou et Anselme Adrien Magloire Compagnon ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present acte que Jean Charles La Goutte pere de l'enfant et les deux témoins Pierre Marcou et Anselme Adrien Magloire compagnon ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

Jean charles Lagoutte Marcou

Compagnon

Patoris

Off. public

louis tenint dit Clouet

ci. depuis

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de Ventose de l'an deuxième de la république une et indivisible à quatre heures après midi pardevant moi Claude Dime Patoris membre du Conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze ~~par dessus les actes destinés~~ (Style Esclave) par dessus les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Mathieu Courtois, Vigneron, Domicilié en cette commune rue de Voltaire, lequel assisté de Laurent Courtois Cornelien agé de

quarante et un ans domicilié en cette Commune rue de Voltaire et de Marie Magdeleine Brou Veuve de feu Jean le Mare, âgée de Soixante ans domiciliée en la commune de Brouillé, District d'Etampes, département de Seine et Oise a déclaré à moi Claude Rme Patoris que Victoire Constance Gervais Son Epouse en légitime mariage, est accouchée hier vingt troisième jour du présent mois Ventose, à quatre heures après midi, dans la maison Située rue de Voltaire d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Barat; d'après cette déclaration que le Citoyen Laurent Courtois et la Citoyenne Marie Magdeleine Brou ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Mathieu Courtois père de l'enfant et le Citoyen Laurent Courtois oncle de l'enfant ont signé avec moi Excepté Marie Magdeleine Brou qui a déclaré ne savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus
approuvé cinq mots rayés comme nuls.

L Courtois — M courtois — Patoris

Aujourd'hui premier germinal de l'an deuxième de la république une et indivisible à quatre heures après midi, par devant moi Claude Rme Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité Et officier public de la dite commune par délibération du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; s'est comparu en la Salle publique de la maison commune Alexandre Henri Bourbon, Citoyen domicilié en cette commune rue de Marat, lequel assisté de Jean Nicolas ——— Neubecker, ayeul Maternel, âgé de Soixante treize ans, domicilié à Tours département d'Indre et Loire et de Jeanne Catherine Connellier, femme de Pierre Léon Gauthier Cousine Maternelle, âgée de quarante quatre ans, domiciliée à Paris, rue et Section du faubourg Montmartre, a déclaré à moi Claude Rme Patoris que

Sixieme Lb

Augustyne Suzanne eNeubecker Son épouse en legitime mariage est accouchée hier trentieme jour du present ~~mois~~ mois de ventose à midi dans Sa maison Située rue de Marat d'un enfant femelle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné les prénoms de Elisabeth flora; d'après cette déclaration, que le Citoyen Jean eNicolas eNeubecker et Jeanne Catherine Connelieu ont certifiée conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délegués le présent acte que Alexandre Henri Bourbon pere de l'enfant, et les deux témoins Jean eNicolas eNeubecker et Jeanne Catherine Connellier ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus. rayé un mot comme nul

A.B. Bourbon J Connellier eNeubecker

Patoris
off. public

Aujourd'hui deuxième jour du mois de Germinal, de l'an deuxième de la republique une et indivisible; à trois heures apres midi pardevant moi Claude Ume Patoris, membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Ble officier public de ladite commune par délibération du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style eclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune. Jean Raynal, Chaudronnier domicilié en cette municipalité, rue Chastier lequel assisté de Etienne Chavanon ex chaudronnier et maintenant cultivateur, âgé de cinquante cinq ans, domicilié en cette municipalité rue Chastier et de Jeanne eNicole Aubry femme Chavanon, âgée de Soixante cinq ans, également domiciliée en les Susdites Municipalité et rue, a déclaré à moi Claude Ume Patoris, que Anne Chavanon Son épouse en legitime mariage, est accouchée aujourd'hui deuxieme jour du present mois Germinal, à neuf heures du matin dans Sa maison Situé rue de Chastier d'un enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le prénom d'Etienne; d'après cette déclaration, que le Citoyen Etienne Chavanon en la

citoyenne Jeanne Nicole Aubry ont certifiée conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que le citoyen Etienne Chavanon grand pere de l'enfant a Signé avec moi, excepté Jean Raynal pere de l'enfant et la citoyenne Jeanne Nicole Aubry qui ont déclaré ne Savoir Signer

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

etienne Chavanon

Patoir
off. public

Aujourd'hui troisième jour de Germinal, de l'an deuxième, de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à huit heures du Soir pardevant moi Claude Edme Patoir membre du conseil général de la Commune de Sceaux l'unité, Un officier public de la dite commune par délibération du trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à — constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Jacques Roger Vigneron, domicilié en cette municipalité rue Chasliers, lequel assisté de Etienne Roger, ~~Vigneron, domicilié en cette municipalité~~ fontainier, oncle paternel de l'enfant, âgé de trente cinq ans — domicilié en cette municipalité rue de Marat et de Anne Guillaux, femme Picard cultivateur, âgée de quarante huit ans, domiciliée en cette municipalité rue des sans culottes, a déclaré à moi Claude Edme Patoir que Marie Magdeleine Guillaux Son Epouse en legitime mariage, est accouchée aujourd'hui troisième jour du present mois germinal à midi, dans Sa maison Située rue de Chasliers d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de la montagne, d'après cette déclaration, que le citoyen Etienne Roger et la Citoyenne Guillaux ont certifiée conforme à la verité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui —

Septième

me Sont délégués le présent acte que Jean Jacques Rogeo pere de l'enfant
et les deux temoins Etienne Rogeo et Anne Guilloux ont signé avec moi
fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mirset an cy dessus.
approuvé cinq mots rayés comme nuls et le renvoi d'Etienne

jean jac que ro ger Etienne Rogeo

Anne Guillioux Patoris
officier public

Aujourd'hui neuvième jour de Germinal de l'an deuxième de la republique une et indivisible
à quatre heures après midi, pardevant moi Claude Denne Patoris membre du Conseil général
de la commune de Sceaux l'unité, Ela officier public de la dite commune par deliberation du
trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés
à constater les naissances mariages et décès des citoyens: est comparu en la Salle publique de la
maison commune Daniel Henri Jacot, horloger domicilié en cette municipalité rue de Voltaire
lequel assisté de Nicolas Cardon, Citoyen domicilié en la commune de Versailles rue de la
pompe âgé âgé de cinquante trois ans et de Marie Anne Grelot Veuve de frederic
Adolphe Chiepon, âgée de cinquante ans, oyeule de l'enfant, domiciliée en cette
municipalité, a déclaré à moi Claude Denne Patoris que Marie Louise Anne
Chiepon Son Epouse en legitime mariage est accouchée ce jourd'hui neuvième jour du
present mois Germinal à quatre heures du matin, dans la maison Située rue de Voltaire
d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le prénom de Sophie
d'après cette déclaration que le Citoyen Nicolas Cardon et la Citoyenne Marie
Anne Grelot ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a
été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont delegués

présent acte, que Daniel Henri Jacot pere de l'enfant et les deux temoins Nicolas Cardon et Marie etienne Grelot ont signé avec moi.

fait cedit maison commune de Sceaux l'unité les jours mois et an ci dessus approuvé les renvois de + District de même nom departement de Seine et Oise et

Me A Grelot — Jacot — N. Cardon

ve tiépon — Patoris

off. public

Aujourd'hui vingt quatrieme jour du mois Germinal, de l'an deuxieme de la republique une et indivisible à trois heures après midi, pardevant moi Claude Edme Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Elu officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Etienne Alexandre Ferrand, citoyen français, domicilié à Paris, rue Sauveur, Section de bon conseil, lequel assisté de André Gorjon, domicilié à Châlons Sur Saône département de la Saône et loire Volontaire au premier bataillon d'elite, de la formation d'Orleans Secondant à l'armée de Lorraine, âgé de vingt cinq ans, et de Petronille Gorjon âgée de vingt neuf ans domiciliée à Paris, rue Poissonniere, Section de bonne nouvelle, a déclaré à moi Claude Edme Patoris que Marguerithe Joseph Coutet Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier vingt troisieme jour du present mois Germinal à Six heures du Soir dans Sa maison Située à Sceaux l'unité, rue de l'unité, d'un enfant mâle qu'il nous presenté et auquel il a donné le prénom de Auguste; d'après cette

Huitieme Lb

déclaration, que le citoyen André Goujon et la citoyenne Petronille
Goujon ont certifié conforme à la verité et à la représentation qui m'a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present
acte, que Etienne Alexandre ferrand pere de l'enfant et les deux temoins André
Goujon et Petronille Goujon ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

Louis Goujon Petronille Goujon

Patoir

Ferrand

off. public

Aujourd'hui quatrième jour de floreal de l'an deuxième de la republique une et indivisible
à huit heures du Soir, par devant moi Claude Edme Patoir membre du conseil général de
la commune de Sceaux l'unité, Et officier public de ladite commune par deliberation du
trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés
à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de
la maison commune Paul francois Vatteau, Musicien domicilié à Paris rue de
Bagneux Section du bonnet Rouge, lequel assisté de Pierre Sabatier, entrepreneur de
batimens, âgé de quarante quatre ans, domicilié en cette commune rue de Mutius
Scevola, et de Augustine Catherine Jouanne femme Goujon citoyen, domiciliée
à Paris rue Marguerithe Section de l'unité, a déclaré à moi Claude Edme Patoir
que Elisabeth Bouchery son épouse en legitime mariage est accouchée hier troisième
jour du present mois floréal à neuf heures du Soir, dans sa maison Située rue de Voltaire
d'un enfant femelle qu'il m'a presenté, et auquel il a donné les prénoms de Augustine
Catherine; d'après cette déclaration que le citoyen Pierre Sabatier et la citoyenne

Augustine Catherine Jouanne ont certifiée conforme à la verité, et la representation qui
m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegués,
lepresent acte que Paul francois Vatteau pere de l'enfant et les deux témoins Pierre
Sabotier et Augustine Catherine Jouanne ont signé avec moi.
fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.
Pierre Sabotier approuvé l'ecriture ayée de quarante deux ans
a C Bodjon
a C jouanne femme Bodjon a prouvé la Rature
jouanne
p.f. vatteau Patois
Public

Aujourdhui Sixieme jour du mois floreal de l'an Deuxieme de la republique une et
indivisible à quatre heures apres midi par devant moi Claude Edme Patois membre du conseil
general de la commune de Sceaux l'unité, et officier public de ladite commune par deliberation
du trente decembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés
à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison
commune Jean Baptiste Lamy, cultivateur domicilié en cette commune rue de Chatelier
lequel assisté de Jean Baptiste Brulé egalement cultivateur agé de quarante ans domicilié
aussi en cette commune rue susdite et oncle de l'enfant, et de de Reine Morgin
femme Arnoult employé aux vivres de l'armée du Rhin agée de trente ans, domiciliée
à Paris rue thibaut de Section du Museum, a déclaré à moi Claude Edme Patois
que Marie Anne Brulé Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier
cinquieme jour du present mois floreal à cinq heures du Soir, dans Sa maison Située
rue de Chatelier d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le
prénom de Jean Baptiste ; d'après cette déclaration que le citoyen Jean Baptiste
Brulé et la citoyenne Anne Morgin ont certifiée conforme à la verité et la représentation

Neuvième

qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Jean Baptiste Lamy père de l'enfant et les deux témoins Jean Baptiste Brule et Reine è Morgin ont signé avec moi fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

Lamy Brulé e. Morgin femme Arnoult

Patoli

off. public

Aujourd'hui vingtième jour du mois floréal de l'an deuxième de la république une et indivisible, à huit heures du soir par devant moi Claude Edme Patoi membre du conseil general de la commune de Sceaux l'unité en officier public de la dite commune par deliberation du trente frimaire décembre mil Sept cent quatre vingt douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Claude Simon Dornelle cultivateur domicilié en cette commune rue de Descartes, lequel assisté de Louis prodhomme maçon âgé de vingt huit ans et de e Marie Jeanne Juvet femme prodhomme, âgée de trente un ans tous deux domiciliés en cette commune rue de Descartes, a déclaré à moi Claude Edme Patois que e Marguerithe Dieudonné son Epouse en légitime mariage est accouchée hier à neuf heures du soir dix neuvième jour du present mois, dans sa maison située rue de Descartes d'un enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le prénom de Florette d'après cette déclaration que le Citoyen Louis Prodhomme et la citoyenne e Marie Jeanne Juvet ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués

le présent acte que Claude Simon Donnelle pere de l'enfant et les deux temoins
Louis Prodhomme et Marie Jeanne Guyer ont Signé avec moi.
fait en la maison commune de Seaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

Louis prodhomme Bordas Guyer

Pators
off. public.

Aujourdhui vingt huitième jour du mois de floreal de l'an deuxième de la republique une et indivisible
à Sept heures du Soir par devant moi Claude Denis Pators membre du Conseil general de la commune
de Seaux l'unité, Officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre mil Sept
cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages
et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jacques hubert
noblet, Maçon domicilié en cette commune rue de Voltaire, lequel assisté de la citoyenne Jeanne
Antoine Jourdain, âgée de trente Sept ans, épouse du citoyen Mathieu Rolland, entrepreneur
de batiments rue du Bonnet rouge et de Anne Antoinette Saunier, citoyenne agée de
vingt trois ans, domiciliée en cette commune rue de Voltaire, a déclaré à moi Claude Denis
Pators que Anne Lainé Son Epouse en legitime mariage est accouchée ce jourdhui vingt
trois ième jour du present mois mois de floreal, à trois heures du matin, dans Sa maison située
rue de Voltaire d'un Enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il donné les prenoms de
Armand floréal, d'après cette déclaration que les citoyennes Jeanne Antoine Jourdain
et Anne Antoinette Saunier ont certifié conforme à la verité et la representation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le
present acte que Jacques hubert noblet pere de l'enfant et les deux temoins
Jeanne Antoinette Jourdain et Anne Antoinette Saunier ont Signé

Dixième

avec moi

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et
an ci dessus. approuvé la rature d'un deux, mot J. A. Jourdan

J. Rollands

L. C. A. Rollands a. antoinette Saunier

j. b. noblet

Patoux

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de floreal de l'an deuxième de la république
une et indivisible à deux heures après midi par devant moi Claude Edme Patois, membre
du Conseil général de la Commune de Sceaux l'unité, Un officier public de la dite commune
par deliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze Style esclave, pour dresser
les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la
Salle publique de la maison commune, francois André Taffeau, Marchand Boucher, domicilié
en cette commune rue de Chêslier, lequel assisté de Jean francois Chattaux, Marchand mercier,
âgé de trente quatre ans domicilié en cette commune, rue de Voltaire et de Marie Jeanne
françois femme de Jean fourtois cultivateur au Blettis liberté ci devant Biquet, domiciliée
en la commune de Blettis Liberté ci devant Biquet, district de l'Egalité département de
Paris, âgée de vingt Six ans, lequel a déclaré à moi Claude Edme Patois que Marie
francois Sachpouse en legitime mariage, est accouchée ce jourd'hui vingt quatrième jour
du présent mois floreal, à trois heures du matin, dans sa maison située rue de Chaslier, d'un
enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean Marie; d'après
cette déclaration que le citoyen Jean francois Chattaux et la citoyenne Marie Jeanne
francois ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant
denommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte que francois
André Taffeau pere de l'enfant et le temoin Jean francois Chattaux ont Signé avec moi
excepté Marie Jeanne francois, Tante de l'enfant qui a déclaré ne Savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et
an ci dessus.

J S Chassaux S. Tasseau C. Patoux
                                    Off. public

90 Aujourd'hui troisième jour du mois de prairial de l'an deuxième de la république
une et indivisible à huit heures du matin par devant moi Claude Edme Patoux
membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Officier public
de la dite commune par déliberation du trente décembre mil Sept. cent quatre vingt
douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages
et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune
Denis Othier Marchand de Veaux domicilié en cette commune rue de Descartes
lequel assisté de Gilbert fainéant forgeron au luxembourg agé de vingt deux
ans, domicilié à Paris au Susdit Luxembourg Section de Mutius Scevola
et de Anne Sallier épouse du citoyen Jean La Pierre Cocheo, agée de trente
quatre ans domiciliée à Paris rue des fossés Germain des près Section de l'unité
lequel a déclaré à moi Claude Edme Patoux que Marie Magdeleine Audouard
Son épouse en légitime mariage est accouchée hier deuxième jour du mois de
prairial à Six heures du Soir, dans sa maison Située rue de Descartes d'un
enfant femelle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le prénom de Genie; d'après
cette déclaration que le Citoyen Gilbert fainéant et la Citoyenne Anne
Sallier ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite

Onzieme

de l'enfant denommé, jai redigé en vertu des pouvoirs qui mes Sont delegués, le present acte, que Denis Ithier pere de l'enfant et les deux temoins Gilbert faineant et Anne Sallier ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an Susdits

rayé deux mots comme nuls

Denis Jithier

Faineant Sallier

Faineant Lapierer

Patoir

off. public

Aujourd'hui Septième jour du mois de Prairial ~~mil Sept cent~~ de lan deuxième de la république une et indivisible à trois heures après midi par devant moi Claude Edme Patois membre du Conseil général de la commune de Sceaux département de Paris, Elu officier public de la Fete commune par deliberation du trente Décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la maison commune Claude Pigeon Maréchal Domicilié en cette commune rue de Voltaire, lequel assisté de Michel Le Large marchand épicier âgé de Soixante ans ayeul maternel de l'enfant aussi Domicilié en cette commune rue de Voltaire et de Marie Benoist femme Pigeon Marechal Domiciliée en la commune de Fontenay aux Roses, ~~district~~ de l'Egalité Département de Paris, âgée de cinquante cinq ans a déclaré à moi Claude Edme Patois que Marie Julie Le Large Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier Sixième jour du présent mois de prairial à huit heures du Soir, dans la maison Située rue de Voltaire d'un enfant femelle qu'il m'a presenté, et auquel il a donné les prénoms de Marie, Julie, l'unité, d'après cette déclaration, que le Citoyen Michel Le Large et la citoyenne Marie Benoist ont certifiée conforme à la verité et la representation

qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte, que Claude Pigeon pere de l'enfant et les deux temoins Michel Leberge et Marie Benoist ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus. approuvé trois mots rayés comme nuls et le renvoi + au acte paternelle de l'enfant.

Leberge mari benoist

Claude Pigeon

Patrix
off. public

Aujourd'hui treizième jour du mois de prairial de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à huit heures du matin, par devant moi Claude Edme Patris membre du Conseil general de la Commune de Sceaux l'unité Departement de Paris elu officier public de la dite commune par deliberation d'atrente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune, Jean Louis Epiphaine Caillaudieu domicilié en la dite commune de Sceaux l'unité, rue de Marat lequel assisté de Laurent Courtois Cornelieu âgé de quarante ans et de Pierre Antoine Denise Cultivateur âgé de cinquante ans tous deux domiciliés en cette commune rue de voltaire a déclaré à moi Claude Edme Patris que Anne Benoist Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier douzième jour du présent mois de Prairial à midi dans Sa maison Située rue de Marat d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Josephine Laurence d'après cette déclaration que les Citoyens Laurent Courtois et Pierre Antoine Denise ont certifié conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé, en vertu

Douzième Lb

des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Louis Thiphaine
Laurent Courtois et Pierre Antoine Denise ont signé avec moi
fait en la maison commune de ce jour l'unité le présent mois et an susdits.
approuvé le renvoi + père de l'enfant

Thiphaine. Denise. Courtois.
&
Patrix
off. public

J L. Cabillet C. Courtois

Aujourd'hui quinzième jour du mois de Prairial, de l'an deuxième de la republique
française une et indivisible, à Sept heures du Soir. par devant moi Claude
Edme Patris membre du Conseil général de la Commune de ce jour l'unité
département de Paris, Un officier public de la dite commune par déliberation
du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser
les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est
comparu en la Salle publique de la maison commune Joseph Le Roi,
citoyen, domicilié en cette commune rue de Voltaire, le quel assisté de Louis
Toussaint Godinus, Elagueur, âgé de trente cinq ans domicilié en cette
commune, lieu dit la menagerie, et Magdeleine + ~~Bardel~~ Veuve Dupuis,
Garde général du feu Citoyen Penthievre, âgée de quarante deux ans,
domiciliée en cette commune rue Le Bellotier, a déclaré à moi Claude
Edme Patris que Claude Bernard Caillou, son Epouse en légitime
mariage est accouchée hier quatorzième jour du présent mois de prairial
a trois heures après midi, dans sa maison Située rue de Voltaire d'un Enfant femelle
qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom d'Unité; d'après cette déclaration
que le citoyen Louis Toussaint Godinus et la Citoyenne Magdeleine Barel
ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant

dénommé, j'ai redigé conformément des pouvoirs qui me sont delegués le present acte que Joseph le Noir pere de l'enfant et les deux témoins Louis Toussaint Godmus et Magdeleine Barel ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus. approuvé un mot rayé comme nul et le renvoi + Barel

Joseph le Noir L. Godmus Charlotte Dupuis

Madeleine parel veuve Dupuis Pallot

off. public

Aujourd'hui dix neuvième jour du mois de Prairial de l'an deuxième de la république une et indivisible, à huit heures du matin pardevant moi Claude Edme Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, officier public de ladite commune par déliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune de Sceaux l'unité Thomas Sainte Garde forestier du parc de Sceaux l'unité lequel assisté de Joseph Nicolas fournier, serrurier, âgé de trente un ans, domicilié en la commune de Chatenay la Montagne, district de l'Egalité département de Paris et de Louise Stordeo, femme Miaud Machiniste, âgée de vingt six ans domiciliée à Paris rue Batte franc de Section Poissonnière, a déclaré à moi Claude Edme Patois que Marie Jouquet son Epouse en légitime mariage est accouchée hier dix huitième jour du present mois de Prairial à Six heures du soir dans sa maison située au parc de Sceaux, ville de Chatenay d'un enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Bara la Montagne, d'après cette declaration que les citoyen Joseph Nicolas fournier et la citoyenne Louise Stordeo ont certifié conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present acte que Thomas Sainte pere de l'enfant

et les deux temoins Joseph et Nicolas fournier et louis Treizieme
fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus
dit Signé avec moi

Thomas Caute

Patot
off. public

fournier louis florder f micaud

Aujourdhui vingt unième jour de Prairial de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à trois heures après midi par devant moi Claude Edme Patot membre du Conseil general de la commune de Sceaux l'unité le officier public de ladite commune par deliberation du trente decembre mil Sept cent quatre vingt douze (Stile esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison commune Louis Grivotte Marchand de Moutons Domicilié en cette commune lieu dit le chateau, lequel assisté de francois Philibert Menessier, âgé de vingt neuf ans citoyen français, domicilié à Paris quai de l'union, Section de la fraternité, et de Marie Covillot âgée de vingt Sept ans, domiciliée à Paris rue Antoine, Section des droits de l'homme à déclaré à moi Claude Edme Patot que Marie Therese Marechal Son Epouse en legitime mariage est accouchée le vingtième jour du present mois prairial à quatre heures après midi dans Sa maison Située lieu dit le chateau d'un Enfant femelle qu'il ma presenté et auquel il a donné les prénoms de Decadi et d'Evelina ; d'après cette declaration que le Citoyen francois — Menessier et la citoyenne Marie Covillot ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai redigé conformement aux pouvoirs qui me Sont délégués le present acte que le Citoyen Louis Grivotte present l'enfant et les deux temoins francois Philibert Menessier et Marie Covillot ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité, les jour mois et an ci dessus.

francois philibert Menessier Marie covillot
Louis Grivotte Patot
off. public

Aujourd'hui vingt deuxiéme jour du mois de Brairial de l'an deuxieme de la republique une et indivisible à Sept heures du matin pardevant moi Claude Edme Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle publique de la maison commune francois Ballard, Bouvelier, domicilié cette commune rue de l'unité, lequel assisté de Edme Guguenot voiturier âgé de cinquante cinq ans, domicilié à Paris rue du fer à moulin, fauxbourg Marceau Section de finistere, et de Jeanne le Gendre Epouse de Jean Louis Saunier vigneron domicilié cette commune de presnes District de l'Egalité departement de Paris, âgée de quarante huit ans, a déclaré à moi Claude Edme Patoris que Marie anne Nicole Saunier son Epouse en legitime mariage est accouchée hier vingt unième jour du present mois de Brairial à huit heures du matin, dans sa maison Situé rue de l'unité d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom d'Unité; d'apres cette déclaration que le citoyen Edme Guguenot et la citoyenne Jeanne le Gendre ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant de nomme, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délegués, le present acte que francois Ballard pere de l'enfant et les deux temoins Edme Guguenot et Jeanne le Gendre ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

jenne le geandre
f Saunier
Edme Guguenot.
François Ballard
Patoris
off. public

Aujourd'hui vingt quatrieme jour du mois de prairial, de l'an deuxiéme de la republique une et indivisible, à huit heures du soir par devant moi Claude Edme Patoris membre du conseil general de la commune de Sceaux l'unité, l'un officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre

Quatorzieme L.S.

mil Sept cent quatre vingt douze Style esclave pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparue en la Salle publique de la maison commune Antoine Degoisé, Mechanicien domicilié en cette Commune rue de la force ornée, lequel assisté de Philippe Lumiere, tailleur âgé de quarante deux ans et de Marie Anne Laborde âgée de vingt trois ans tous deux domiciliés en cette commune rue de la force ornée, a déclaré à nous Claude Edme Patoris que Anne Le Clair son épouse en légitime mariage, est accouchée hier vingt troisième jour de present mois de prairial à Six heures du Soir, dans la maison Située rue de la force ornée d'un enfant femelle qui nous a présenté, et auquel il a donné les prenoms de Marie anne, d'après cette déclaration que le Citoyen Philippe Lumiere et la Citoyenne Laborde ont certifié conforme à la verité, et la representation qui nous a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present acte que le Citoyen Antoine Degoisé pere de l'enfant et le citoyen Philippe Lumiere ont Signé avec moi excepté la Citoyenne Laborde qui a déclaré ne Savoir Signer.

fait en la commune de Sceaux l'unité le jour mois et an Susdits.

Philippe Lumiere Antoine Degoisé

Patoris

Publié

Aujourd'hui cinquième jour du mois de Messidor de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à neuf heures du Soir à neuf heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoris membre du conseil general de la commune de Sceaux l'unité, en officier public de ladite commune par délibération d'Autrente de cembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes Destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparue en la Salle publique de la maison commune Marie Angelique Laisné femme Guillout tailleur de Pierre, Sante et Maternelle de l'enfant, âgée de cinquante quatre ans, domiciliée en cette commune, rue de l'agriculture, laquelle

assistée de Francois Michel Cordonnier, âgé de trente cinq ans, Oncle maternel de l'enfant et de Jean Louis Ciphaine Taillandier, agé de trente Sept ans, tous deux domiciliés cette commune, rue e Marat, a déclaré à moi Claude Edme Patois que Marie Anne Michel épouse en legitime mariage de Pierre Maximes Garnier Cultivateur est accouchée aujourd'hui cinquième jour du present mois de Messidor, dans sa maison Située rue e Brutus Scevola d'un enfant femelle mort venu avant terme, par accident, d'après cette déclaration que la citoyenne Marie Angelique Laisné, Francois Michel et Jean Louis Ciphaine ont certifiée conforme à la vérité et la representation qui m'a été faite de l'enfant Susdit, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délegués, le present acte que Francois Michel et Jean Louis Ciphaine ont Signé avec moi, excepté Marie Angelique Laisné qui a déclaré ne Savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an Susdits.

Jean Louis Ciphaine Michel P. Patois
off. public

Aujourd'hui dix neuvième jour du mois de Messidor, de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à trois heures après midi, par devant moi Claude Edme Patois membre du Conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Et officier public de ladite commune par Délibération du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Pierre Antoine Maximes Cultivateur, Domicilié en la dite commune, rue Voltaire, lequel assisté de Nicolas Maximes Cultivateur Oncle paternel de l'enfant âgé de trente quatre ans, aussi Domicilié en cette commune rue Voltaire, et de Marie Marguerithe Manfra, âgée de trente quatre ans aussi Domiciliée en cette commune rue de l'unité, Tante maternelle de l'enfant, a déclaré à moi Claude Edme Patois

Quinzieme L.

que Marie Anne Maufra Son épouse enlegitime mariage
est accouchée cejourd'hui dixneuvième jour du present mois de Messidor
deux heures du matin, dans Sa maison Située rue Voltaire d'un enfant mâle
qu'il mia presenté et auquel il adonné les prénoms de Pierre Nicolas; d'après cette
déclaration que le Citoyen Nicolas Saunico et Marie Marguerithe Maufra ont
certifiée conforme à la verité et la représentation qui mia été faite de l'enfant dénommé,
j'ai redigé envertu des pouvoirs qui me Sont delegués le present acte que Pierre
Antoine Saunico pere de l'enfant et les deux témoins Nicolas Saunico et Marie
Marguerithe Maufra ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

N. Saunico marie marguerite maufra

L. Z Saunico J. Patoki

Apublic.

Aujourd'hui vingtième jour du mois de Messidor de l'an deuxième de la republique une
et indivisible à huit heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoki membre du
conseil général de la Commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune par
deliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Stile esclave) pour dresser les
actes destinés à constater les naissances mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle
publique de la maison commune Pierre Foucot Charron domicilié en cette commune rue de
Brutus, lequel assisté de Jean Desfleurs, Marchand Chapelier, âgé de cinquante Six ans
domicilié en cette commune rue de Brutus et de Marie Catherine Victoire Picard femme
Sabothier âgée de trente huit ans, domiciliée en cette commune rue de Brutus Section
a déclaré à moi Claude Edme Patoki que Marie Anne Ganot Son Epouse enlegitime
mariage est accouchée cejourd'hui vingtième jour du present mois de Messidor, à quatre
heures du Soir dans Sa maison Située rue de Brutus d'un enfant mâle qu'il mia presenté et
auquel il adonné les prenoms de Brutus et Jean Victor; d'après cette déclaration que le
Citoyen Jean Desfleurs et Marie Catherine Victoire Picard ont certifiée conforme à la

verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé; j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Pierre Forcot père de l'enfant et les deux témoins Jean Desfleurs et Marie Catherine Victoire Picard ont signé avec moi.

Fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus

VIC.C.V. picard f Sabotier Jean Desfleurs

Forcot Raucet ∴ Patois

officier public

Aujourd'hui vingt troisième jour du mois de Messidor de l'an deuxième de la république une et indivisible à trois heures après midi par devant moi Claude Denis Patois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Elu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style d'esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle publique de la maison commune Clement Cremet Jardinier, lequel assisté de Pierre Seraphin Gebert cuisinier âgé de vingt huit ans et de Marie Courtois Epouse dudit citoyen Gebert, âgée de vingt cinq ans tous — domiciliés en cette commune rue de Voltaire, a déclaré à moi Claude Denis Patois que Marie Geneviève Le Roux Son Epouse en légitime mariage est accouchée hier vingt deuxième jour du présent mois de Messidor à huit heures du Soir, dans sa maison Située rue Voltaire d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le — prénom de Alexandre Seraphin, d'après cette déclaration que le Citoyen Pierre Seraphin Gebert et la Citoyenne Marie Courtois ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont

Seizieme Lb

delegués le present acte que les deux témoins Pierre Seraphin Gebert
et Marie Courtois ont Signé avec moi excepté Clement Cremet pere de l'enfant
qui a déclaré ne savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus

ps Gebert . M. courtois

P. Patoir
off. public

Aujourd'hui vingt quatrième jour du mois de Messidor de l'an deux ième de la republique
une et indivisible à deux heures après midi par devant moi Claude Edme Bators membre
du conseil général de la commune de Sceaux Un officier public de la dite commune par
délibération du trente de cembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser
les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la
Salle publique de la maison commune Pierre Jean Baptiste Bertrand ~~Cultivateur~~ cultivateur
domicilié en cette commune rue de l'unité lequel assisté de Jean Baptiste Dupuis —
Marchand de Bois âgé de quarante deux ans domicilié en cette commune rue de l'unité
et de Jean Pierre Paul Bertrand Cultivateur âgé de vingt deux ans Oncle paternel de
l'enfant domicilié en cette commune rue Voltaire a déclaré à moi Claude Edme Bators que
Elisabeth Charraut Son Epouse en legitime mariage est accouchée ce jourd'hui vingt quatrième
jour du present mois de Messidor à Onze heures du matin dans Sa maison Située rue de
l'unité d'un Enfant mâle qui lui a présenté, et auquel il a donné les prenoms de Jean Pierre
d'après cette déclaration que les Citoyens Jean Baptiste Dupuis et Jean Pierre Paul
Bertrand ont certifié conforme à la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont delegués le present acte que Pierre
Jean Baptiste Bertrand pere de l'enfant et les ~~deux~~ temoins Jean Baptiste Dupuis ~~et Jean~~
~~Pierre Paul~~ + ~~ont~~ Signé avec moi excepté Jean pierre Paul Bertrand qui a déclaré ne savoir Signer

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

Lecture faite a été signé

Jp Bertrand victoire Dupuis Dupuis

P. Patoir
off. public

Lu et approuvé les trois mots comme nuls et approuvé la renvoi + Bertrand raturé de cinq autres mots nuls

Aujourd'hui cinquième jour du mois de Thermidor de l'an deuxième de la republique une et indivisible à huit heures du matin, pardevant moi Claude Edme Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité département de Paris, élu officier public de la dite commune par déliberation du trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparue en la salle de la maison commune Marguerithe Nicole femme Gendron, âgée de soixante trois ans, ayante Maternelle de l'enfant, Sage femme domiciliée en cette municipalité rue de Brutus, laquelle assistée de Pierre Joseph Osselet, citoyen, âgé de soixante cinq ans domicilié en la commune de Arpajon, District de Corbeil département de Seine et oise et de Nicolas Gendron, citoyen, âgé de soixante dix ans, beaupere de l'accouchée domicilié en cette commune rue de Brutus a déclaré à moi Claude Edme Patoris en l'absence de Jean Marie Osselet defenseur de la patrie actuellement aux frontieres que Marie Louise Victoire Vincent épouse en legitime mariage dudit Jean Marie Osselet est accouchée hier quatrième jour du present mois de Thermidor à neuf heures du soir dans sa maison située rue de Brutus d'un enfant mâle qu'elle Marguerithe Nicole nia présenté et auquel elle a donné les prénoms de Jean Marie Thermidor, d'après cette déclaration que les citoyens Pierre Joseph Osselet et Nicolas Gendron ont certifiée conforme à la verité et la représentation qui nia été faite de l'enfant dénommé, j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le present acte que Marguerithe Nicole et le Citoyen Pierre Joseph Osselet ont signé avec moi, excepté Nicolas Gendron qui a déclaré ne savoir signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus

Osselet Marguerithe Nicole femme Gendron

Patoris

off. public

40

Dixseptieme

Aujourdhui Seizieme jour du mois de Thermidor de lan deuxiéme de la republique une et indivisible, à deux heures aprés midi, pardevant moi Claude Denis Patoris membre du Conseil general de la commune de Sceaux Lunité, Elu officier public de ladite commune par déliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Stylé esclave pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et le décés des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Couret, citoyen domicilié en cette commune rüe Dolltaire, lequel assisté de Marie Helene La Roche âgée de vingt un ans, domiciliée en cette commune rüe de Lunité et de Marguerithe Chery femme de Pierre Baury Terrassier aussi domiciliée en cette commune rue de Voltaire a déclaré à moi Claude Denis Patoris que Marguerithe Bourelier son Epouse en legitime mariage est accouchée ce jourdhui Seiziéme jour du present mois de Thermidor à trois heures du matin dans sa maison Situé rüe de Voltaire dun enfant femelle quil ma presenté et auquel il a donné le prénom de Cornelie; dapres cette déclaration que les citoyennes Marie Helene La Roche et Marguerithe Chery ont certifiée conforme à la verité et la representation qui ma été faite de lenfant denommé, jai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délegués le présent acte que Marie Helene La Roche a signé avec moi excepté Jean Couret pere de lenfant et la citoyenne Marguerithe Chery qui ont déclaré ne Savoir Signer.

Fait en la maison Commune de Sceaux Lunité les jour mois et an ci dessus.

phlibert pierre benard
marie helene laroche

Patoris officier.

Aujourdhui Seiziéme jour du mois de Thermidor de lan deuxiéme de la republique une et indivisible à trois heures aprés midi, pardevant moi Claude Denis Patoris membre du conseil de la Commune de Sceaux Lunité, Elu officier public de la dite commune par déliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Stylé esclave) pour recevoir les actes

destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Bayeux, Cultivateur domicilié en cette commune rue Marat, lequel assisté de Noel Gilles Delaunay Arpenteur Géometre âgé de vingt six ans domicilié en la Commune du Bourg de l'Egalité District de même nom, Departement de Paris et de Marguerithe Nicole femme Gendron Sage femme de cette commune âgée de soixante six ans domiciliée en cette commune rue Le Pelletier a déclaré à moi Claude Edme Patoir que Catherine Elisabeth Geniez Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier quinzième jour du present mois de Thermidor à neuf heures du Soir, dans Sa maison Située rue Marat d'un enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le prenom de Horace; d'après cette déclaration que le Citoyen Noel Gilles de Launay et la citoyenne Marguerithe Nicole ont certifiée conforme à la verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant dénommé; j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués le present acte que Jean Bayeux pere de l'enfant et le Citoyen Noel Gilles de Launay et la Citoyenne Marguerithe Nicole ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'an 2ème de l'unité le jour mois et an ci dessus. approuvé l'general

N. G. Delaunay Bayeux

M. N. maufra margerithe nicolle femme gendron

Patoir

Off. public

Aujourd'hui vingt neuvième jour du mois de Thermidor de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à Sept heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoir membre du Conseil general de la Commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune par deliberation d'un trente de nombre mil Sept cent

Dixhuitieme Lb

quatre vingt douze (Style esclave) pour recevoir les actes destinés à
constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens, est comparu en la
Salle publique de la maison commune Jean Baptiste Dupuis Marchand de bois
domicilié en cette commune rue de l'unité, lequel assisté de Nicolas Louis Garnon
employé à l'administration du District du Bourg del'Egalité, département de Paris, âgé
de vingt cinq ans, domicilié en cette Commune et de Denise Roze Le Remoys, épouse
du citoyen Desgranges Notaire et maire de cette commune âgée de trente huit ans,
Domiciliée en cette commune place jacobite, a déclaré à moi Claude Rose Patoris que
Anne Françoise Biquet Son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui à une
heure du matin, dans Sa maison Située rue de l'Unité d'un Enfant femelle qu'il m'a
présenté et auquel il a donné les prénoms de Sophie Heloise ; d'après cette déclaration
que le citoyen Nicolas Louis Garnon et la citoyenne Denise Roze Le Remoys
ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte, que
Jean Baptiste Dupuis Père de l'enfant, Nicolas Louis Garnon et la citoyenne
Denise Roze Le Remoys ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

N. Garnon

D. B. Le Remoys

Dupuis

Sophie Desgranges

Patoris
off. public

Aujourd'hui premier fructidor, de l'an deuxième de la république une et
indivisible à huit heures du soir pardevant moi Claude Rose Patoris membre

conseil general de la commune de Sceaux l'unité, Un officier public de la dite commune par deliberation du trente, decembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destines a constater les naissances mariages et decies des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison commune, Gabriel Defougères, Sieur de Pierres domicilié en cette commune rue de Brutus, lequel assisté de Louis Beigné, citoyen âgé de cinquante cinq ans, domicilié en cette commune rue de l'unité, et de Marie Victoire Charlotte Boucheo, femme Guillot citoyen, domiciliée en cette commune rue de l'unité, âgée de trente quatre ans, a declaré a moi Claude Edme Patoris que Marie Jeanne Julie Loisel Son Spouse en legitime mariage, est accouchée ce jourdhui premier jour du mois de fructidor a Onze heures du matin d'un Enfant mâle qu'il ma presenté, et auquel il a donné le prénom de Louis, D'après cette déclaration que le Citoyen Louis Beigné et la citoyenne Marie Victoire Charlotte Boucheo ont certifié conforme a la verité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redige en vertu des pouvoirs qui me sont delegués, le present acte que le citoyen Louis Beigné a signé avec moi, excepté Gabriel de fougeres pere de l'enfant et la citoyenne Marie Victoire Charlotte Boucheo qui ont déclaré ne savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

Louis Beigné Patoris
off. public

Aujourd'hui Septième jour du mois de fructidor de l'an deuxième de la république une et indivisible à Sept heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoris membre du Conseil général de la commune de Sceaux l'unité Un officier public de la dite commune par deliberation du trente decembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés a constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de

Dixneuvième

De la maison commune Charles Sebastien Colin perruquier domicilié en cette commune rue de l'unité, lequel assisté de Daniel Henri Jacot horloger âgé de trente cinq ans et de Marie Louise Anne Chicpon épouse du citoyen Daniel Henri Jacot âgée de vingt un ans, tous deux domiciliés en cette commune rue de voltaire, a déclaré à moi Claude Edme Batois que Rosalie Petron son épouse en légitime mariage est accouchée hier Sixième jour du présent mois de fructidor à huit heures du Soir, dans sa maison Située rue de l'unité d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Sophie Rosalie, d'après cette déclaration que le citoyen Daniel Henri Jacot et la citoyenne Marie Louise Anne Chicpon ont artificiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Charles Sebastien Colin père de l'enfant, le citoyen Daniel Henri Jacot et la citoyenne Marie Louise Anne Chicpon ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jours mois et an ci dessus.

D. H. Jacot

M. L. A. Chicpon Charles Sebastien Colin

Patois

off. public

Aujourd'hui vingt troisième jour du mois de fructidor, de l'an deuxième de la république une et indivisible, à Sept heures du Soir, par devant moi Claude Edme Batois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Elu officier public de la dite commune par délibération d'trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens

est comparu en la Salle publique de la maison commune de Nicolas Louis Garnon employé à l'administration du District du Bourg de l'Egalité, domicilié en cette commune rue de l'unité lequel assisté de Nicolas Garnon, Maitre de Pension, ayeul paternel de l'enfant, âgé de Soixante ans, domicilié également en cette commune rue de Bellevue, et de Denise Roze Le Remoys femme Desgranges Notaire et Maire de cette commune, âgée de trente huit ans, ayeule maternelle de l'enfant, domiciliée en cette commune place Jacobite, a déclaré à moi Claude Edme Patois que Marie françoise Rosalie Desgranges son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui vingt troisième jour du présent mois de fructidor, à une heure du matin, dans sa maison située rue de l'unité d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Héloïse Rosalie; d'après cette déclaration que le citoyen Nicolas Garnon et la citoyenne Denise Roze Le Remoys ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Nicolas Louis Garnon père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Garnon, et Denise Roze Le Remoys ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité, les jour mois et an ci dessus.

N. Garnon.

N. L. Garnon D. R. Le Remoys Patois

Aujourd'hui vingt Septième jour du mois de fructidor ~~à Sept heures du matin~~ de l'an Deuxième de la république une et indivisible à Sept heures du matin par devant moi Claude Edme Patois membre du Conseil général de la commune de Sceaux l'unité, Officier public de la dite commune par déliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens; est comparu en la Salle

Vingtieme

publique de la maison commune — Pierre Michel Loisel citoyen
domicilié en cette commune rue des Sans culottes lequel assisté de —
Anselme Adrien Magloire Compagnon patissier âgé de trente huit ans, domicilié
en cette commune, place de la liberté et de Marie Magdeleine Guisse Epouse
du citoyen Charles Eustache Vangélieu Aubergiste, âgée de trente deux ans,
domiciliée en cette commune lieu dit le marché de Sceaux, a déclaré à moi —
Claude Edme Patoir que Marguerithe Gouï Son Epouse en légitime —
mariage, est accouchée hier vingt Sixième jour du présent mois de fructidor
à huit heures du matin, dans sa maison, Située rue des Sans-culottes, d'un enfant
femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Marie —
Adrienne; d'après cette déclaration que le citoyen Anselme Adrien Magloire
Compagnon et la Citoyenne Marie Magdeleine Guisse ont certifiée —
conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le présent acte que —
Pierre Michel Loisel père de l'enfant et les deux témoins Anselme Adrien
Magloire Compagnon et Marie Magdeleine Guisse ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'an 2e de l'unité les jour mois et an ci dessus.
rayé cinq mots comme nuls.

a. a. M. Compagnon
Mot de femme approuvé la ratur
de femme vangelieu

P. Michel Loisel — Patoir
off. public

Aujourd'hui vingt huitième jour du mois de fructidor de l'an deuxième de
la république une et indivisible, à quatre heures du soir, par devant moi
Claude Edme Patoir membre du conseil général de la commune de Sceaux
l'unité, et officier public de la dite commune par délibération du trente

décembre mil Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes Destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la Salle publique de la maison commune, Pierre Darrez, citoyen, Domicilié en cette commune rue de Voltaire, lequel assisté de Etienne ~~Ragon~~ Jacques Ragon Marchand tailleur âgé de vingt Six ans et de Jean Louis Chiphaine, Taillandier, âgé de trente Sept ans, tous deux Domiciliés en cette commune, le premier rue de l'unité, et le Second rue de Mont, a déclaré à moi Claude Ozone Patoir que Marie Anne Jobet Son épouse en legitime mariage, est accouchée hier vingt Septième jour du present mois de present à dix heures du Soir, dans sa maison Située rue de voltaire d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Etienne; d'après cette déclaration que les citoyens Etienne Jacques Ragon et Jean Louis Chiphaine ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant denommé. j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte que Pierre Darrez pere de l'enfant et les deux témoins Etienne Jacques Ragon et Jean Louis Chiphaine ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus. rayé un mot comme nul.

Pierre darrez

francaisemoulle, Etienne. Jacque. Ragon

Patoir

off. public

Vingt et unieme

Aujourd'hui deuxième Jour des Sans culottides ou complementaire
de l'an deuxième de la republique une et indivisible, à Sept heures du matin
pardevant moi Claude Rene Batois membre du conseil general de la commune de Seaux
l'unité, Officier public de la dite commune par deliberation du trente décembre mil
Sept cent quatre vingt douze (Style esclave) pour dresser les actes destinés à constater les
naissances mariages et décès des citoyens, est comparu en la Salle publique de la maison
commune, Claude Chaussa, Citoyen domicilié en cette commune rue de Voltaire
le quel assisté de Denis Jacques Guillaux, Cultivateur, âgé de vingt huit ans et de
Marie Jeanne Brulé âgée de vingt deux ans aus tous deux domiciliés en cette
commune place Jacobite, a déclaré à moi Claude Rene Batois que Reine
Laury Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier ~~cejourd'hui~~ premier jour
des Sans culottides ou complementaire à quatre heures du Soir dans Sa maison Située
rue de Voltaire D'un Enfant en bâle qu'il m'a presenté et au quel il a donné le
prénom de Denis; D'après cette declaration que le Citoyen Denis Jacques
Guillaux et la citoyenne Marie Jeanne Brulé ont certifiée conforme à la
verité et la representation qui m'a été faite de l'enfant denommé, j'ai redigé en
vertu des pouvoirs qui me Sont délégués, le present acte, que Claude Chaussa pere
de l'enfant, et les deux témoins Denis Jacques Guillaux et Marie Jeanne
Brulé ont Signé avec moi.

Fait en la maison commune de Seaux l'unité le jour mois et an ci dessus.
rayé quatre mots nuls Claude Chaussa Denis guillaux

Patoloz
Off. public

Marjeanne Brulée.

Le present Registre Clos Et Arrêté par nous Maire Et
Officier municipaux de la Commune de Seaux Unité le Premier
Vendemiaire de l'an 3me de la Republique une Et indivisible

Buquaut
Maire

Minutes Off.ml C. Benoist Off. Municipal

Vingt deuxieme

Liste Alphabétique des Naissances

Des Citoyens de la Commune de Sceaux l'Unité

District de l'Egalité departement de Paris.

A

Auboin floréale ..... 3e feuillet

B

Balland Unité ..... 13 feuillet
Bayeux Horace ..... 17 feuillet
Bertrand Jean Pierre ..... 16 feuillet
Beuf Marie Catherine Josephine ..... 1er feuillet
Bonnelle Floreale ..... 9 feuillet
Bourbon Elisabeth Flora ..... 5e feuillet

C

Cabusat Joseph ..... 11 feuillet
Cante Barra La Montagne ..... 12 feuillet
Chaussa Denis ..... 21 feuillet
Colin Sophie Rosalie ..... 19e feuillet
Coucot Brutus Jean Victor ..... 15 feuillet
Courtois Barra ..... 5 feuillet

D

Darrez Etienne . . . . + ... 20 feuillet

Degoisé Marie Anne . . . . . 13 feuillet

Dupuis Sophie Heloise . . . . . 17 feuillet

E & F

Ferraud Auguste . . . + ... 7.e feuillet

Fougeres Louis . . . + ... 18.e feuillet

G

Garnon Héloïse Rosalie . . . . . 19.e feuillet

Grivotte Décadi Evelina . . . . . 13 feuillet

H. I.

Ithieo Genie . . . . . 10. feuillet

J

Jacot Sophie . . . . . 7.e feuillet

L

La Gerette Marie Adelaïde . . . . . 4.e feuillet

Lamy Jean Baptiste . . + ... 8.e feuillet

Lefebure Marat Auguste + ... 2.e feuillet

Le Noir Unité . . . . . 12 feuillet

Loisel Marie Adrienne . . . . . 19.e feuillet

CALOI
MINUTE
6 S

Vingt troisieme L

M. N.

Noblet Armand Floreal + - - - - - - - - - - - 9e feuillet

O

Osselet Jean Marie Thermidor + - - - - - - - - 16e feuillet

P.

Pigeon Marie Julie Limité - - - - - - - - - - - - 11e feuillet

Puissant Francade La Montagne - + - - - - - - - 1er feuillet

Q. R.

Raynal Etienne - - - - - - - - + - - - - - - 6. feuillet

Rogeo La Montagne - - - - - - - + - - - - - - 6. feuillet

S.

Saunier floreal - - - - - - - - + - - - - - - - 14e feuillet

Saunier Pierre Nicolas - - - + - - - - - - - 14e feuillet

T.

Tasseau Jean Marie. - - - - + - - - - - - 10e feuillet

Thiphaine Josephine Laurence - - - - - - - - - 11. feuillet

Thouret Cornelie - - - - - - - - - - - - - - - 17 feuillet

Tremet Alexandre Seraphin - - + - - - - - - 15. feuillet

V. V.

Vasseur Augustine Catherine - - - - - - - - - 8e feuillet

Fin.

Premier feuillet
Lesage

Sceau

REGISTRE DOUBLE

Pour constater, à compter du premier Vendemiaire prochain (troisième année de la République) les naissances, conformément aux Loix rendues sur l'état civil des Citoyens; ledit registre contenant quatorze feuillets cotés par premier et dernier, et paraphés par nous CLAUDE-ANDRÉ LESAGE, Président de l'Administration du district du Bourg-Egalité, département de Paris, le Six ——— Fructidor, de l'an deuxième de la République.

Lesage

Aujourd'hui deuxième jour du mois de Vendemiaire de l'an troisième de la république française une et indivisible, à dix heures du matin, par devant moi Claude Rémi Batois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité, département de Paris, Elu officier public de la dite commune par délibération du trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (vieux Style) pour dresser les actes destinés à constater, les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune Marguerithe Nicole Sage femme de celui âgé de Soixante Six ans domiciliée en cette commune rue Le Petetier laquelle assistée de Nicolas Bouvet cultivateur âgé de quarante Six ans et de Marie Charlotte Cavillon femme Greny aïeule paternelle de l'enfant âgée de Soixante ans, tous deux domiciliés en cette commune le premier rue Le Petetier et le second le dernier rue de Sceaux a déclaré à moi Claude Rémi Batois que Catherine Desneux épouse en légitime mariage de Léonard Greny défenseur de la patrie actuellement aux frontières est accouchée hier premier jour du présent mois de vendemiaire d'un enfant mâle que la citoyenne Marguerithe Nicole Sage femme de celui ma présenté et auquel elle a donné les prénoms de Augustin Léonard; d'après cette déclaration que le citoyen Nicolas Bouvet et la citoyenne Marie Charlotte Cavillon ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a

Augustin Léonard Greny

été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que la Citoyenne Marguerithe Nicole et le Citoyen Nicolas Bouvet ont signé avec moi excepté Marie Charlotte Cavillon qui a déclaré ne savoir signer.

fait en la maison commune de ce jourd'hui mois et an ci dessus.

Approuvé l'renvoy dans la maison située rue de Marat

Marguerithe Nicole

Nicolas Bouvet

adelaide dupuis

Augustin François Marie Calvet

Patoris

officier public

Aujourd'hui troisième jour du mois de Vendemiaire de l'an troisième de la république française une et indivisible à Six heures du Soir, par devant moi Claude Edme Patoris membre du conseil general de la commune de Sceaux l'unité département de Paris, Un officier public de la dite commune par délibération d'trente décembre mil sept cent quatre vingt douze (vieux Style) pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès

Un enfant mort

des citoyens est comparue en la maison commune Marguerithe Nicole Sage femme demeurant laquelle assistée de Leonard Leridon, Citoyen, âgé de quarante Six ans et de Marguerithe Alophe femme Leridon âgée de cinquante quatre ans tous domiciliés en cette commune la premiere rue Le Bellotier et les deux autres rue de l'unité a déclaré à moi Claude Edme Patoris que Marguerithe françoise Nanieu Epouse en légitime mariage du Citoyen Pierre Francois Bezon citoyen domicilié en cette commune rue de l'unité est accouchée avant terme aujourd'hui troisième jour du présent mois de Vendemiaire à cinq heures du Soir d'un enfant mâle

Deuxième

mort en venant au monde, en sa maison située rue de l'unité
quelle m'a présenté. d'après cette déclaration, que le Citoyen Leonard
Leridon et la Citoyenne Marguerithe Olephe ont certifiée conforme et
la représentation qui m'a été faite de l'enfant, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués le présent acte que la susdite Marguerithe Nicole et les
deux témoins Leonard Leridon et Marguerithe Olephe ont signé avec
moi.

Fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci
dessus. + approuvé le renvoi à la ligne Léonar Léridon

mmi. Guerite Olophe
marguerite nicolle femme gendron

Aujourd'hui Septième jour du mois de Vendemiaire, de l'an troisième de la
république française une et indivisible à Six heures du matin par devant moi
Claude Edme Patoir membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité
département de Paris, Officier public de la dite commune par déliberation
du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (vieux Style) pour dresser
les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparue
en la Salle de la maison commune Marguerithe Nicole Sage femme de cet lieu
âgée de Soixante Six ans, domiciliée en cette commune rue le Bellevieu,
laquelle assistée de Jacques Magloire Jolliette, entrepreneur Maçon âgé de
trente deux ans et de Magdeleine Adelaïde Angot femme Maron, âgée
de trente quatre ans, tous deux domiciliés en cette municipalité le premier
rue de Brutus et le Second rue Le Bellevieu a déclaré à moi Claude Edme
Patoir que Catherine Maron Epouse en légitime mariage de feu Pierre
Benoist est accouchée hier Sixième jour du présent mois Vendemiaire
à midi dans Sa maison Située rue de Marat d'un enfant Mâle qu'elle

Fidelle Amiaut Bernard

Marguerithe Nicole ma presenté et auquel elle a donné les prénoms de fidele Amant; d'après cette déclaration que le Citoyen Jacques Magloire Jolliette et la Citoyenne Magdeleine Adelaïde Angot ont certifiée conforme à la vérité de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé; j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que ladite Marguerithe Nicole et les deux témoins Jacques Magloire Jolliette et Magdeleine Adelaïde Angot ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

M. Jolliette. ma d angot femme marcou

marguerithe nicolle femme gendron

Patoll[illegible]

Publié

Aujourd'hui quatorzième jour du mois de Vendemiaire, l'an troisième de la république française une et indivisible, à Six heures du Soir par devant moi Claude Edme Patoris membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité département de Paris, Officier public de la dite commune par — deliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (vieux Style) par devers les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Philippe André — Lucas âgé de vingt deux ans, Gardien au ci devant chateau de Sceaux l'unité domicilié au Sudit chateau, lequel assisté de André Lucas Cloyeur âgé de quarante cinq ans et de Marguerithe Gerard femme Lucas âgée de quarante cinq ans tous deux domiciliés en cette commune rue de Brutus a déclaré à moi Claude Edme Patoris que Catherine Fourtois Son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui quatorzième jour du présent

Jaque Lucas

Troisième

mois de Vendémiaire à une heure du matin au ci devant chateau
de Sceaux Unité d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a
donné le prénom de Jacques. d'après cette déclaration que le Citoyen André
Lucas ayeul paternel de l'enfant et Marguerithe Gerard ayeule paternelle
de l'enfant ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de
l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le
présent acte que Philippe André Lucas pere de l'enfant et les deux temoins
André Lucas et Marguerithe Gerard ont Signé avec moi.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jour mois et an ci dessus.

philippe andre Lucas andré Lucas

M Marguerite Gerard

Jeanne Lucas

M V Maufra PJ Lucas Patoz

Aujourd'hui vingtième jour du mois de Vendemiaire l'an troisième de la
république française une et Indivisible à Six heures du matin par devant
moi Claude Edme Patoz membre du Conseil général de la Commune de Sceaux
l'unité département de Paris, Un officier public de la dite Commune par
Déliberation du trente décembre mil Sept cent quatre vingt douze (vieux Style)
pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens;
est comparu en la Salle publique de la maison commune Dominique
Marcel Guillou Cultivateur âgé de vingt Six ans domicilié en cette
commune rue des Agriculteurs lequel assisté de Charles François Lefebure
citoyen âgé de trente trois ans et de Marguerithe Bouttemotte âgée
de vingt Six ans tous deux domiciliés en cette commune le premier

nié de Brutus et le Second rué de Voltaire, a déclaré à moi Claude Denne Balois que Louise Boutte motte Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier dix neuf jeûne jour du present mois de Vendemiaire à deux heures après mi di, dans la maison Situé rue des Agriculteurs d'un Enfant femelle qu'il mà présenté et auquel il a donné le prénom de Marguerithe, d'après — cette déclaration que le Citoyen Charles François Lefebure et la Citoyenne Marguerithe Boutte motte Tante Maternelle de l'enfant ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui ma été faite de l'enfant dénommé Marguerite Guillou j'ai redigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte, que Dominique Marcel Guillou pere de l'enfant et Charles François — Le febure ont Signé avec moi excepté Marguerithe Boutte motte qui a déclaré ne savoir Signer.

fait en la maison commune de Sceaux l'unité le jour mois et an ci dessus.

dominique marcel guilloux,
charles Lefebure

Balois
off. pub.

Aujourd'hui Deuxième jour du mois de Brumaire L'an trois cent de la République Française une et indivisible onze heure du matin par devant Nous Michel Lelarge officier municipal de la Commune de Sceaux l'unité Département de Paris En l'absence de l'Officier public Est comparu dans la Salle publique de la maison Commune de Charle Chevillon Vigneron âgé de Vingt Sept ans Domicilié En cette Commune rue de Sceaux assisté de Pierre Marcoux agé de Trente Sept ans et de Marguerite Nicolle femme Nicolas Gaudron tous deux Domiciliés En cette Commune Le premier rue de la Cpe d'Arras Et Le Second rue de la Cpe d'Arras a Declaré En moi Michel Lelarge

quatrième

Officier municipal que Catherine Alexandrine Moulle
Son Epouse Sa Legitime mariage est accouchée
Ce jourd'hui jour du présent mois de Brumaire à
Onze heures du matin Dans Sa maison Rue de Chatillon
D'une Enfant femelle qu'il m'a présenté Et auquel il a
Catherine donné le prénom de Catherine
Cherillon D'après cette Declaration que les Citoyen Pierre Marcou
~~et Marguerite Nicolle~~ Gendron ont certifié Conforme à la Vérité Et
la Représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai Rédigé en L'absence de L'officier public Le présent acte
que Charles Cherillon pere de L'Enfant, et les deux Témoins
Pierre Marcou ~~et Marguerite~~ Nicolle f.e Gendron
ont Signé avec moi.

Fait en la maison Commune de Sceaux Lundi dix
jour du mois et an que dessus
Charles Cherillon
Marcou Gendron
Moulle, Le Cury ½ officier public

Aujourd'hui Septième jour du mois de Brumaire l'an
Troisième de la République Française une et indivisible Huit heures du
Matin par devant Moi Charles Benoist Officier municipal
de La Commune de Sceaux Canton de Bourg Département de Paris En
L'absence de L'officier public Est comparu En la maison Commune
Jean Pierre Lalue Journallier agé de quarante Neuf ans
Domicilié En cette Commune Rue de Voltaire Assisté de
Jean Pierre Sannier Cultivateur agé de Vingt Neuf ans
Domicilié En cette Commune Rue de Chatillon Et de Rose Brot
Femme de Hubault Brulé agée de Vingt Huit ans, Domiciliée
En cette Commune Rue de Chatillon; a Declaré a Moi Charles Benoist
Officier Municipal que Anne Marie Catherine Jolie Sa femme
En Légitime Mariage Est accouchée Ce jourd'hui à Deux heures de

Matin Dans Sa Maison Rue de Sottain D'un Enfant
femelle qu'il Mi'a Représenté Et auquel il a Donné le
Prénom de Egalité Rose — Et Dressé cette Declaration
que les Citoyen Jean Pierre Saunier, Et Rose Brot ~~Ve Thibault Brale~~
ont Certifiée Conforme à la Vérité et la Représentation à qui m'a
été faite de L'Enfant Dénommé; J'ay Rédigé En Cabinet de
L'officier public Le présent acte que Jean Pierre Père
de L'enfant, Et les deux témoins Jean Pierre Saunier Et Rose Brot
ont Signés Avec Moi.

Egalité
Rose
Larue

Fait En La Maison Commune de Sceaux Cinité
Le jour, mois Et an Susdits.

Jean Pierre, Larue J. P. Saunier

Rose Brot femme brulé; C. Benoist Off. Municipal

P.re Joffais

Ce jourdhui Neuvième jour du mois de Brumaire
L'an troisième de la République Française une Et indivisible
huit heure du matin par devant Nous Charles Benoist
officier municipal de la Commune de Sceaux Cimité
Département de Paris En L'absence de L'officier public
Est comparu En la Salle de la Maison Commune
de Sceaux Cimité, Vidal Le Roux terrassier agé de
quarante deux ans terrassier Domicilié En cette Commune
Lequel a Déclaré avoir Trouvé Dans la Cour de Maison
Dépendant de la Succession de François Lardeau agé de
Vingt huit ans Célibataire Domicilié Dans La Commune de Bagneux
Et de Jeanne Genriette ~~Jeanne~~ Pre de François Lardeau Agée de Vingt Deux ans
A Déclaré à Nous Charles Benoist officier municipal
que Henriette Brulé Son Epouse Est Légitime mariage
Est accouchée Le jour D'hier à Cinq heures Du Soir

Cinquième

Dans Sa maison Rue
Enfant mâle qu'il nâ
A Donné le prenom
D'Joseph Cette Declaration
Francois Lardeau,

Joseph
mâle
Vidal

De Brutus Duité
Représenté Et auquel il
A Joseph, Duité
que le Citoyen
Et Jeanne Henriette Moreau
ont Certifié Conforme à la Vérité et la Représentation
qui m'a été faite de L'Enfant Dessus mentionné, Dont Redige Ce
L'absence de L'officier public le present Acte Dont
Vidal Le Père de L'Enfant Et les Deux Temoins
Francois Lardeau, Et Jeanne Henriette Moreau Duité Signé avec Moi
Fait En La Maison Commune de Secaux L'unité
le Jour, mois Et an Ci Dessus
A Declaré ne Sçavoir Signer; Approuvé Le Rature

Sacrot, Berrites moreau

C. Benoist Off. Municipal,

Greffier

Aujourd'hui Dixième jour du mois de Brumaire
An Troisième de la République Française une Et indivisible
Six heures du Soir, pardevant Nous Dominique Benoist Officier municipal
De la Commune de Secaux Unité Département de Paris
En L'absence de L'officier public Est Comparu En la
Salle de la maison Commune de Secaux Unité Jacques
Laroche Jardinier Domicilié En cette Commune ci devant
Chateau Agé de trente Deux ans Acte de Jacques Laroche
Jardinier Grand père de L'Enfant Agé de Soixante quatre ans
Domicilié En cette Commune ci devant Chateau Et de
Jeanne Chevalier Fe de François Chevalier Agée de Quarante Sept
ans Ses Voisine à Paris Rue de la Magdelaine Section
A Declaré à Nous Dominique Benoist officier municipal

Que Magdeleine Françoise Charlotte Lafemare Son
Epouse En Legitime Mariage Est accouchée le jour
D'hier Neuf Brumaire present mois à onze heures du soir
Dans Sa maison du Ci devant Chateau D'un Enfant Male
qu'il Nous Representé Et auquel il a donné le prenom
Jaque Ds Jacque Dapres Cette Declaration que
Laroche Le Citoyen Jacque La Roche Et de Jeanne Chevalier
Ste Chevalier Ont certifiés Conforme à la Verité et la
Representation qui Nous a été faite de L'Enfant Denommé
Jai Redigé En L'absence de L'officier public Le present
acte que Jacque La Roche pere de L'Enfant Et
Les deux temoins Jacque La Roche pere Et Jeanne Chevalier
Ste Chevalier Ont Signé Avec Moi

Fait En La maison Commune de Sceaux L'unité
Le jour, mois Et an ci dessus
Laroche Chevalier La Roche

A benoist off.l

Helène
Josephine
Bouret

(Cejourdhuy Mardi Cinq Jour Du mois de Frimaire
L'an trois de la Republique Française une Et indivisible
Huit heures Du matin par devant Moi Jean Baptiste
Brulé Officier municipal De la Commune de Sceaux
Ste Depart. Depart. Et L'absence de L'officier public
Et Comparu En la Salle publique de la maison
Commune Etienne Bouret Agé de Quarante Un an
Nl. Epicier Domicilié En Cette Commune Rue de
Voltaire Lequel a fait de Michel Grignon
Vivant de Son bien Agé de Soixante Quatorze Ans

Sixième

Domicilié Amgon
des invalides Apporine
Dupont Epouse de
Haute Sa
Domicilié Rue montmartre
N.° 90. Section de Guillaume et à paris à Dacte a
Moi Jean Baptiste Brulé que Marie Jeanne Reine Grigion
Son Epouse En Legitime Mariage Est accouchée Ce jourdhuy
Neuvieme jour du present mois de Frimaire à une heure
du matin En Son Domicile Rue de Notaire D un Enfant
femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné le
prenom de Felicité Josephine; D'apres cette Declaration
que Le Citoyen de Michel Grignon Oncle maternel de
L'Enfant, Et Marie Catherine Marguerite Dupont E. Bourset Tante
paternel dudit Enfant ont certifié Conforme à la Verité
Et la Representation qui m'a été faite de L'Enfant
Denommé J'ai Redigé le present Acte que Etienne Bourset
pere de L'Enfant Et les deux temoins Michel Grignon
Et Marie Catherine Marguerite Dupont ont Signé Avec Moi.

Fait En La maison Commune de Secau Limité
Les jour, mois Et an Susdit
M, C, M, Dupont femme Bourset M Grignon
Bourset Brulé officier public

Alexandre Aujourdhui Neuvieme jour du Mois de Frimaire L'an
Nicolas troisieme de la Republique Française une Et indivisible Quatre Heure
Moulé après midy pour devant Moi Jean Baptiste Brulé officier public
De la Commune de Secau Limité Departement de Paris En
L'absence de L'officier public, Est Comparu En la Salle publique

De la Maison Commune Jean Jacques Moullé Agé de
trente trois ans Mr Agriculteur Domicilié En Cette Commune
Rue de Lunité Lequel a produit Un Alexandre Meymac
Negociant Agé de Cinquante huit ans et de
Angelique Soutteille Son Epouse Agée de Vingt Cinq ans
Domiciliés En Cette Commune Rue de Bruton Lesquels
A moi Jean Baptiste Brulé Officier Public Lesdits Soutteille Son Epouse
En legitime mariage Est accouchée Ce jourdhui Dix heures
Du matin En Son Domicile Rue de Lunité D'un
Enfant mâle Qu'il m'a presenté Et Auquel il a donné
Le prenom de Alexandre Nicolas D'après Cette
Declaration Que Le Citoyen Alexandre Meymac
Et Angelique Soutteille Ont Certifié Conforme A la
Verité et la Representation Qui m'a été faite De
L'Enfant Denommé ci Jay En Labsence De L'officier
Public Redigé Le Présent Acte Que Jean Jacque
Moullé pere de L'Enfant, Alexandre Meymac
Et Angelique Soutteille Les deux Temoins Ont Signé
Avec Moi,

Fait En La Maison Commune Dite Lunité
Les jours mois, Et An Cy dessus
a q Femme Meymac alexandre Meymac J. Moullé
Brulé officier municipal

Lan Quatre Aujourdhuy Douzieme jour du mois de Frimaire
Lere Lan troisieme de la Republique Francaise une Et indivisible
Fait Jours du Matin, pardevant Nous Jacque Moullet
Officier municipal de la Commune de Jeans Lunité
Departement de Paris, accompagné du Secretaire Greffier de

Septième

L'an municipal En présence de l'officier
public Et Comparu en la Salle publique
De la maison Commune Jean Michel Frezier
Agé de Quarante Ans, Aubergiste Domicilié En
cette Commune Rue de Marat; Lequel assisté de
François Louis Denis gagne Denier, Agé de trente quatre ans
Et de Susane Augustine Neubecker sa Bourbon
Agée de trente deux ans, tous deux Domiciliés
En cette Commune; a Declaré a moi Jacques
Moullé que Marie Anne Bayeux Son Epouse En
Legitime Mariage Est accouchée Le jour d'hier a Dix
heures du matin En Son Domicile Rue de Marat
D'un Enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel
il a Donné Le prenom de Louis Auguste
D'après Cette Declaration que Le Citoyen François
Louis Denis; Et Susane Augustine Neubecker, ont
Certifié Conforme a la Verité et la presentation
que m'a été faite de L'Enfant Denommé J'ay En
L'absence de l'officier public Redigé Le présent acte
que François Louis Denis, Jean Michel Frezier Pere de
L'Enfant, Et Susane Augustine Neubecker, Les Deux
temoins ont Signé avec moi;

Fait En la maison Commune de Semur Lesdits
Les jours mois et an Susdits; La Neubecker femme
J. M. Frezier Louis Denis Bourbert
Jacques Officier public

Acte de Naissance de Pierre Bonnet

L'an troisième de la République Française une et indivisible
Cinquième du Mois, par Devant Moi Dominique Benoist
Officier municipal de la Commune De Sceaux Limité
Département de Paris accompagné du Secrétaire Greffier
de la municipalité Et En L'absence de L'officier public
Et Comparu En La Salle publique de la Maison Commune
Pierre Bonnet Agé de Cinquante Sept ans Journalier
Domicilié En cette Commune Rue de Limite, lequel
Assisté de Jacques Moreau Menuisier Agé de quarante
Trois ans Domicilié à Paris Rue de Prêtre Paul
Section De L'Arsenal N.° 40. Et de Magdeleine
Bourdin Fme Bonnet Agée de Trente Six ans
Domiciliée En La Commune de Longjumeau
Département de Seine Et Oise, a Declaré à Moi
Dominique Benoist Que de Marie anne Prouet Son Epouse
En Legitime Mariage Et accouchée Ce Jourd'hui
Une heure du Matin En Son Domicile Rue de
Limite D'une Enfant Femelle, qu'elle m'a presenté Et
Auquel il a Donné Les prenom de Anne Magdeleine
D'après cette Declaration que Le Citoyen Jacques Moreau
Et Magdeleine Bourdin Fme Bonnet, ont Certifié Conforme
à la Verité, Et la Presentation qui m'a été faitte de
L'enfant Denommée Ci En L'absence De L'officier
Public Rédigé le present acte que Pierre Bonnet
Pere de L'enfant, Et les deux temoins Jacques Moreau
Et Magdeleine Bourdin Fme Bonnet, ont Signé avec Moi
Ledit En La Maison Commune de Sceaux Limité
Les jours mois Et an susdit.

54

Bonnet

Bourdin Fme Bonnet J. Benoist off. mal.

J. Mouret

trentième

Jean Antoine Malbé

Aujourd'hui Dix huit Frimaire L'an troisième de la
République Française une et indivisible Heure de midy
par Devant moy Jean Bapte Brulé officier municipal de
La Commune De Seyne L'unité Departement Varpaÿ
accompagné de Secretaire Greffier de la municipalité
En L'absence de Officiers publics Est Comparu En la
Salle publique de la maison Communne Jean Antoine
Fr[illegible] Beaussier de Lacoucaye agé de quarante ans
aubergiste Domicilié En cette Commune Rue de Marat
Lequel a assisté de Jean Louis Esprit Taillandier agé
de trente Sept ans Domicilié En cette Commune Rue Dellard
Et de Marguerite Perrin Moulier Jacque Bazeu
agée De Cinquante quatre ans Domiciliée En la Commune
Du Bourg de L'Egalité à Declaré à moy Jean Bapte Brulé
Que Marguerite Bazeu Veuve depuis Deux mois de
Antoine Malbet En Legitime mariage Etoit accouchée le
Jour D'hier Sept de ce mois En Son Domicile Rue de
Marat D'un Enfant Male Qu'il m'a presenté Et auquel
il a Donné Le prenom de Jean Antoine
D'après Cette Declaration que le citoyen Jean Louis
Esprit Beaussier, Et Marguerite Perrin Moulier ont certifié Veritable
Le Verité Et la presentation qui m'a été faitte
de L'Enfant Dessus dénommé J'ay En L'absence De Officier
public Redigé Le present Acte Dequel Jean Michel Regny
Beaupere de Lacoucaye Et le Dit Jean Louis
Esprit Beaussier Et Marguerite Perrin Moulier Pre Bazeu ont Signé avec
moy Brulé officier municipal Et Le Greffier

aujourd'huy trente frimaire l'an troisᵉ de la Republique une et indivisible
quatre heures de relevée pardevant may françois Desgranges maire de la commune
De Lesneux L'unité pour labsence de l'officier public chargé pour remplir les
actes destinés à constater les naissances mariages et deces des citoyens, en la
maison commune, est comparu etienne magnin citoyen demt en cette ville rue de
Voltaire Lequel assisté de martin allix agé de cinquante cinq ans demt en
cette même rue de voltaire, et de françoise follin agée de quarante huit ans femme
de gilbert Briaçon demt a montagne d'auxmay ci devt St germain rue de paris
a Declaré a moi maire susd. et soussigné que anne mathieu agée de trente trois
ans son épouze en legitime mariage est accouchée d'hyer a cinq heures du soir
dans son domicile en cette ville d'un enfant mâle que led. magnin ma présenté et
auquel il a donné les prénoms Dejean françois; D'après cette Declaration que
Le sr martin allix et la sre françoise follin ont certifiée conforme a la Verité
Et la Représentation qui m'a été faite de l'enfant denommé j'ay redigé le présent
acte que led. magnin père dudit enfant et les d. allix et françoise follin
ont signés avec moi; fait en la maison commune de Lesneux L'unité les dits jour
mois et an que dessus/ françoise colin

Jean François Magnin

allix magnin

Dufranges
maire

Et le premier nivose l'an troisᵉ de la Republique une et indivisible quatre
heures de relevée pardevant moi françois desgranges maire de la commune de Lesneux
L'unité pour l'absence de l'officier public chargé pour recevoir les actes destinés à constater
les naissances, mariages et deces des citoyens. En la maison commune est comparu
Pierre marie folibet marechal demt en cette rue de marat lequel assisté
de charles Lejeune menuisier agé de quarante huit ans demt au cy devant
chateau de cette, et de marie Bled fille majeure agée de vingt six ans demte
en cette ville chez le sr Lalande sur d. rue de marat, a Declaré à moy
maire susdit et soussigné, que Elizabeth louise Bertrand agée de vingt six
ans, son épouze en legitime mariage est accouchée d'hyer a neuf heures
du matin dans son domicile en cette d. ville d'un enfant mâle que led. folibet
ma présenté auquel il a donné les prénoms de charles pierre.
D'après cette Declaration que les d. Lejeune et fille Bled ont certifiés
conforme a la Verité, et la Représentation qui m'a été faite de l'enfant
denommé j'ay redigé le présent acte, que led. folibet père dudit enfant
et les d. Lejeune et fille Bled ont signés avec moi fait en la maison commune
les d. jour et an que dessus/

Charles Pierre Folibet

p. M. folibet et lejeune ensemble

Dufranges
maire

55

Neuvième

Aujourd'hui Vingt un ventôse Sur Troisième de la République
Française une et indivisible quatre heures de relevée par devant moi,
François Desgranges Maire De la Commune de Seaux Canton
Département de Paris pour L'absence de L'officier public Elu pour recevoir
les actes Destiné a constater les naissance mariages et Décès des
Citoyens Sur la Requisition de Comparu Charles Jean Certain
Citoyen Domicilié En cette Commune de Antoine
Charles Jean Beauvais age de trente ans Domicilié à Paris rue Neuve
Certain Eustache Section de Brutus et de Marie Joseph Rogeo Son Epouse
quatre Domicilié Bisaieule de l'enfant agée de Soixante Dix ans
Domiciliée à Paris rue du Faubourg germain Section de Lunité
a Declaré a moi Maire Ledit et Soussigné, que Elisabeth
Victoire Ameil agée de Dix huit ans Son Epouse En légitime
mariage est accouchée de ce Jourdhui Deux heures après midy En Son
Domicile En celui D'un Enfant mâle, que ledit Certain lui a présenté
Et auquel il a donné Les prénoms de Charles Jean Sur cette
Declaration Que le Citoyen Antoine Jean Domicilié Et la Citoyenne
Rogeo Ve Soucarière ont certifié Conforme a la Vérité Et la
Représentation Qui nous a été faite de L'Enfant Dénommé
Jai rédigé le présent acte Que ledit Certain père de L'Enfant
Et ladite Beauvais Et Ve Soucarière ont Signé Avec moi
Fait En la maison Commune de Seaux Lunité, les jour
mois Et an Susdits

Chef Certain
Rogeo Ve Soucarière
Beauvais
Desgranges
maire
Lhuillier
Greffier

Aujourd'hui Vingt trois pluviôse Lan Cinquième de la République Française
une et indivisible Dix heures de relevée par devant moi Jacques Mordelet
Rivodet officier municipal de la Commune de Seaux Canton de Lunité Département de
Paris ; accompagné du Secrétaire Greffier de la municipalité pour

L'absence De L'officier public, Est Comparu Sur la maison Commune
Jacque Lourdet Citoyen Domicilié En cette Commune Ou ce Devant Chateau
Lequel assisté de Louis Delalande Conservateur Du museum De la
Bibliotheque Nat.le Du ce Devant Chateau Agé de trente Cinq ans
Et de Antoine Cauvet Agé De quarante un ans Domicilié En cette Comm.e
N.e Berlin a Declaré a Moi Officier municipal Susdit que
Magdeleine Philippine Leimp Son Epouse En Legitime Mariage Est
Accouchée De Ce jourdhuy Sept heures du matin En Son Domicile
Au ce Devant Chateau D'un Enfant mâle, que Ledit Lourdet Mle a
Presenté et Auquel il a Donné les prenoms de ——
Francois Appolinaire D'après Cette Declaration que les Citoyen Delalande
et Cauvet ont Certifié Conforme a la Verité et la Representation De
L'Enfant Denommé qui leur a été faitte J'ai Dressé Le present acte
que Ledit Lourdet pere de L'Enfant a Signé Avec Moi ——
Et lesdits Delalande et Cauvet temoins ont Signé Avec moi.

Fait En la Maison Commune de Sceaux L'unité
Le jours mois, Et an Susdits. L Delalande, Alancy

Leleux

Lourdet

Maramel Lourdet

Vincelle Off.r mal, Le Sueur

Et le trois Ventose L'an trois.e de la Republique une et indivisible heure de midy
Pardevant moi Charles Louis François Benoist officier municipal de la Commune
De Sceaux D'unité pour l'absence De l'officier public Elu pour recevoir les actes
Destinés à constater les naissances, mariages et Décès des Citoyens; En la maison
Commune est Comparu Fulgence Couronneau tailleur pour femme Demeurant
En cette Ville Rue de Scevola, lequel assisté de Claude Pasquin assesseur du
juge de Paix Du Canton D'Issy agé de Cinquante Un ans Demeurant En la
Commune De Vanves, et de Marie adelaïde noël agée de vingt Un ans
Demeurante En la même Commune De Vanves, a Declaré a nous
officier municipal, que Jeanne Elizabeth trouvain agée de vingt

E Dobire
Couronneau

56

Dixième

cinq ans soit épouze En légitime mariage est accouchée D'vn gros vnd
heures après midi Dans son domicile Cy devant, D'vn Enfant malle, que ledit
Couronneau mia presenté, auquel il a donné le prenom de Désiré —
D'après cette Declaration que led. Claude pasquier et fille noel, ont certifiés
conformes a laverité, et la representation qui mia été faitte del'Enfant denommé
jay Redigé le present acte, que led. Couronneau pere dud Enfant les dits
pasquier et fille noel ont signé avec moi. Fait Ladte maison Commune
Les St. jour et an que dessus. Pasquier fille a, Noël
Couronneau

C. Benoist Off. Municipal

Aujourdhuy Six Ventose L'an troisième De la Republique
Française une et indivisible Heure Dix Midy par devant Moi
Jacque Joseph Charles Benoist Officier municipal de la Commune de Sceaux Canton
de Meudon Departement de Paris Accompagné Du Secretaire Greffier de la Municipalité
pour L'absence de L'officier public Elu pour Recevoir les Actes
destinés à Constater les naissance mariage, et Decès des
Citoyen En La Maison Communes Est Comparu Marguerite
Nicolle Vve Gendron Sage femme Domiciliée En cette Commune, Laquelle Déclare
de Jacque Mazuel grand pere de L'Enfant agé de Soixante quatre ans
Cultivateur Vf. orfevre Domicilié En cette Commune Ce Matin Sceaux a
Et de Marie Louise Sarelle Vve D'antoine Foutaille grand mere de L'Enfant
agée de Cinquante Deux ans Domiciliée En cette Commune Ce devant Chatenay
a Declaré a moi Off. municipal Susdit que Louise Marie Catherine
Foutaille Epouse de Jacque Mazuel Vf. orfevre Domicilié En cette Commune
Ce matin Sceaux Et de present En Voyage a Marseille Et En vertu
pour affaire de Son Commerce Est accouchée Ce jourdhui a Six heures du Matin
Dans Son Domicile En celui D'un Enfant male que led. Vve Gendron Sage femme
auquel elle a donné Le prenom de Jacque Joseph, D'après cette Declaration
que ledit Mazuel grand pere et Catharine Louise Sarelle Vve Foutaille grand Mere
ont Certifié Conforme a la Verité et la Representation de l'enfant Denommé
qui vient de lui faitte Jay Redigé le present acte dequel led. Vve Gendron Sage femme
et Mazuel et Vve Foutaille ont Signé avec Moi Fait En la maison Commune
De Sceaux Lundi, Les jour mois et an Susdits

C. Benoist Off. Municipal

Foutaille jacque joseph Mazuel Gendron

Etiennette Philippine Drancy

Aujourd'hui Seize Ventose L'an troisième de la Republique Française une et indivisible Sept heures du matin pardevant moi Jacques Moulle officier municipal de la Commune de Sceaux Limite Département de Paris accompagné du Secretaire greffier de la municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour recevoir les actes destinés à constater les naissance mariages et Decès des citoyens sur la Maison Commune Est Comparu Jean Marie Drancy macon Domicilié En cette Commune Rue Nationale Lequel a présenté de Philippe Drancy macon agé de trente Sept ans Domicilié a Paris Rue Federik Section des Thermes Et de Etiennette Forgeat Domiciliée a Paris Rue des Boulangers Section du Contrat Social Agée de Vingt deux Ans

a declaré a moi Officier municipal susdit que Elisabeth Le Blanc son Epouse en Légitime mariage est accouchée d'un garçon ce jourd'hui de ce mois et quatre heures de relevée dans son Domicile Et celui d'une Enfant femelle que ledit Drancy m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Etiennette Philippine D'après cette Declaration que ledit Philippe Drancy et Etiennette Forgeat ont certifié Conforme à la Vérité et la Représentation qui m'a été faite de l'enfant Dont acte. J'ai Rédigé le présent acte que ledit Jean Marie Drancy père de l'Enfant et dit Philippe Drancy et Etiennette Forgeat ont signé avec moi, fait en la Maison Commune de Sceaux Limite les jour, mois et an susdit

Etiennette Forgeat, Drancy, Moulle officier

Aujourd'hui Vingt Ventose L'an troisième de la Republique Française une et indivisible Quatre heures de relevé pardevant moi Le dit officier municipal de la Commune de Sceaux Limite Département de Paris accompagné du Secretaire Greffier de la Municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour Recevoir les actes Destinés à Constater les naissances mariages et Decès des Citoyens Est comparu Charles François Lefebvre Cultivateur Domicilié En Cette Commune rue de Bretteux, Lequel a présenté de Charles Matthieu Jardinier agé de trente Deux ans Domicilié à Chatenay Département de Seine et de Elisabeth Françoise Legrand agée de Vingt Sept

57

Domicilié aux Rochers le paisin Cy devant Chevreuse
Cuisième
Déclaré en mairie Officier municipal Sudit que Marie Geneviève
Boquet Son Epouse en Légitime mariage est accouchée Cejourdhuy
Vingt Ventose à Dix heure du matin dans Son Domicile Legitime
D'une Enfant Femelle que ledit Lefebvre m'a présenté et auquel
A Donné les prénoms de Séverine Constance Conformément
Déclaration que ledit Charles Plateau et Elisabeth Rancon grand
ont certifié Conforme à la Vérité et la Représentation qui m'a été
faite De Sesdit Enfant dénommé J'ai rédigé le présent acte que ledit
Charles François Lefebvre père de L'Enfant et ledit Charles Plateau
et Elisabeth Rancon grand ont signé avec moi.

Fait En la Maison Commune de Sceaux Limite
Les jour, mois et an Susdit / C. F. Grand
Charles Plateau, Lefebvre, Lelarge off. municipal

Aujourd'hui Vingt Six Ventose L'an Cinquième de la
République une et Indivisible Sept heure du matin par devant Moi Michel Lelarge
Officier municipal de la Commune de Sceaux Limite Département de Paris Accompagné
du Secrétaire Greffier de la municipalité pour L'absence de l'officier public Etant pour Lecture
Les actes de naissance mariage et décès du Citoyen Est la Maison Commune
Nicolas Et Comparu Pierre Fernique Vigneron Domicilié Lucette Commune Rue de Vallais Lequel
Fernique Assisté de Claude Gervais âgé de Soixante douze ans et Dominique Guillou âgé
De Vingt Six ans Tous Deux Cultivateur Domicilié En cette Commune Rue de Vallais
A Déclaré à moi Off. municipal Sudit, Que Catherine Bouttemotte Son Epouse En
Légitime mariage est accouchée Ce Vingt Cinq de ce mois à Trois heure après Midy
En Son Domicile En présence D'une Enfant mâle Que ledit Fernique m'a présenté
Et Auquel il a donné les prénoms de Nicolas Déposé cette Déclare
Que ledit Claude Gervais, et Dominique Guillou ont certifié Conforme à la Vérité
et la Représentation qui m'a été faite de L'enfant Dénommé J'ai rédigé le présent acte
que ledit Claude Gervais, Dominique Guillou, et Pierre Fernique Père dud. Enfant ont
Signé Avec moi

Fait En La Maison Commune De Sceaux Limité
Les jour Mois et an Susdit / Pierre Fernique M. Voutino
Nicolas rayer
Lelarge off. municipal
D. Guillou

Jean Bap.te Lallemand Garnier

Aujourd'hui Six Germinal L'an Troisième de la République Française une Et indivisible Sept heure du matin pardevant moi Jean Baptiste Brulé officier municipal de la Commune de Sceaux Unité Département de Paris accompagné du Secrét.e Greffier de la municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour recevoir les actes destinés à Constater les naissances mariages et Decès des Citoyen En la maison Commune Est Comparu Jean Etienne Garnier Cultivateur Domicilié En Cette Commune Rue de Voltaire Lequel a présenté de Jean Baptiste Lallemand Agé de trente quatre ans Brigadier de la gendarmerie Domicilié a Paris Section De la Cité Et de Sophie Courtin Agée de Vingt un ans Couturière Domiciliée a Paris Rue Pont Neuf Sect.on des Tuileries à Declaré à moi officier municipal Susdit que Geneviève Courtin Son Epouse En Legitime mariage est accouchée d'hier Cinq de Ce mois à quatre heure après midy d'un Enfant mâle que ledit Garnier m'a présenté et auquel il a donné les prenoms de Jean Baptiste D'après cette Declaration que ledit Lallemand et fille Courtin ont certifié Conforme à la Vérité et la Représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que ledit Jean Etienne Garnier pere de l'Enfant Jean Baptiste Lallemand et Sophie Courtin ont signé avec moi Lecture faite En la maison Commune de Sceaux Unité le jour mois et an Susdits Et Sophie Courtin Signée de ce requise Excepter Lad.e Courtin qui a Declaré ne Scavoir Signer de ce requise

Lallemand

J Garnier

Brulé officier municipal

Corneille Courtois Courtin

Aujourd'hui treize Germinal L'an trois.e de la République une Et indivisible onze heure du matin pardevant moi Charles Benoist officier municipal de la Commune de Sceaux Unité Département de Paris accompagné du Secrét.e Greffier de la municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour recevoir les actes Destinés à Constater les naissances mariages et Decès des Citoyen Est Comparu En la maison Commune Matthieu Courtin Vigneron Domicilié En Cette Commune Rue de Voltaire Lequel a présenté de Laurent Courtin Agé de quarante deux ans Vigneron Domicilié En Cette Commune Rue des Auberges Et de Gabriel Jeanne Pauline Blondeau Sa Future Agée de quarante Deux ans Sans profession Domiciliée En Cette Commune de Unité a Declaré à moi officier municipal Susdit que Victoire Constance Geneviève Son Epouse En Legitime mariage est accouchée d'hier Douze de Ce mois à quatre heures du matin En Son Domicile d'une Enfant femelle que ledit Courtin m'a présenté Et

38

Auquel il a Donné Les prenoms de tous Constant Bonjième
D'après cette Declaration Laquelle dit Laurent Courtois Off. de Surateau dont certifie,
Conforme a la Verité et la Représentation Qui nous a été faite de l'Enfant dénommé
ci Redigé Le present Acte qu'elédit Mathieu Courtois Père de l'Enfant, a Surateau
Et femme Surateau Dont Signé Avec Moi.

Fait En la Maison Commune de Secqueville
Les jour mois Et an Susdits.

femme Suratbeau — Vu le 10 Pluviôse
Courtois — C. Benoist Off. Municipal

Aujourd'hui Treize Germinal Lan Trois de la Republique une et Indivisible
Sur la Declaration faite de Vant moi Jacques Moulle Officier municipal de la
Commune de Secqueville Département de la Seine Accompagné du Secrétaire
de la municipalité pour L'absence de l'officier public Elu pour Recevoir les Actes de l'état
à Constater les naissances Mariages Et Decès des Citoyens Est Comparu En la
maison de Commune Jean Baptiste Liot Journalier Domicilié En cette Commune
Rue de Voltaire Lequel a présenté de Nicolas Bouvet Jardinier Domicilié En
cette Commune Age de Quarante Ans Et de Marguerite Nicole Le Gendron
Sage femme de Celui Agé de Soixante Six ans Domicilié En cette Rue de
Voltaire Lequel a Déclaré a moi Officier municipal Susdit, que Dame Duchemin
Son Epouse En Légitime Mariage Est accouchée D'Un Enfant Femelle En Son Domicile que Liot lui a présenté Lequel
Du Sexe d'un Enfant Femelle En Son Domicile que Liot lui a présenté Lequel
Il a Donné Les prenoms de Marie Hélène Dapres cette Declaration que
Liot Nicolas Bouvet Et Le Gendron Ont certifié Conforme a la Verité et la
Présentation de l'Enfant Dénommé qui lui a été faite ci Redigé Le present acte
Que Ledit Liot pere de l'Enfant, Bouvet et Le Gendron
Fait En La Maison Commune de Secqueville Lunité
Les jour mois Et an Susdits.

Marie Hélène Liot

femme Gendron
Liot Marie Hélène Bouvet
Jean Baptiste Eugène Liot — J. Benoist

Aujourd'hui Dix Sept Germinal L'an trois de la republique Francaise
une et indivisible, huit heures du matin pardevant moi Michel Blanc officier Municipal
de la Commune de Sceaux Canton de Sceaux Département de Paris accompagné du Secrétaire Greffier
de la Municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour recevoir acte de
Marie Geneviève naissance mariage et Deces des citoyen Du la maison Commune Est Comparu
Heurtault Jean Jacques Heurtault Cultivateur Domicilié En cette Commune Rue Dottaire Lequel a exposé
Que Pierre Mercier Ier Epicier Agé de trente Sept ans Demeurant Domicilié En cette Commune
Et de Marguerite Nicole Le Gendron Sa femme de celui Agée de Soixante Six ans
Domiciliée En cette Commune Rue de Bièvre A Declaré a moi Officier municipal Susdit
que Marie Geneviève Duchemin Son Epouse En Legitime Mariage Est accouchée ce
Jourdhui D'une Heure du matin En Son Domicile D'un Enfant femelle que ledit
Heurtault me présente Et auquel il a donné les prenoms de Marie Geneviève
D'après cette Declaration que ledit Pierre Mercier et Mrs Gendron ont certifié conforme
A la Vérité Et la Représentation de L'Enfant Dénommé Qui ma de fait
Jai Rédigé Le présent Acte Que Ledit Jean Jacques Heurtault Père de l'Enfant
Pierre mercier Et Mr Gendron ont Signé avec moi
Fait En la Maison Commune de Sceaux Ce Dit
Lan jour mois Et an Susdits
Jeanne Gendron, Heurtault, Roger, Blanc maire
Officier municipal, Marcou

Greffe:

Aujourd'hui Vingt sept Germinal L'an trois de la republique Française une et indivisible
Quatre Jeudi de Décadi neuf heures du matin moi Jean Bapte Sidé officier municipal de la Commune
de Sceaux Canton de Bagneux Département de Paris En l'absence de l'officier public Elu pour Recevoir
les actes destinés à constater les naissances mariages et Decès des citoyens Est comparu
Jacques François Molet de la Maison Commune Jean Louis Molet Cordonnier Domicilié En cette Commune
Rue Dufour Lequel a exposé Que Jean Louis Burton Macon Agé de Quarante cinq ans
Domicilié En cette Commune Rue Dottaire Et de Marguerite Nicole Le Gendron
Sa femme de celui Agée de Soixante Sixans Domiciliée En cette Commune
Et Barbet Et moi officier municipal Susdit, que Marie Dorvay Son Epouse En Legitime Mariage
Est accouchée Ce Jourdhui a Trois Heures du matin En Son Domicile D'un Enfant male
que Ledit Molet me présente Et auquel il a Donné les prenoms de Jacques
François, D'après cette Declaration que Ledit Jean Louis Burton Mrs Gendron
ont certifié Conforme à la Vérité Et la Représentation de l'enfant dénommé Ci dessus
été faite Jai Rédigé Le présent acte Signé Le dit Molet Père de l'Enfant Jean Louis Burton
Mrs Gendron ont Signé Avec moi
Fait En La Maison Commune de Sceaux Canton
Les jour mois Et an Susdits
Jeanne Gendron Molet François Arnoult Ecrivain
Secrétaire Dressé officier municipal

Treizième

Victor Nicolas Pasquereau

Cejourd'hui Sept Floreal An troisième de la Republique une et indivisible à Sept heures du soir par devant moi Jacque moulle officier municipal de la Commune de Sceaux Chef lieu de Département de Paris accompagné d'un Secretaire greffier de la municipalité pour l'absence de l'officier public Est comparu dans la maison Commune Jean François Pasquereau Marchand Patissier Age de quarante cinq ans Domicilié en cette Commune Rue de Bucq Lequel a présenté Victor Nicolas Pasquereau Boulanger age de quarante cinq ans Domicilié en cette Commune Rue de Bucq Et de Marguerite Nicolle Son Epouse Age de soixante six ans Domiciliée en cette Commune Rue de Bucq Et a déclaré à moi officier municipal Susdit Que Françoise Scholastique Laloue Son Epouse En Legitime Mariage Est accouchée ce jourd'hui sept heures du matin en Son Domicile d'un Enfant mâle Qu'elle désire qu'il soit nommé Victor Et a signé avec nous la Déclaration Et a donné les prénoms de Victor Nicolas Déclaration faite en présence de Victor Nicolas Pasquereau Boulanger Et de Marguerite Nicolle Pasquereau Ses Père et Mère Conforme à la Vérité, Et la Représentation de l'Enfant a été faite Dont Acte Fait et Rédigé le présent acte Qu'elle a signé avec nous Victor Nicolas Pasquereau Et Marguerite Nicolle, Ont Signé Acte inscrit

Fait en la maison Commune de Sceaux Lecture

Faite Lecture Et a Signé Jeanne Gendrau

Boyeau

Boyeau

Officier municipal

Cejourd'hui Neuf Floreal An troisième de la Republique une et indivisible à Sept heures du soir Devant moi Jean Bapte Boulle Officier municipal de la Commune de Sceaux Chef lieu de Département de Paris accompagné du Secretaire greffier de la municipalité pour l'absence de l'Officier public Est comparu dans la maison Commune Jean Gregoire Souttenotte Marie Louise Decar Cultivateur Domicilié en cette Commune Age de trente deux ans Et Edouard Louis Legrand Souttenotte Charlotte Benoist Sans Profession Age de trente deux ans Domiciliés en cette Commune Lesquels ont Déclaré Que Louise Soldin Son Epouse En Legitime Mariage Est accouchée ce jourd'hui Neuf heures du matin en Son Domicile d'un Enfant mâle Qu'elle désire qu'il soit nommé Louis François Et a présenté Et Signé avec nous cette Déclaration Donne les prénoms de Louis François Et ont certifié conforme que ledit Charlotte Benoist, et Marie Louise Legrand Souttenotte Sa Femme Accouchée Vérité et la Représentation de l'Enfant Dont Acte Fait et Rédigé par nous le présent acte que Jean Gregoire Souttenotte Cultivateur Charlotte Benoist et Marie Louise Legrand Souttenotte Ont Signé avec nous Lecture faite Et a Signé Jean Gregoire Souttenotte père de l'Enfant Et Lecture faite Et au Suivant Ledit Jean Gregoire Souttenotte père de l'Enfant Et Marie Louise Legrand Souttenotte Mère Ont Déclaré ne Savoir Signer

Louis François

C. Benoist

Brulé officier municipal

Aujourd'hui Douze Floreal L'an troisième de la République Française
une et indivisible à quatre heures de relevée par Devant moi Jacques Mouller
officier municipal de la Commune de Sceaux Canton de Sceaux Département de Paris
accompagné du Secrétaire Greffier de la municipalité pour l'absence de
l'officier public Elu pour recevoir les actes de naissance
Marriage et décès Est Comparu En la maison Commune Pierre
Matthurin Drancy Charron Domicilié En cette Commune place d'armes
lequel a fait Présenté Pierre marcou Epicier âgé de trente huit ans Et de Marie
Anne Jeanget Sa Compagne âgée de trente huit ans Domiciliés En cette Commune Lequel a déclaré à moi officier
municipal Susdit que Marie Anne Chalumeau Son Epouse En légitime
mariage est accouchée hier onze de ce mois à sept heures du soir d'un
Enfant femelle En sa Domicille que le dit Drancy me présente et auquel
il a donné les prénoms de Eleonore Matthurine D'après cette déclaration
que le dit Pierre marcou Et Marie Anne Granget ont certifié Conforme à la
Vérité Et la présentation qui m'a été faite de l'Enfant susnommé J'ai rédigé
Le présent acte que Pierre Matthurin Drancy père dud. Enfant Pierre Marcou
Et Marie Anne Granget ont signé Avec moi Sont tous la maison Commune de Sceaux
Lecture faite Le jour mois et an Susdit

Eleonore Matthurine Drancy

Jane Chalumeau Drancy Drancy
Chalumeau Mouller off. mpal
Marcou

Le présent Registre Clos Et Arrêté par nous Maire Et
Officier municipal de la Commune de Sceaux Canton de
Neuf Floreal L'an 3ème de la République Française Une et Indivisible

Bergeret maire Mouller off. mal Brulé off. m. pal

Greffier

60

quatorzième et dernier feuillet

Table du présent Registre

Le Sage

Benoist	fidèle amante	Magnin	Jean François
Bezon	anonime	Malbé	Jean antome
Bonnes	anne madeleine	Mazuel	Jacques Joseph
Bouttemotte	marie louise	Moles,	Jacques francois
Bouvet	Helene Josephine	Moullé	alexandre Nicolas
Drancy,	Eleonore matheurine	Passereau	Victor Nicolas
Drancy	Clemmette Philippine		
Certain	Charles +		
Farnique	Nicolas	+ Chevillon	Catherine 4fs
Folibet	Charles Pierre	Courboin	Louisette Constance
Frezier	Louis auguste		
Garnier	Jean Baptiste		
Gremy	Augustin Leonard		
Guillou	marguerite		
heurtaux	marie Genevieve		
Laroche	Jacques		
Larue	Gabriel Rose		
Leferre	Francois Constance		
Le Roux	Joseph Xavier		
Liot	Marie Helene		
Lourdet	François apolinaire		
Lucas	Jacques		

Commune de Sceaux-l'Unité
Canton de Bourg-Egalité
Département de Paris

1er Floréal an 3.

Premier feuillet
Lefrage

Registre double des Supplémentaires à ceux commencés le Premier Vendémiaire de la présente année, pour constater, à compter de ce jourd'hui, les conformément aux Loix sur l'Etat civil, les naissances dans la Commune de Sceaux-l'Unité; ledit Registre contenant quatorze feuillets cotés par Nous, Claude-André Lefrage, Président de l'Administration du District de Bourg-Egalité, ce Treizième jour de Floréal, l'an trois de la République française, une et indivisible.

Lefrage

Louis Antoine Peigné

Aujourd'hui Dix neuf Floréal l'an troisième de la république Française une et indivisible Par devant moi Jacque Moullet Officier municipal de la Commune de Sceaux l'unité Département de Paris accompagné du Secrétaire Greffier de la municipalité pour l'absence de l'officier public Elu pour Recevoir les Actes destinés à constater les Naissances Mariages et Décès Des Citoyen Est Comparu En la Maison Commune Jean Louis Peigné Boulanger Domicilié Rue Cette Commune Rue de l'unité Lequel a présenté de Lui présent Enfant Sexe Masculin Agé de cinquante Jours Domicilié Rue Cette Commune et de Marie Jeanne Renu Femme Dumard Agent maternel de l'Enfant Agée de quarante Six ans Domicilié à Nord le grand Département d'Eure a Déclaré à moi officier municipal Susdit que Marie Jeanne Dumard Son Epouse En Légitime Mariage Est accouchée Ce jourd'hui En Son Domicile de trois Jours De Relevée d'un Enfant Mâle Que ledit Peigné Me présente Et auquel il a donné Les prénoms de Louis Antoine Et Déclare cette Déclaration Que les Citoyen Louis Peigné et Marie Jeanne Renu ont attesté Conforme à la Vérité Et La Présentation Qui Me a été faite de l'Enfant dénommé par la Dite Le présent Acte Que Louis Peigné père Dudit Enfant Jean Louis Peigné et Marie Jeanne Renu ont Signé Avec Moi

Fait En La Maison Commune de Sceaux l'unité
Les jour mois et an Susdit

Louis Peigné, Marie Jeanne Renu, Peigné

Moullet Officier

Cejourdhuy Sept prairial Lan troisieme De la Republique a
Francaise Une Et Indivisible, Six heures du Matin par devant moi
Jacques Moulle Officier Municipal De la Commune de Sceaux Unité
Departement De Paris Accompagné du Secretaire Greffier de la municipalité
Jean Nicolas pour Labsence de Lofficier public Elu pour Recevoir les actes
Delacour Destinés a Constater les naissances Mariages Et Decès De Citoyens
Et Comparu En la Maison Commune Jean Baptiste Nicolas
Delacour Vigneron Domicilié En cette Commune Rue des Jumbergeres
Lequel Assisté de Nicolas Moulle Ayeul Maternel de Lenfant
Agé de Soixante Douze Ans Journallier Domicilié En cette Commune
Rue Dorvault Et de Catherine Petron Delacour
Ayeul Paternel de Lenfant Agée de Soixante Quatre Ans
Marchande Domiciliée En cette Commune Rue de Sceaux Declaré
A Moi Officier municipal Susdit, Que Rosalie Moulle Son Epouse
En Legitime Mariage Est Accouchée Ce Jourdhuy En Son Domicile
A une heure du Matin Dune Enfant Mâle Que ledit Declarant
Nous a presenté Et Auquel il a Donné Le prenom De
Jean Nicolas Dapres Cette Declaration Que Le Citoyen
Nicolas Moulle, Et Catherine Petron Delacour ont certifié Conforme
A la Verité Et La Representation De Lenfant dessus nommé Qui
Nous a été Laissé, Redigé Le present Acte Que ledit Delacour
Pere de Lenfant Nicolas Moulle Et Catherine Petron Delacour
ont Signé Avec Moi a Lexception de Nicolas Moulle qui a Declaré
ne Savoir Signer, Fait En La Maison Commune de Sceaux Unité
Le jour Unsin Et Dan Susdit;

Delacour
Moulle
Delacour
Delacour

Deuxieme

Aujourd'hui
de la République Français
Un Soixt pour de Vant nous
De la Commune de Sceaux
accompagné du Secretaire Greffier de la municipalité pour l'absence
de l'Officier public Elu pour recevoir les actes Destiné à Constater
les naissance mariage Et Decez des Citoyen Est comparu
En la maison Communne Jean Claude Bizeret Macon Domicilié
En celle Rue de Voltaire Legel assisté de George Amidieu
Oncle Maternel de L'enfant Agé de Quarante Huit ans Charretier
Domicilié à Paris rue de Reuilly N.° 39. Section des Quinze Vingts Faubourg Antoine
Et de Pierrette Amidieu Simone Lefebure Tante Maternelle de L'enfant
Agée de Trente Sept ans Domicillée En celle Rue de Voltaire
Lequel Declaré à Moi Officier municipal Susdit que Aimée Amidieu
Son Epouse En Legitime Mariage Est accouchée Ce Jourdhui
à Dix heures du matin En Son Domicile D'un Enfant femelle
que Ledit Bizeret m'a presenté et auquel il a donné le
Prenoms de Aimée Georgette, D'après cette Declaration que les
Citoyen George Amidieu, Et Pierrette Amidieu ont certifié Conforme
A la Verité Et la Representation de L'Enfant denommé qui
m'a été faitte J'ai Redigé Le present Acte que Ledit Bizeret
Pere de L'Enfant, Et George Amidieu ont Signé Avec moi
La Citoyenne Pierrette Amidieu ayant declaré ne Scavoir Signer
De ce Enquis Suivant La loi;

Aimée Georgette Bizeret

Fait En La Maison Communne de Sceaux Ladite
Les jour, mois Et an Susdits - Bizeret
Amidieu, Comtois, C. Benois Off. Municipal

Aujourd'hui Vingt fait prairial L'an troisieme de la Republique
Française Une Et Indivisible Quatre Heure de Relevée par devant Moi
Michel Leleyé Officier municipal De la Commune de Seaux
Lunité Departement De Paris accompagné du Secretaire Greffier
de la municipalité pour L'absence de L'officier public Elu pour
Jean Gouzé Recevoir les Actes Destinés à Constater les mariages Et
Lhermitte Decés des Citoyens Est Comparu En La maison Commune
Pasquier Lhermitte Cultivateur Domicilié En Cette Rue de Lunité
Lequel Assisté de Jean Baptiste Camus Concierge Agé de
trente Deux ans, Domicilié à Sceaux, Et Magdeleine Rosalie
Grosin Son Epouse Agée de Vingt Deux ans, a Declaré
à moi Officier municipal Susdit que Marie Geneviève Bachelet
Son Epouse En Legitime mariage Est Accouchée du Vingt Si
de ce mois trois heures De relevée En Son Domicile d'un Enfant mâle
Que le dit Pasquier Lhermitte Ici présente Et auquel il a
Donné les prenoms de Jean Gouzé D'après Cette Declaration
Que Le Citoyen Jean Baptiste Camus, Et Magdeleine Rosalie
Grosin ont Certifié Conforme à La Verité, Et La Representation
de L'Enfant Denommé Qui Lui a Été faite, J'ai Redigé Le
present Acte Que Le dit Cit. Pasquier Lhermitte pere de,
L'Enfant Jean Baptiste Camus Et Rosalie Grosin ont Signé
Avec Moi

Fait En La maison Commune de Sceaux Lunité
Le Jour mois Et an Susdit. Grosin Camus Ceux mêmes

Lhermitte

Lelargé officier

63

Aujourd'hui Six messidor L'an troisieme de la republique

Troisieme

albaud ernery parderan moy alexandre antoine Chion officier
public de la Commune de ces eaux
Unité destruce de legalité departement de Paris
par deliberation du neuf prairial dernier pour dresser
les actes destinés a Constater les naissances mariages et decès
des Citoyens en Comparu en la salle publique de la maison
Commune de Nicolas Bourcier Cultivateur domicilié en cette municipalité
lequel assisté de Jacques Lucas Cultivateur et de madeleine Renard
âgé le premier de Quarante Cinq ans passés Lautre de Vingt
Trois ans a declaré a moy alexandre Antoine Chion que marie
Louise Dumas Son Epouse En legitime mariage en accouchée hier
Cinq de present mois dune fille a Cinq heures du matin dans sa
maison Rue de descartes d'un Enfant male quil nous presente et
auquel il a donné le prenom de Jacques daprès cette declaration
que les Citoyens Jacques Lucas et madeleine Renard ont Certifié
Conforme a la Verité et la presentation de l'Enfant dont
Jacques Bourcier
Sa redigé En Vertu des pouvoirs qui me Sont delegué Lequel
acte que Nicolas Bourcier pere de l'Enfant et les deux
temoins ont Signé avec moy fait En la maison Commune
les Jour mois et an Cy Dessus

Nicolas Bourcier

Renard Lucas

Chion

Aujourd'huy Sept meridor Lan trois cent de la
Republique Sept Jours decadi parderan moy alexandre
Antoine Chion officier public de la Commune de ces eaux
Unité destruce de Egalité departement de Paris Lieu
par deliberation du neuf prairial dernier pour dresser
les actes destinés a Constater les naissances mariages et decès
des Citoyens En Comparu En la maison Commune Claude
François Laurens Imprimeur Libraire domicilié a Paris

rue St Jacques Section du Panthéon français ou il
demeure ordinairement Etant Ce Jourd'hui present Legueul
assisté de Marie Nicolas Silvestre Guillon Sarlet ~~et Catherine~~
~~Mollot~~ homme de loy age de trente quatre ans oncle de l'enfant
Et Catherine Mollot ~~sa~~ de Jean Sarlet vivant Chirurgien
aieulle maternelle demeurant tous tous deux en Cette
declare a moy Alexandre Antoine Chion ~~que~~ Adelaide
Catherine Sarlet Son Epouse Legitime mariage en accouché
aujourd'hui Vendredi deux heures du matin dans la maison de
Cet Oncle Sarlet, rue de Poitou n°. 125 D'un Enfant
Adelaide Catherine Laurens femelle qu'ils m'ont declarée Auquel ils donne les
prenoms de Adelaide Catherine Declarent en Cette declaration
que les Citoyens et Citoyenne Veuve Sarlet ont Confessé Conformer
a la Verité Cette Presentation que je m'en Cte faite de l'Enfant
denommé Sey dessus Et Redigé En Vertu des pouvoirs que me font
delegués Et present acte que le dit Claude francois Laurens
pere de l'Enfant en Declarant ne Sçavoir signé avec moy
fait Declaration Commune Ce Jourd'hui trois Jours de Germinal
Cy Vingt Cinq Vieux mots de Nulle Commune de

Adelaide Catherine Laurens

C. Mollot. C. Laurens

Pour
M. N. S. J. Sarlet

Chion
officier public

Aujourd'hui Vingt trois Messidor L'an troisième de la Republique
Française une et indivisible A Cinq heures de relevée par devant moi
Jacques Moullet Officier municipal de la Commune de Sceaux Canton

Quatrieme

Departement de Paris
Acte municipal pour
pour Recevoir les actes
Mariages et Decès de
Commune Nicolas Lalouette
Rue Beaurepaire Legnel a fixé de Charles Eve Femme de Guillaume
Agé de Soixante douze ans Domicilié En ce Lieu Et de Magdelaine
Charles Alexandre Lalouette
Corne Le Guet, Blanchisseuse Agée de trente Ans Domiciliée de Versailles
Departement de Seine Et Oise Declaré a nous officier municipal
Susdit que Ursule Elizabeth Barbé Son Epouse En legitime mariage
Est accouchée Ce jourd'huy Vingt Deux du present mois de messidor a Trois
heures Apres midy En Son Domicile Rue Beaurepaire D'un Enfant male
qu'il nous a presenté et Auquel il a donné les prenoms de Charles
Alexandre — D'Apres cette Declaration que les citoyen Charles
Eve et Magdelaine Corne ont certifié Conforme a la Verité et la
Representation de l'Enfant Dessus nommé qui nous a été faite Nous ai
Redigé le present acte Quedit citoyen Lalouette pere de L'Enfant
Charles Eve Et Magdelaine Corne Les Deux temoins ont Signé Avec nous
Fait En La maison Commune de Sceaux L'unité,
Le jours mois Et an Susdit,

Madelaine Corne et Jean Baptiste

Charles Eve, N. Lalouette,
Marillez officiel,

ARCHIVES MUNICIPALES

Aujourd'huy Vingt trois Messidor Lan troisieme de la republique francaise
heure de midy pardevant moy alexandre antoine Chevon Notable officier
Jean marie public dela Commune de Sceaux L'unité district de Legalité departement
Pigeon de Paris, Elu par deliberation du Neuf prairial dernier pour Recevoir les
actes destinés a Constater les naissances mariages et décès des Citoiens
En Comparu En la maison Commune Claude Pigeon marechal ferrant
demeurant En Voltaire Legnel assisté de Nicolas Sinchon ouvrier a la
manufacture de faiance Agé de Soixante deux ans passé et marguerite
Nicolle femme de Nicolas Gendron en Linge femme agée Soixante Cinq ans
tous deux demeurants En Cette Commune de Sceaux L'unité Legnel

a declaré a moy alexandre Antoine Chion que marie Julie Delange
Son Epouse En legetime mariage en a accouché Le Vingt Six du present
mois de remundor Sur les 4 heures du Soir dans Sa maison d'Vn
Enfant male qu'il m'a presenté en angle de a donné les prenoms
de Jean marie d'apres Cette declaration que le Citoyen Chions ey
La Citoyenne femme Jardon on Certifié Conforme a la verité
et la representation qui m'a été faite de l'Enfant denomme Sus
Redigé En vertu des pouvoirs qui me Sont delegués le present acte
que Claude Bigeon pere de l'Enfant et Les temoins ont Signé avec moy
Sur Ledit la maison Commune Les Jour mois et an Cy dessus et a
Vie nicolle C. Bigeon Poissardon

Chion.
officier public

Aujourd'huy Neuf Thermidor Lan Troisieme de la Republique
Française Sept heures du Soir Pardevant moy alexandre antoine
Chion membre du Conseil general de la Commune de Sceaux
Et Ente destruit de l'Egalité departement de Paris Etat
de Neuf Soussigné dernier pour Recevoir les actes destinés
a Constater les naissances mariages et Décès des Citoyens
Est Comparu En la maison Commune Jean Jacques Roger
Vigneron demeurant place Vendemiaire Lequel a assisté de Jacques Roger
Son frere demeurant rüe de Voltaire et d'alexandre Grignon Instituteur
dem.t place d'armes a declaré a moy Alexandre antoine Chion
que marie madeleine Guillon Son Epouse En legetime mariage
En accouchée La nuit du Sept au huit de ce mois a deux heures
du matin dans Sa maison d'Vn Enfant male qu'il ma
presenté en angle de a donné le prenom de Flamond d'apres
Cette declaration que les d.s Citoyens Jacques Roger et alexandre
Grignon ont Certifié Conforme a la Verité et la representation

Francois Roger

Cinquième

Lecture lecture faite, qui m'a été faite rédigé en vertu
Roger qui a déclaré ne le savoir de ce interpellé
suivant la loy

1170 ger

Grignon

Sion

MINUTE
6 S

de l'enfant dénommé loy. Et
des pouvoirs qui me sont délégués
de père de l'enfant en date du sixième mois
fait déclaration Commune le jour

1170 ger

Grignon

Sion
Heure publique

Aujourd'huy Onze germinal an Soixante neuvième de la république
française une heure du soir pardevant moy Alexandre antoine Sion
membre du Conseil général de la Commune de Sceaux Chef lieu de
canton du département de Paris et Seine et Oise étant en mairie pour
recevoir les actes destinés à constater les naissances mariages et décès et a été
Comparu Déclaration Commune Simon Philippe Lumière Commissionnaire
demeurant rue de la Force arrondissement de Jean Baptiste Etienne Lumière
Lardinier âgé de trente sept ans et demi rue Royale arrondissement
Jean Baptiste Lumière
femme d'antoine Degoix marchand demeurant rue de la Force arrondissement âgé de
trente sept ans et déclaré à moy alexandre antoine Sion que la nommée Sophie
Bailly son épouse légitime mariage en accouchée ce jourd'hui de trois
heures du matin de cet mois d'huit trois cent dix sept dans
Déclaration d'un enfant mâle qui lui présenté en langes et a donné
les prénoms de Jean Baptiste d'après cette déclaration ledit sieur
ledit sieur demeurant Degoix ont institué conforme de la vérité et a signé
qui me a été faite de l'enfant dénommé loy rédigé en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués le présent acte qui le père de l'enfant
ledit sieur ont signé avec moy ledit sieur Degoix a déclaré ne le savoir
de ce interpellé suivant la loy. Fait en la maison Commune les
jour mois et an susdits ——— Simon Philippe Lumière

Lumière

Sion
Heure publique

Aujourd'huy Neuf fructidor l'an trois cent de la république française
sept heures cinq du soir pardevant moy alexandre antoine Sion
membre du Conseil général de la Commune de Sceaux Chef lieu de département

de Sarre Chû le neuf prairial Dernier pour dresser les actes destinés
a Constater les naissances mariages & décès des Citoyens dite Comparu
En la maison Commune Lequel Jean Simphorien ferdinand
Courtinat Cultivateur demt En cette Commune rue Voltaire lequel
assisté de Simon Vigneron Cordonnier age de quarante deux ans demt
rue de la lune Antoinette Major fille agée de Vingt trois ans demte
rue des Imbergues a declaré a moy alexandre antoine Lhion officier
ferdinand simon Courtinat anne françois Claudet Son Epoux Legitime mariage en accouchée
hier vers les trois heures de relevée dans la maison d'un enfant male
qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de ferdinand
Simon d'après cette declaration quel dit Courtinat et Vigneron
et dit major ont certifié conforme a la Vérité et la présentation
qui m'a été faite de l'enfant d'inconnu j'ay rédigé le présent acte
pour vaut qu'ils ne sont de signés le présent acte que le père de l'enfant
dit major ont signé avec moy quand au dit Simon Vigneron il a
déclaré ne le savoir de ce interpellé suivant la loy sur ce la
maison Commune le jour mois an ci dessus Etoyé Un mot nul

Courtinat

A Major

Lhion

Agent d'huy troisième jour Complémentaire de l'an trois de la république
françaises parderant moy alexandre antoine Lhion membre du Conseil général
de la Commune de Sceaux Etant département de Seine et Oise au bureau
prairial dernier pour dresser les actes destinés a Constater les naissances
mariages et décès des Citoyens en Comparu En la maison Commune
Jacques Jean Baptiste Bouttemotte Vigneron demeurant En cette rue Voltaire
Signé assisté de Louis alexandre Lamy Cultivateur age de quarante six
ans demeurant Sur dite rue Voltaire, marie anne Gaudot Sage femme
agée de Cinquante six ans demeurant au bourg de Gatelet ici présente
x déclare a moy alexandre antoine Lhion que Elisabeth Laine
Son Epouse En legitime mariage en accouchée Ce jourd'huy
Vers les six heures du matin dans sa maison d'un enfant femelle
qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de
marie anne d'après cette declaration qu'il a dit Bouttemotte

marie anne Bouttemotte

6

Sixieme

Lesdits Lamy et Gandon ont Certifié Conforme
a la Verité celle
de l'Enfant denommé
qui m'ont delegues
Les Jour mois

Et ledit acte Lecture faite
Signé avec moy

Boutte acte

Officier public

Le present Registre Clos a arrêté / savoir mon dit officier municipal
dudit Commune des Ecaux / Vingt Le quinze Janvier mil huit cent
quatre vingt dix neuf Signé Francois Vincent Antoine

Bizeret maire
Boutte officier public
Brulé off. M. pal

Table du present Registre

Bizeret	aimé Georges	Deigné,	Louis antoine
Boursier	Jacques	Digeon	Jean marie
Boutlemotte	marie antoinette		
Courtinat	ferdinand Simon	Roger.	francois
Delacour	Jean Nicolas		
Laurens,	adelaide Catherine		
Laloucette,	Charles alexandre		
Lhermitte	Jean Honoré		
Lumiere,	Jean Baptiste		

1796

Premier feuillet D.
Lesage

COMMUNE REGISTRE DOUBLE.

de Sceaux-l'Egalité

NAISSANCES.

POUR constater, à compter du premier Vendémiaire prochain, (quatrieme année de la République) les Naissances, conformément aux Loix rendues sur l'Etat Civil des Citoyens; ledit Registre contenant Quatorze feuillets cotés par premier et dernier, et paraphés par Nous Claude-André Lesage, Président de l'Administration du District du Bourg-l'Egalité, Département de Paris, le Dix Sept Fructidor, de l'an troisieme de la République.

Lesage

aujourd'huy quatre vendemiaire lan quatrieme de la republique
Francaise Sur les trois heures du soir par devant moy alexandre antoine
Chion membre du Conseil general de la Commune Sceaux le neuf
prairial de lan trois pour dresser les actes destinés a Constater
les naissances mariages et deces des Citoyens en Comparu en la
Salle publique de la maison Commune Jean Pierre Saunier
Cultivateur demt rue dufour legitime mariage de Pierre antoine
Saunier oncle defenseur Cultivateur age de trente Sept ans et demt
rue Sottane et de marie Catherine Duchesne age de trente cinq
ans femme de nicolas Sautier Cultivateur demt rue Sottane
a declaré a moy alexandre antoine Chion que marie genevieve,
Brottemode Son Epouse En legitime mariage en a Couché
Six tres Vendemiaire a huit heures du soir dans Sa maison
d'un enfant male qu'il ma presenté et auquel il a donné
les prenoms de Jean antoine d'après Cette declaration
que les Citoyens Saunier oncle et femme Saunier ont Certifié
Conforme a la verité et la presentation dud enfant a été faite
dud enfant denommé Say redigé Lecture des pieces
qui me Sont delegné Signé ensemble acte que Dessus

Jean antoine Saunier

Pierre Saunier present et les deux temoins ont
Signé avec moy. Fait en la maison Commune
Les Jour mois An Cy dessus et des Sceaux de l'Unité
Département de Paris J. P. Saunier L. A. Saunier

Chion
Officier public

Et le Cinq Vendemiaire An quatrieme de la republique francaise par devant
moy alexandre antome Chion membre du Conseil general de la Commune de
Sceaux de l'Unité departement de Paris Etat Neuf prairial de lan troisieme
pour dresser les actes destines a constater les naissances mariage et deces
des citoiens En Comparu En la maison Commune Jean marie Osselet
principal Commis de l'Ecole polytechnique demeurant a Paris rue dargenteuil
N°. 980 Section du roule Signal assiste de sue antome Vincent Marchand
Domicilie a Paris rue Benoit N°. 789 Section de l'Unité et Jeanne Saul
Lucile Pauline et Coussu femme de Michel Joseph osselet m.d Boucher demeurant a
Osselet Paris rue Dulica des arts N°. 1119 Section de la Butte des moulins
a declare a moy officier public que marie Louise Victoire Osselet Son
Vincent Son Epouse En legitime mariage en a accouche Dun
quatre Courant a dix heures dumatin dans la maison Cy devant presente
d'Un Enfant femelle quel m'a presente et auquel elle a donne les noms
Lucile Pauline d'apres laquelle declaration quelle nous a faite et
Conforme a la verite et la presentation qui en a ete faite de l'Enfant
denommé Jay redige En Cette des Comparu que nous delegue le
present acte que le pere de l'Enfant et les temoins ont Signé avec
moy. Fait En la maison Commune les Jour mois dan Cy dessus
Et Signé deux mots Comme Inutile dans le present acte

L. A. Vincent P. Marchi Osselet

Chion
Officier public

Et le Sept Vindemiaire Lan quatrieme de la republique francaise par devant moy
alexandre antome Chion membre du Conseil general de la Commune de Sceaux
de l'Unité departemene de Paris Etat Neuf prairial de l'an troisieme pour dresser
antoine Maillot les actes destines a Constater les naissances mariage et deces des Citoiens
En Comparu En la maison Commune Jean Maillot macon Demeurant

68

(Deuxieme.)

Vcei Volture de N.o 132 Legt est comparu de antoine Leblanc
Ignicon agé de Vingt Sept ans demt place Lendemain de
Et de antoinette Saumier fille majeure agée de Vingt quatre
ans demeurant Vnis de Volture N.o 202 a declaré a moy alexandre
antoine Chion que Nicole Leblanc son Epouse Lentiesme mariage Est
accouché aujourd huy, Vers deux heures dumatin dans Lamaison dVn Enfan
gnil m'a presenté et auquel il a donné le prenom d'antoine de quoi Lacte
declaration quele Citoyen leblanc a la Colonne Saumier ons certiffié Conforme
a la Verité et a signé lenregistrement gui m'a été fait de Cet Enfan denommé
Sus redigé Le present acte gueled. Saumier a signé avec moy gueled
Susdits Moulle et Leblanc il nous declare ne Savoir de Ce Interpellé
Suivan la Loy fait et Lecture Lesdites Sur nous Lun Ey dessus

a Saumier Chion officier public

L'an Le Vingt Brumaire Lan quatreme de la Republique Francaise quatre heures
Dessoir pardevan moy officier public denomme aux actes premier Lecu
Son Comparue Lecture Commune marie amable Premier Lafosse
agée de trente Vn ans femme de Jacques magloire Solette Entrepreneur
de batiments demeurante rue de Butar N.o 60. et Elisabeth Solette Fonteille
amable antoinette Solette femme de Jean Jacques Moulle marchand agé de Vingt Sept ans demeurant
Fonteille rue de Vnité ont declaré a moy officier public Susdit que Marianne
Louise Bernard femme de andre Germain Louvet Cultivateur demeurant
a Paris rue des Nonandieres N.o 40 Section de la maison Commune est
accouché hier Seize du Courant a Vnze heures du Soir dVn Enfant
femelle maison du Citoyen Solette Sus dite rue de Butar que lesdites
femmes Solette et Moulle m'ont presenté Enfant et lui ont donné
les prenoms d'amable antoinette dapres Cette declaration quelui
Lenonte ont Certiffié Conforme a la Verité a la presentation gui m'a
été faite de l'Enfant denomme Sus redigé Le present acte gueles temoins
ont Signé avec moy Lan Entamaison Commune Les Jour mois an Susdits
Et Fontaielle Me et Premier Lafosse et Fonteille

Chion officier public

L'an Vingt Deux Brumaire Lan quatreme de la Republique Francaise
Vnze heures dumatin pardevan moy officier public denomme aux

actes qui y suivent et sont Comparus Entamaison Commune et Ordre de Service Capitaine de la troisieme Compagnie du deuxieme bataillon de la Cinquante Vingt troisieme demie Brigade de Larmée de l'Interieure Caserné au Grand Chateau de Ceaux et Vnite, lequel assisté de Jean Colombier officier de Sante de la dite demie brigade de dit antoine Messe maitre armurier de la dite demie Brigade aussy Caserné audit Chateau a declaré amoy officier public que Marie Joseph Claire le Comte agé de Vingt Jan et Ordre Servant aud Son Epoux Enlegitime mariage En accouchée hier a quatre heures du Soir audit Chateau dun Enfant male auquel elle a donné le prenom d'André, dapres cette declaration que lesdits Jean Colombier et antoine Messe ont certifié Conforme a la Verité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dont mention Jay redigé le present acte que les temoins ont signé avec moy Jan Entamaison Commune les Jour mois et Ans susdits

Antoine Messio Colombier Vnite Servant Capitaine

Et le quatorze fevrier Jan quatre du dit Republique francaise quatre heures dix du Soir pardevant moy officier public nommé Jacques Jean Baptiste Boullemotte Cultivateur demeurant Vallorgue agé de trente cinq ans et Anne Anabeth Victoire Duval femme de michel Faisne Cultivateur demeurante Vnite agée de quarante trois ans a declaré amoy officier public que Anne Alexandrine Catherine Boulle son Epouse En legitime mariage En accouchée hier a deux heures apresmidy Environ d'Vn Enfant male auquel il a donné les prenoms de Charles Jacques Chevillon dapres cette declaration que les dits Boullemotte et femme Faisne Comme ont certifié Conforme a la Verité et la representation qui m'a été faite del Enfant dénommé Jay redigé le present acte que les temoins ont signé avec moy Et apres lecture faite de tout Suivant la Loy fait Entamaison Commune les Jour mois et Ans susdits

Charles Jacques Chevillon

Boullemotte

Et le Lemene Jour quatorze Frimaire Jan quatre de la Republique francaise quatre heures de dimi du Soir pardevant moy officier

Troisième

publie nommé Lgualsse auprès moi Declaration Commune Nicolas
Gendron Cultivateur demt a Lad. lieu de la Liberté
agé de Soixante douze ans & Marguerite Nicole Sage femme Groupe
dudit Gendron agé de Soixante huit ans & demte avec Son mary et Louant
Angueille Cultivateur, agé de trente neuf ans & dudit maison n° 19
lesquels m'ont declaré que Augustine Suzanne Saubecker Epouse de
Alexandre Henry Bourbon Citoyen français en accouchée hier trois Courant
a Sept heures du matin Lun d'un Enfant femelle auquel elle a donné le prenom
d'Augustine D'après cette declaration quelesd. Gendron & Sa femme et ledit
Angueille ont certifié Conforme a la Verité et la Représentation qui m'a été
faite de l'Enfant dénommé Et rédigé le present acte que les dits Gendron et femme
Gendron et ledit Angueille ont Signé avec moy le dit Gendron a declaré ne
Savoir de ce interpellé Suivant la loy Par Declaration Commune des Sous-
signés Lan Cy dessus Bourbon Augustine Nicole

Augustine Bourbon

Et le Neuf Frimaire Lan quatrième de la Republique Francaise Six heures du Soir
Pardevant moy officier public dénommé auprès de la Mairie
Sont Comparus En la Maison Commune Charles Martine Cultivateur
demeurant Rue du Four Legal Assisté de Chemin Charles mineur demeurant
a Paris rue des Vieilles Etuves N°. 115 Section de l'Ouest agé de Cinquante
ans & Anne Martine fille majeure agée de Neuf mois & demeurante
a Paris rue Sauveur N°. 98. a declaré a moy officier public que Chemette
Soubre Son Epouse En légitime mariage Lui a accouché hier deux du présent
mois Vers Les deux heures du matin Dans Sa Maison Situé Rue du four Dun Enfant
male qu'il me présente a auquel il a donné le nom de Charles D'après cette
declaration quelesdits témoins ont Certifié Conforme a la Verité et la Représentation
qui m'a été faite de l'Enfant dénommé Et rédigé Lacte des Présentes
qui me Sont déclaré le présent acte que les présentes témoins ont signé avec moy
Lan Cy dessus Martine

Charles Martine

a martin martine

Aujourd'hui Vingt neuf Frimaire Lan quatrième de la Republique
Française une et indivisible à Six heures du Soir Pardevant

moi Jean Louis charles Jacques Gabriel Trevilliers Agent municipal
de la Commune de Sceaux Canton de Sceaux Département
de la Seine, élu le quinze Brumaire dernier en l'Assemblée
Communale et installé dans mes fonctions avec l'administration
municipale du Canton de Sceaux, chargé par la loi en madite
qualité d'Agent municipal de dresser les actes qui constatent
les naissance, mariages et Décès des Citoyens de cette Commune
Est comparu en la Maison Commune Jean François Jubin
Vigneron demeurant rue de Fontenay Numéro Treize
lequel assisté de Pierre Vincent Guillou Cousin Germain
du Père Vigneron agé de Trente ans demeurant ruelle
des Agriculteurs et de Marie Jeanne Brulé agée de Vingt
deux ans non mariée demeurant rue Vendémiaire, a déclaré
à moi Agent Municipal susnommé que Marie Magdeleine
Leclerc son Epouse en légitime mariage est accouchée
aujourd'huy à une heure du Matin, dans sa maison, d'un Enfant
Male qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms —
Jean Pierre de Jean Pierre, d'après cette déclaration que les Citoyens
Jubin Pierre Vincent Guillou et Marie Jeanne Brulé ont certifié —
conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de
l'Enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui m'ont
été donnés le présent acte que Jean François Jubin père
de l'Enfant et les deux Témoins ont signé avec moi. fait en
la Maison Commune les jour mois et an cy dessus.

Jubin

p. v. guillou Marie Jeanne Brulé

Trevilliers

Aujourd'huy Quinze Nivose l'an quatrième de la République
Française une et indivisible à Trois heures après midi par

Quatrième.

devant moi Agent municipal cy devant nommé
et qualifié est Comparu le Citoyen Jean
Daniel Petas Lieutenant de la huitième Compagnie
du Second Bataillon de la demi Brigade de Seine inférieure
Cazernée au Cy devant Chateau de Sceaux, lequel assisté du Citoyen
Louis Joseph Wattel agé de Trente Six ans Commandant du deuxième
Bataillon de la demi Brigade egalement Cazerné au Cy devant
Chateau, et de la Citoyenne Jeanne Marie Flammant agée
de Trente cinq ans Epouse du Citoyen Jean Christophe Laval
Chef de ladite demi Brigade domiciliée egalement au Cy devant
Chateau, a declaré à moi Trevilliers Agent Municipal que la
Citoyenne Marie Magdeleine Levene Son Epouse en légitime
mariage est accouchée hier à Cinq heures du Matin dans le
Cy devant Chateau, d'un Enfant male qu'il m'a présenté et auquel
il a donné les prénoms de Joseph Brutus ; D'après cette
Déclaration que les Citoyens Louis Joseph Wattel et Jeanne Marie
Flammant ont certifié conforme à la vérité et la representation
qui m'a été faite de l'Enfant dénommé J'ai rédigé le present acte
que le Citoyen Jean Daniel Petas pere de l'Enfant et les deux
témoins ont Signé avec moi. Fait en la maison Commune
les Jour mois et an Cy dessus. Petat Jeanne Laval

Joseph Brutus Petas

Wattel

Trevilliers
Agent Mpal

Cedouzième Pluviose l'an quatrième à Six heures du soir Par devant
moi Agent Municipal cy devant nommé et qualifié est Comparu
Le Citoyen Jean Antoine Achard cultivateur domicilié dans
cette Commune rue du Marché, lequel assisté du citoyen Joseph
Marquet agé de Trente deux ans Bijoutier à Paris rue du
Harlay au Palais et de la Citoyenne Marie Marguerite
Fonteille agée de Trente ans demeurant dans cette Commune
rue du Marché, a declaré à moi Trevillier Agent Municipal

que la Citoyenne Jeanne Charlotte Fonteille Son Epouse en
légitime Mariage est accouchée avant hier dix Pluviose
à Vnze heures du soir dans Sa maison d'un Enfant femelle
Josephine Marguerite Achard qu'il m'a presenté et à laquelle il a donné les prénoms
de Josephine Marguerite; D'après cette déclaration que
les Citoyens Joseph Mazuel et Marie Marguerite Fonteille
ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a
été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte
que le Citoyen Jean Antoine Achard et les deux témoins
ont Signé avec moi. Fait en la maison Commune à Sceaux
les Jour mois et an Cy dessus. achard Chevillet

M. M. Fonteille
Chevilliers

Aujourd'hui premier Ventoze l'An quatrième de la Republique
Françoise une et indivisible a cinq heures après midy par devant
moy Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la Commune
de Sceaux l'Unité Est Comparu le Citoyen Jean Baptiste Thiebard
Jean Louis Journalier demeurant en cette dite Commune de Sceaux Rue de
Thiebard l'Unité N°. Cent huit. Lequel assisté du Citoyen Jacques
Saudrin Cultivateur Agé de Trente quatre ans demeurant Rue de
Brutus N°. Soixante dix Sept et de Pierre Dutu Charpentier
agé de quarante cinq ans passés demeurant Rue de l'Unité
N°. Cent dongt, a Déclaré a moy Champin adjoint a l'Agent
Municipal que la Citoyenne Cecille Louet Son Epouse
en légitime mariage Est accouchée hier trente
Pluviose a deux heures du matin dans Sa maison d'un Enfant
167 mâle qu'il m'a présenté et Auquel il a donné les prénoms
p. c. de Jean Louis; D'après cette Déclaration que les
p. d. Citoyen Jacques Saudrin et Pierre Dutu ont certifié
conforme a la Verité et la représentation qui m'a été faite
de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que
Le Citoyen Jean Baptiste Thiebard et les deux Temoins

74

Cinquième.

ont Signé avec moy de Scaux les — de l'autre part. /. Bizard

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINUTE
6 S

fait en la Maison — Commune jour, mois et An que dessus Approuvé Un mot rayé Comme nul /.

Sandrin Dutru

= Champin =

adjoint municipal

Et le Deux Ventôse l'An quatrième a Cinq heures du Soir pardevant Moy Luire Champin adjoint a l'Agent Municipal de la Commune de Scaux l'Unité Est Comparu le Citoyen André Lucas gardien du Cidevant chateau de Scaux y demeurant lequel assisté de Citoyen Joseph Sarin Jardinier Agé de Quarante neuf ans demeurant — en ce Lieu Rue de Bourgogne N°. Mille quatre Cent Cinquante Sept Section des Invalides, et de Pierre Le Maitre Employé aux fourrages de l'Administration Agé de trente ans demeurant a Sarin Rue du Bacq. N°. Sept cent trente deux, a déclaré a Moy Champin que la Citoyenne Catherine Courtois son Epouse en legitime mariage est accouchée hier premier de ce mois a Six heures du matin dans le dit chateau de Scaux d'un Enfant mâle — qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean = = Baptiste; D'après cette Déclaration que les Dits Citoyens Joseph Sarin et Pierre Le Maitre, ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'en a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent Acte que le Citoyen André Lucas et les deux témoins ont Signé avec moy. Fait en la Maison — Commune de Scaux l'Unité. Les Jour mois et An que — Cy dessus /.

Jean Baptiste Lucas

Lucas Lemaitre Sarin

= Champin =

adjoint municipal

Et le Six Ventôse l'An quatrième A Cinq heures du Soir pardevant Moy Luire Champin adjoint a l'Agent municipal de la Commune de Scaux l'Unité Est Comparu le Citoyen Clement Ernest Jardinier Demeurant en cette Commune chez le Citoyen Allery. Voltaire de la fontaine N°. Cent quarante cinq Lequel assisté du Citoyen Jean Michel Bouchard Domestique demeurant chez le Citoyen Certain

Louise Sarry Ernest

Rue du Sud âgé de Vingt huit Ans, et de Marie Louise ~~Alexis~~ allix Citoyenne demeurant Rue de l'Unité N°. Quatrevingt Sept Agée de Vingt Quatre Ans, a déclaré a moy Champion que la Citoyenne Marie Genevieve Le Roux son Epouse en legitime mariage est accouchée hier a Onze heures du matin chez le Citoyen ellerey ci devant nommé d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Louise Sanij = D'après cette Déclaration que les dits Citoyen Jean Michel Boudhard et Citoyenne Marie Louise ~~Alexis~~ allix ont certifié conforme a la Verité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai redigé le present acte que les deux temoins ont signés avec moy, le dit Clement Premest ayant déclaré ne savoir Ecrire ni Signer de ce Enquis Suivant la loi. Fait la Lecture Comune de Sceaux l'Unité les jour, mois et An que ci devant de l'autre part. Approuvé Deux mots rayés Comme nuls du present acte.

Jean michel boudhard M L allix

Champion off.

Aujourd'hui Vingt neuf Ventose de l'an Quatrième de la Republique Française une et indivisible a Six heures du Soir, Pardevant moy Pierre Champion adjoint a l'Agent Municipal de la Commune De Sceaux l'Unité est Comparu le Citoyen Denis Etienne Guillou Cultivateur demeurant en cette Commune Rue du four N°. de Citoyen Dominique Benoist Cultivateur Agé de Quarante huit ans demeurant Rue de la lune N°. trente et de Pierre Antoine Denis aussi cultivateur agé de Cinquante deux ans demeurant rue de Voltaire N°. Cent trente trois, a Déclaré a moy Champion que la Citoyenne Marie Louisanne Denise son Epouse en legitime mariage est accouché ce jourd'hui a Cinq heures après midy d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Louisanne, D'après cette Déclaration que les Citoyens Dominique Benoist et Pierre Antoine Denis ont certifié Conforme a la Verité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé, j'ai redigé le present acte que le Citoyen Denis Etienne Guillou et les deux temoins ont Signés avec moy. Fait lu la Maison Comune de Sceaux les jour mois et an que ci dessus.

Marie Louisanne Guilloux

guillou d. benoist Denise

Champion off.
adjt Mpal

Sixième.

Et le premier Germinal an quatrième de la République française une et indivisible a six heures du soir pardevant moy Pierre Champion adjoint a l'agent municipal de la Commune de Sceaux d'Antin est comparu le citoyen Charles Pinajuet jardinier demeurant en cette Commune Rue de Voltaire chez le citoyen Duhautier; lequel assisté du citoyen Pierre Nicolas Georger jardinier agé de vingt deux ans demeurant a Aulnay Commune de Chatenay et de la citoyenne Antoinette Saunier Vigneronne agée de vingt cinq ans demeurant en cette Commune Rue de Voltaire N°. Deux Cent deux, a déclaré a moy Champion que la citoyenne Geneviève Désruge son épouse en légitime mariage est accouchée hier trente Ventôse a Deux heures après midy d'un enfant mâle qu'il nous présenté et auquel il a donné les prénoms de Antoine Pierre Charles; D'après cette Déclaration que les citoyen Pierre Nicolas Georger et Citoyenne Antoinette Saunier ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'Enfant dénoncé, j'ai rédigé le présent acte que le citoyen Charles Pinajuet et la citoyenne Antoinette Saunier ont signé avec moy le citoyen Pierre Nicolas Georger ayant déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis. Fait en la Maison Commune de Sceaux l'an quatre Ventôse les jour, mois et an que dessus.

Antoine Pierre Charles Pinajuet

charles pinajuet antoinette Saunier Champion

Et le Vingt deux Germinal l'An quatrième de la République Française une et indivisible a six heures du soir pardevant moy Pierre Champion adjoint a l'agent municipal de la Commune de Sceaux d'Antin est comparu le citoyen Jean Saul Eme Courtois Cultivateur demeurant en cette Commune Rue du four lequel assisté du citoyen Jean François Redon Cultivateur agé de cinquante deux ans demeurant a Arpajon chef lieu de Canton département de Seine et Oise, Rue Reullegot, et de la citoyenne Jeanne françoise Meugnier femme du citoyen Jean Brot agée de trente deux ans demeurant a Paris rue des Décharges N°. Cent quarante huit, a déclaré a moy Champion que la citoyenne Marie Rosalie Redon son épouse en légitime mariage est accouchée hier vingt un a midy, d'une Enfant femelle qu'il nous a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jeanne Rosalie; d'après cette déclaration que les citoyen Jean François Redon et citoyenne Jeanne françoise Meugnier ont certifié conforme a

Jeanne Rosalie Courtois

la verité et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que les Citoyens Jean François Redon Jean Sault Luce Courtois et la Citoyenne Jeanne Françoise Allegnier ont signés avec moy. fait et lecture faite Commune a Sceaux l'Unité les jour, mois et An que ci devant de l'autre part. /.

courtois redon

Jf Allegnier. Chauvin
agt d'Etat

Etienne Auguste Le Maitre

Aujourd'hui Vingt trois Germinal l'An Quatrième de la République française une et indivisible à Six heures du Soir pardevant moy Pierre Chauvin Adjoint à l'Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité et Comparu Le Citoyen Guillaume Le Maitre agé de trente cinq ans Demeurant chez le Citoyen Allerey Rue de Voltaire N°. Cent vingt Sept Lequel a assisté du Citoyen Etienne Magnin agé de trente Sept ans demeurant chez le dit Citoyen Allerey Rue de Voltaire, et de la Citoyenne Anne Mathieu Epouse du dit Citoyen Magnin agée de trente quatre ans demeurant également chez le dit Cen Allerey, a Déclaré a Mag Chauvin que la Citoyenne Marie Madeleine Sophie Leger son Epouse en légitime mariage est accouchée hier a huit heure du matin d'un Enfant mal qu'il m'a présenté et Auquel il a donné les prénoms de Etienne Auguste; D'après cette déclaration que le Citoyen Etienne Magnin et la Citoyenne Anne Mathieu ont certifiés conformes a la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que le Citoyen Magnin et la Citoyenne Mathieu ont signés avec moy le Citoyen Guillaume Le Maitre ayant Déclaré de Savoir écrire ni Signer de ce enquis fait En la Maison commune a Sceaux l'Unité les jour mois et An que ci dessus.

Approuvé un mot rayé comme nul —/.

Magnin Mathieu Chauvin
agt d'Etat

73

Septième.

Etat civil Seaux

Jacques Victor Seigné

Etat civil Seaux

Angelique Eloy

Etat civil Seaux

Etat civil Seaux

Etat civil Seaux

Thiroux agée de Vingt un ans passés, sa fille domiciliés
tous deux audit Chateau de Sceaux, a déclaré a moy
Champion que la citoyenne Marguerite Laporte son
Epouse en legitime mariage est accouchée hier a neuf
heures du soir d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté
et auquel il a donné les prénoms d'Angelique; —
D'après cette Déclaration que les citoyens et citoyenne
Thiroux ont certifiés conforme a la Vérité et la
representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommée j'ai
rédigé le présent Acte que les citoyens et citoyenne
ont signés avec moy. fait en la maison
Commune a Sceaux l'An dit jour mois et an que
dessus et l'autre part.

Eloy Thiroux aug. Thiroux = Champion

Adjoint d'Eloy

Le Vingt neuf Messidor l'An quatrieme de la Republique
Française une et indivisible a Une heure après midy par devant
moy Jean Champion adjoint al'Agent municipal de la
Commune de Sceaux l'Unité est comparu le citoyen Jean =
Baptiste Jacques Brulé Cultivateur demeurant en cette =
Commune Rue du four N°. tout soixante quatorze lequel
assisté des citoyens François Laquier agé de quarante
ans Marchand de vin demeurant a Paris place St. Michel
N°. tout traite trois Section des theatre Français, et de
la citoyenne Germaine Voisinet agée de trente cinq
ans demeurant a Paris Rue des Mathurins N°. Vingt
trois Section des Thermes, a déclaré a moy Champion
que la citoyenne Genevieve Brulé son Epouse en
legitime mariage est accouchée avant hier Vingt sept
du courant a Six heures du Soir d'un Enfant mâle
qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms
de François Germain; D'après cette Déclaration que les
Trois témoins Susnommés ont certifié conforme a la Vérité
et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé
j'ai rédigé le présent acte que les citoyens et citoyenne

François Germain Baptiste Jacques Brulé

74

Huitieme.

y Denommés ont Signés avec moy fait en la maison commune a Sceaux l'Vnité les jour mois et an que dessus. /.

Brulé y reguier voisine

Champin

Et de lendemain Sextidor l'an quatrieme de la Republique une et indivisible a Six heures du Soir pardevant moy Champin adjoint a l'Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Vnité est Comparu le Citoyen François André Tasseau Marchand Boucher demeurant en cette commune rue Beaurepaire N°. Cent quatre vingt Six, lequel a fait la Declaration du Citoyen Germain Vincent Hubert agé de trente huit ans Cultivateur demeurant en la Commune de Sceaux Canton de Jouy Departement de Seine et Oise et de la Citoyenne Victoire Genevieve François femme de Lousaint Charlemagne Chualegant Cultivateur demeurant a N. Jean de Beauregard Canton de dimour Departement de Seine et Oise, laquelle a declaré a moy Champin que la Citoyenne Marie François son Epouse en legitime mariage est accouchée avant hier vingt huit du courant a une heure du matin d'un Enfant mâle qu'ils nous presente et auquel il a donné les prenoms de Germain Victor, d'après cette Declaration que les témoins Susnommés ont declaré conforme a Verité et la presentation qui nous a été faite de l'Enfant denommé j'ai redigé le présent acte que les Citoyens y denommés ont Signés avec moy, fait en la maison Commune a Sceaux l'Vnité les jour mois et an que dessus. /.

Germain Victor Tasseau

Tasseau Hubert V.e François Champin

Et de suite Thermidor l'an quatrieme de la Republique une et indivisible a Six heures du Soir pardevant moy Jean Baptiste Thibaut Champin adjoint a l'Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Vnité est Comparu le Citoyen Antoine Thibaut Brulé Cultivateur demeurant en cette

Brulé

Commune Rue du Four N.° Cent quatre vingt Deux Legnel
Cultivateur agé d'Vingt Deux ans, Demeurant en cette Rue de
Voltaire N.° Cent trente trois et de la Citoyenne Geneviève
Guillon Agée de Vingt trois ans, Demeurant aussi en cette
Commune chez Soupey, Rue du Four N.° Cent
Quatre vingt trois, a Déclaré a Moy Champin que
la Citoyenne Anne Rosalie Bée son Epouse en
Légitime mariage est accouchée avant hier neuf du
courant a dix heures du Soir d'un Enfant mâle qu'elle
m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de
Jean Baptiste Thibaut d'après cette déclaration
que les témoins Signataires ont déclaré conforme a la
vérité et la Représentation qui m'a été faite de l'Enfant
dénommé j'ai rédigé le présent acte que les Citoyens
et Citoyenne y dénommés ont Signés avec moy. Fait
en la Maison Commune a Chaux l'an deux de la
République Française une et indivisible le Vingt neuf Thermidor
a Cinq heures du Soir par devant
moy Pierre Champin adjoint a l'Agent Municipal de la
Commune de Seaux Vinté est Comparu le Citoyen Pierre
Villarie Vel Blanc Cultivateur Demeurant en cette Commune
Rue de Voltaire Scavoir lequel a présenté du Citoyen Simon
Vigneron agé de quarante trois ans Cordonnier Demeurant
en cette dite Rue de la Vigne N.° Vingt Sept et de la
Citoyenne Madeleine Louise Sotier sans profession agée de Vingt quatre
ans femme du Citoyen Antoine Duchesnes Demeurant Rue de
Voltaire N.° Cent Dix Sept aussi Cultivateur, a déclaré a
moy Champin que la Citoyenne Elisabeth Sotier son
Epouse en Légitime mariage est accouchée ce jourd'hui
huit heures du matin d'une Enfant femelle
qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms
de Louise Elisabeth, D'après cette Déclaration que les

Excepté la Citoyenne Geneviève Guillon qui a déclaré ne le savoir de ce Enquis suivant la loi

Louise Elisabeth Vel Blanc

Villarie

temoins Susnommés ont déclaré veritable et la Representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent Acte que la Citoyenne Madeleine Louise Lotier a signé avec moy les Citoyens Pierre Marie Le Maire, et Simon Seigneron ayant déclaré ne Savoir écrire ni Signer de ce Enquis, fait En la Maison Commune de Sceaux et Vnité les jour mois et an que dessus. /

Mpolier — Champin

ayant dit ne Sçavoir

+ Madeleine Ls

Jean Jacques Champin

Et Le Vingt deux fructidor l'an quatrieme de la Republique Française une et indivisible a Six heures du soir pardevant moi Agent Municipal de la Commune de Sceaux Vnité est Comparu le Citoyen Pierre Champin Graveur Demeurant en cette Commune rue de l'Vnité N°. quatrevingt huit, lequel a assisté du Citoyen Jacques Aufray Instituteur Agé de Soixante huit ans demeurant en la Maison d'instruction publique, Et de Marie Jeanne Delaunay Veuve agée de Cinquante quatre ans demeurant a Paris Rue du Faubourg Denis Section du Nord N°. trente quatre; a Declaré a moi Trevilliers Agent municipal que la Citoyenne Amelie Therese Françoise Cauchois son Epouse en legitime mariage est accouchée Ce jourd'hui a quatre heures Du matin D'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean Jacques; D'après cette Déclaration que les Temoins Susnommés ont déclaré conforme a la verité et la representation qui m'a été faite De l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent Acte que les dits Pierre Champin, Jacques Aufray, et Marie Jeanne Delaunay ont signés avec moi! fait En la Maison Commune a Sceaux et Vnité les jour, mois et an ci dessus. / Approuvé deux mots rayés Comme nuls.

+ Madeleine Ls

Je Ne Sçais

Je Ne Sçais Delaunay

Aufray — Champin

Trevilliers

Agent Mal

L'Acte ci après a été rédigé Sur le présent Registre de l'An.

quatrieme n'ayant par encore les Registres de l'An cinq

Le Deux Vendemiaire de l'An cinquieme de la Republique
Francaise une et indivisible a deux heures apres midy
par devant moi Pierre Champin adjoint a l'Agent
Municipal de la Commune de Sceaux Departement de
Comparu le Citoyen Jean François Le Clair fils Isidore
demeurant en cette Commune rue de l'Unité N° quatre vingt
neuf le quel assisté des Citoyens Jean Baptiste Lemaignan
ancien Cultivateur demeurant a Chatillon Departement
de la Seine, agé de cinquante Sept ans et de la Citoyenne
Marie Marguerite Brissard Veuve Balu, Cultivatrice
agée de Quarante huit ans demeurant en la Commune
de Vanves Rue Normande; a déclaré avoir Champin
que la Citoyenne Marie Marguerite Beullier son
Epouse en legitime mariage est accouchée hier a quatre
heures du matin d'un Enfant mâle qu'il m'a presenté
et auquel il a donné les prénoms de Jean
François; d'après cette déclaration que les témoins
susnommés ont déclaré conforme a la Verité et la
representation qui m'a été faite de l'Enfant denommé
j'ai rédigé Le present acte que le pere et les témoins
ont signés avec moi; fait en la Maison Commune
a Sceaux l'An Et Le jour mois et an ci dessus.

Jean François
Le Clair

Leclair Lemaignan Brissard
Champin
adjoint et Off.

Dixième

Table Alphabetique

		page	
Achard	josephine Marguerite	4	
Bourbon	augustine	3	
Brulé	françois Germain	8	
Brulé	Jean Baptiste Thibaut	8	
Chevillon	charles Jacques	3	
Courtois	Jeanne Rosalie	6	
Champin	Jean Jacques	9	
Eloy	angelique	7	
Guillon	Marie Louisanne	6	
Jubin	jean Pierre	3	
Louvet	Amable Antoinette	2	
Lucas	Jean Baptiste	5	
Lemaitre	Etienne auguste	7	
Leblanc	Louise Elisabeth	9	
Leclair	Jean françois	10	porté aussi au Registre de l'an 5e.
Maillot	Antoine	2	
Martine	charles	3	
Osselet	Lucile Pauline	2	
Sclas	joseph Brutus	4	
Sinajuet	Antoine Pierre charles	6	
Seigné	jacques Victor	7	

Suite de la Table

		pages
Saunier	Jean Antoine	1
Serviaut	André	2
Thiélard	Jean Louis	5
Tremeau	Louise Fany	5
Tasseau	Germain Victor	8

Commune
de Sceaux Unité
au Jeune
naissances

4.

Premier Feuillet
Duplicata

Registre Double

Pour constater a compter du premier —
Vendemiaire au Cinquieme de la —
République, les naissances Conformement aux
Loix Rendues Sur l'état Civil Des Citoyens —
Ledit Registre Contenant Seize Feuillets Coté
par premier et dernier, et paraphé par nous —
Jean Baptiste Dupuis Président de —
L'Administration Municipale du Canton —
de Sceaux Unité Departement de la —
Seine. le cinq Vendemiaire de l'an cinquieme
De la Republique Française une et indivisible.

Dupuis

ADMON M.PALE DU CTON DE SCEAUX
DEPT DE LA SEINE

La Minutte de l'acte en
datte du dix Vendemiaire
de l'An cinquieme ci
dessus a été portée sur
le Registre des Actes des
Naissances pour l'an
quatrieme a dessaut des
Registres pour la
presente Année.

Jean François
Leclair

Extrait du Registre des Actes des Naissances de la Commune
de Sceaux Unité pour l'An Quatrieme de la Republique.

Le Deux Vendemiaire de l'an Cinquieme de la Republique —
Française une et indivisible a deux heures après midi Pardevant
moi Pierre Champin adjoint al'Agent municipal de la Commune
de Sceaux Unité et Comparu le Citoyen François Leclair fils
Cultivateur demeurant en cette Commune Rue de l'Unité N°
Quatrevingt neuf, Lequel a assisté du Citoyen Jean Baptiste
Lacassagnau ancien Cultivateur demeurant a Chatillon —
Departement de la Seine Agé de cinquante Sept ans et de la
Citoyenne Marie Marguerite Brissard Sans Batie Cultivatrice
agée de quarante huit ans demeurant en la Commune de
Sceaux Rue Noiseau ci a Declaré a moi Champin que
la Citoyenne Marie Marguerite Beullier Son Epouse en —
Legitime mariage est accouchée hier a quatre heures du —
matin d'un Enfant mâle qu'il nous presente et auquel il a
Donné les prénoms de Jean François; d'après cette —
Déclaration par les témoins susnommés ont déclaré conforme
a la Vérité et la representation qui m'a été faite de —
cet Enfant Mâle j'ai rédigé le present acte que le pere

et les témoins ont signés avec moi. fait en la Maison
Commune de Sceaux l'Unité ce jour mois et An ci dessus
Ainsi signés Le Clair, Le Maignan, ch. ch. Brissard
et Champion.

Pour Copie Conforme certifié véritable par moi adjoint
a l'Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité —
Dénommé en l'acte ci devant, le Six Vendemiaire de l'An
Cinquieme de la République une et indivisible /.

= Champion
adjoint delegué

Le Sept Vendemiaire de l'An Cinquieme de la République
une et indivisible a Sept heures du Soir Par devant Moi
Pierre Champion adjoint a l'Agent Municipal de la
Commune de Sceaux l'Unité est Comparu le Citoyen Charles
Jean Certain Demeurant en cette Commune Rue de Voltaire
N°. Cent trente trois lequel a assisté du Citoyen Gilbert
Amiel demeurant chez le dit Citoyen Certain agé de
Soixante deux ans et de la Citoyenne Marie Anne
Victoire Fournier Epouse du dit Citoyen Amiel agée
de quarante cinq ans; a Déclaré a moi Champion
que la Citoyenne Elisabeth Victoire Amiel son
Epouse en legitime mariage est accouchée hier a
Sept heures du matin d'un Enfant femelle qu'il m'a
presentée et auquel il a donné le prénom de
Caroline; d'après cette Déclaration que les dits
Citoyen Gilbert Amiel et Citoyenne Marie Anne
Victoire Fournier ont déclaré Conforme a la verité
et la representation qui m'a été faite de l'Enfant
dénommé j'ai rédigé le présent acte que les dits témoins
ont signés avec moi; fait en la Maison Commune
a Sceaux l'Unité les jour mois et An ci dessus,

Caroline Certain

ch. j. Certain — Amiel — M. ch. V. Fournier

= Champion
adjoint delegué

79

Et le Vingt Cinq Vendemiaire de l'An Cinquieme de la Republique

Une et indivisible
avis Sierre
de la commune
Sierre a Michel
Cultivateur
Veuve dun
de quarante dix ans

Anne Marguerite
Loisel

a trois heures après midi — Pardevant moi
Champin adjoint a l'Agent Municipal
de Sceaux et Vérité est comparu le citoyen
Loisel agé de quarante deux ans
demeurant Rue de la Lune N°.
Legal assisté du citoyen Sierre Liot agé
dix ans cultivateur
Legal assisté du citoyen, Sierre Liot agé
de vingt cinq ans cultivateur demeurant au
Bourg Egalité et de Anne Gabrielle Daulne agée
de vingt cinq ans demeurant chez le citoyen Vangleen —
aubergiste au Marché de Sceaux, a déclaré a moi —
Champin que la citoyenne Marguerite Boüii son
épouse en légitime mariage est accouchée avant hier
a quatre heures après midi d'un enfant femelle qu'il
m'a présenté et auquel il a donné les prénoms
de Anne Marguerite, d'après cette déclaration
que les dits témoins ont déclaré conforme a la vérité
et la représentation qui m'a été faite de l'enfant —
dénommé j'ai rédigé le présent Acte que le père et
les dits témoins ont signés avec moi. Fait en
la Maison Commune a Sceaux et Vérité les jours
mois et An que dessus./.

Loisel

Liot

Anne Gabrielle Daulne

Champin

adjoint Mre

Marie Geneviève Denise
Vitry

Et le sept Brumaire de l'An cinquième de la République
française une et indivisible a Deux heures après midi —
Pardevant moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal
de la commune de Sceaux et Vérité est comparu le citoyen
Jean Simon Denis Vitry agé de vingt quatre ans
cordonnier demeurant en cette commune rue des Auberges N°
Deux, lequel assisté du citoyen Denis laboureur agé de
vingt un ans maçon demeurant en la commune de Bagneux
Rue de la République N°. Cinq et de la citoyenne Geneviève
Lecellespine agée de vingt huit ans blanchisseuse demeurant
a Paris rue de la Bucherie N°. vingt un Section des Thermes
a Déclaré a moi Champin que la citoyenne Marie Jeanne
Duval son épouse en légitime mariage est accouchée Avant=

avant hier cinq du courant a neuf heures du matin
d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a
donné les prénoms de Marie Geneviève Denise
D'après cette Déclaration que les dits témoins ont déclaré
conforme a la Vérité et la représentation qui m'a été faite
de l'Enfant dénommée j'ai rédigé le présent Acte que le
Citoyen Denis Laboureur a signé avec moi, Le dit jean
Simon Honoré Sitty et la Citoyenne Geneviève Lallepine
ayant déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis.
Fait en la dite maison Commune a Sceaux l'Unité les
jour mois et An ci devant dit l'autre part./.

Laboureau = Champin

adjoint de Sceaux

Le Douze Brumaire de l'An Cinquième de la République
Française une et indivisible a trois heures après midi pardevant
moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la
Commune de Sceaux l'Unité est comparu le Citoyen Henry
Louis Amiel horloger demeurant en cette Commune Rue
de Denfert N° cinquante neuf lequel a fait la déclaration
Jean Louis Le prêtre Cordonnier agé de soixante ans
Demeurant en la Commune de Wissous Département de
Seine et oise Rue de la fontaine
et de la Citoyenne Victoire Bayen Epouse de François Jean
Baptiste Le prêtre agée de quarante quatre ans Domicilié
en cette Commune Rue de Denfert, a déclaré a moi
Champin que la Citoyenne Louise Adélaïde Le prêtre son
Epouse en légitime mariage est accouchée hier a onze
heures du soir d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et
auquel il a donné les prénoms de Virginie Constance
d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont dit
être conforme a la Vérité et la représentation qui m'a
été faite de l'Enfant dénommée j'ai rédigé le présent acte
que le père et les témoins susnommés ont signé avec moi.
Fait en la Maison Commune a Sceaux l'Unité les jour, mois et
An que dessus./.

Virginie Constance
Amiel ~~Le prêtre~~

Amiel Le prêtre M. A. S. Payen

Champin
adjoint de Sceaux

Marie Anne
M. A. S. Payen

marie
M. A. S. Payen

Et le Sept
République
heures après
trèmend

Marie Madeleine
Brulé

Brumaire de l'an cinquième de la
Française une et indivisible a trois
midi par devant Moi Pierre Champin
Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité
Michel Brulé Cultivateur demeurant
en cette Commune Rue de la Lune N° Vingt huit depuis
assisté du citoyen Joseph Courtois âgé de trente quatre ans
Cultivateur demeurant même Rue N° Vingt neuf et de la
Citoyenne Marie Madeleine Benard agée de vingt deux ans
demeurant chez son père dite Rue du Jardin de la Menagerie, a
Déclaré a moi Champin que la citoyenne Marie Denise
Courtois son Epouse en légitime mariage est accouchée hier
a neuf heures du matin d'un Enfant femelle qu'il m'a
présentée et auquel il a donné les prénoms de Marie
Madeleine ; d'après cette déclaration que le citoyen Michel
Brulé et les Témoins Susnommés ont déclaré conforme a
la vérité et la représentation qui m'en a été faite de l'Enfant
demandée j'ai rédigé le présent acte que les dits Michel
Brulé et la citoyenne Marie Madeleine Benard ont signé
avec moi, le citoyen Joseph Courtois ayant déclaré ne
savoir écrire ni signer de ce enquis. Fait en la Maison
Commune de Sceaux l'Unité les jour, mois et An dessus.

Brulé Mbenard = Champin

Adjoint de la Mairie

Etienne Louis
Felise

Et Le Dix Sept Brumaire de l'An Cinquième de la République
Française une et indivisible a une heure après midi par devant
Moi Pierre Champin Adjoint a l'Agent municipal de la
Commune de Sceaux l'Unité Est comparu le citoyen ~~Etienne~~
~~Bardy~~. Louis Felise Macon demeurant en cette Commune
Rue de Bretteuil N° quarante quatre Lequel a produit un
citoyen Etienne Bardy agé de trente huit ans Marchand
Epicier demeurant a Paris rue du grand degré N° trois
cent quarante sept section du Panthéon et de la citoyenne
Cherise agée de Brulé Epouse du citoyen Jacques Geoffroy
Marchand Epicier demeurant a Paris rue de l'Oursine N°
Trente deux section du Finistère a déclaré a moi Champin
que la Citoyenne Anne Marie Odercot son Epouse en
Légitime mariage est accouchée hier a Minuit d'un
Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les
prénoms de Etienne Louis ; d'après cette déclaration
que le citoyen Louis Felise et Ce, deux autres témoins ont déclaré

conforme a la verité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai redigé le present acte que le pere et les temoins ont dignés avec moi. fait en la maison Commune a Scaux l'Unité ce jour, mois et An ci devant de l'autre part. Approuvé deux mots rayés comme nuls au present acte./.

Felise Bardy, la Brulé, Champin

adjoint etc.

Marie Etienne Felise

Et Le même jour que ci dessus en l'acte qui precede Sixo. Sept Brumaire de l'An cinquieme de la Republique Française une et indivisible et a la même heure une heure après midi Pardevant moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la Commune de Scaux l'Unité est comparu le Citoyen Louis Felise, dénommé au dit acte qui precede, maçon demeurant en cette Commune Rue de Bretun N°. quarante quatre lequel a assisté du Citoyen Claude Etienne Bercot jardinier demeurant au ci devant chateau de Scaux agé de cinquante un ans et de la Citoyenne Marie Françoise Surivet agée de soixante quatre ans Epouse du Citoyen Jean Baptiste Felise ci devant charpentier demeurant a Wissous Canton de Longjumeau Département de Seine et Oise; a Déclaré a moi Champin que la Citoyenne Anne Marie Bercot son Epouse en Legitime mariage est accouchée Le même jour d'hier a Minuit d'un Enfant mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Etienne; d'après cette Déclaration que le Citoyen Louis Felise et les deux autres témoins ont declaré conforme a la verité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai redigé le present acte que le pere et les témoins ont signés avec moi. fait en la Maison Commune a Scaux l'Unité ce jour mois et An ci dessus./.

Felise Bardy Bercot M. S. Surivet

Champin

adjoint etc.

Et Le vingt un Brumaire de l'An cinquieme de la Republique Française une et indivisible a Sixo heures du soir pardevant moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la Commune

82

Charles Diogène Marcou

De Sceaux l'Unité Est comparu le Citoyen Pierre quatrième Marcou Marchand Epicier demeurant en cette Commune place du Marché [illegible] N°. Cinquante cinq Lequel assisté du Citoyen Luc Charles Angot agé de trente deux ans Negotiant demeurant a La haije en Hollande Ajourd hui etant en cette Commune Et de la Citoyenne Rosalie Victoire Angot agée de vingt Six ans Marchande Epicière demeurant en cette Commune Rue de l'Unité N° quatrevingt onze — a Déclaré a moi Champin que la Citoyenne Madeleine Adelaide Angot Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier Lune heures du matin d'un Enfant mâl qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Charles Diogène — D'après cette Déclaration que le Citoyen Pierre Marcou et les deux témoins ont declaré conforme a la verité et la Representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai redigé le présent Acte que le pere et les deux témoins Susnommés ont Signés avec moi, fait en la Maison Commune a Sceaux l'Unité les jour, mois et An ci dessus

Marcou Angot R.V. Angot Champin

Marie Vincent Guillioux

Et le Quatre frimaire de l'An — Cinquième de la République française une et indivisible a cinq heures du Soir Pardevant Moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la Commune de Sceaux l'Unité est Comparu le Citoyen Pierre Vincent Guillioux Cultivateur demeurant en cette Commune Ruelle de l'agriculture N°. Quatrevingt huit Lequel assisté du Citoyen Nicolas Marie Brullé agé de vingt cinq ans demeurant place Vendemiaire Cultivateur et de la Citoyenne Marie Louise Benoist Agée de vingt trois ans demeurant chez Son pere Rue de la dune, a déclaré a moi Champin que la Citoyenne Marie Jeanne Brullé Son Epouse en légitime mariage est accouchée hier a Onze heures du Soir Matin d'un Enfant mâl qu'il m'a presenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Vincent Brullé, d'après cette Déclaration que le Citoyen Pierre Vincent Guillioux et les

Deux autres témoins ont déclaré conforme a la Vérité et
la Représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé
j'ai rédigé le présent Acte que les dit Pierre Vincent
Guillaume et la citoyenne Marie Louise Benoist ont signé
avec moi Le dit Nicolas Maurice Brulé ayant déclaré
ne savoir écrire ni signer de ce Enquis. fait en la
maison Commune de Sceaux l'an vingt cinq, mois
et An que ci dessus de l'autre part. / approuvé la
rature de trois mots rayés comme nuls. /.

P. V. Guillaume M.L Benoist Champin

Pierre Massy

Le vendredi primaire de l'An cinquième de la République
Française une et indivisible par moi Pierre Champin adjoint a
l'Agent municipal de la Commune de Sceaux l'Unité, Est
comparu le citoyen Pierre Massy journalier demeurant cidevant
a Thevilly canton de Choisy sur Seine et depuis cinq jours
en cette Commune rue de Voltaire, lequel a fait D. Jean François
Loth et Maure âgé de cinquante deux ans demeurant
rue Mr. quatre vingt quatre et de la citoyenne Marguerite
Nicole femme Gendreau soixante dix ans Sage femme
demeurant rue de l'Unité a déclaré a moi Champin
que la citoyenne Marie Elonore son Epouse en légitime
mariage est accouchée hier a vingt heures du soir d'un
Enfant mâle qui m'a présenté, d'après cette Déclaration que le père et
les témoins ont déclaré conforme a la Vérité et la
représentation qui m'a été faite du dit Enfant
j'ai rédigé le présent acte que la dite Marguerite
Nicole a signé avec nous, Pierre Massy et Jean
François Loth ayant déclaré ne le savoir de ce Enquis,
fait en la Maison Commune a Sceaux l'Unité en
jour mois et An ci dessus. Et apposé la rature d'une
ligne et trois mots rayés nuls. /.

Pierre Massy

Marguerite Nicole

mâle qui m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Pierre, M Modeler

Jean François Loth

Le treize Nivose de l'An cinquième de la République
Française une et indivisible par moi Pierre Champin adjoint a l'Agent
municipal de la Commune de Sceaux l'Unité est

Anne françoise Thiphaine

Comparu le citoyen Jean Louis Thiphaine Cinquième Tailleur de pierre demeurant rue des Tinbergers lequel a présenté à nous officier public un enfant du sexe féminin qu'il nous a déclaré être né de lui et de la citoyenne Marie Anne Albertine Veuve de Jean Baptiste Benoist agée de cinquante ans demeurant rue Voltaire, a déclaré a moi Champion que la citoyenne Anne Benoist son Epouse en légitime mariage est accouchée hier a neuf heures du soir d'un Enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Anne françoise ; d'après cette déclaration que le dit Jean Louis Thiphaine et les deux autres témoins ont déclaré conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que le père et les deux témoins susnommés ont signés avec moi fait en la Maison commune a Sceaux l'Unité les jours mois et An ci dessus.

Thiphaine Louis Godmus Martine

Champion

Adjoint officier

Claude Marie Ballaud

Et le Seize Messidor de l'an Cinquième de la République française une et indivisible a quatre heures du soir devant Moi Pierre Champion adjoint a l'Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité est Comparu le citoyen François Ballaud Boulier demeurant rue de l'Unité N° Cent neuf Lequel a présenté du citoyen Pierre Simon Cochelin Cultivateur agé de quarante cinq ans demeurant a Chatenay Canton de Sceaux l'Unité et de la citoyenne Marguerite Nicolle Epouse du citoyen Nicolas Gendron, Elle agée de soixante dix ans Sage femme demeurant en cette Commune Place du Marché, a déclaré a Moi Champion que la citoyenne Marie Anne Nicole Saunier son Epouse en légitime mariage est accouchée hier a Cinq heures du matin d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné

des prénoms de Claude Marie ; D'après cette déclaration que le dit François Ballard père de l'Enfant et les témoins ont déclaré conforme à la Vérité et la présentation qui m'a été faite de l'Enfant d'homme j'ai rédigé le présent Acte que les Père et les témoins ont signé avec moi. fait en la Maison Commune de Sceaux l'Unité les jour mois et an que dessus dits

Nicolle Cochelin — Ballard — Chauvin adjoint municipal

Adrienne Muiron

Le Dix huit Nivose an Cinquieme de la Republique Française une et Indivisible à Dix heures du Matin Par devant Moi Jean Louis charles Jacques Gabriel Crevillier Agent Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité Chef Lieu de Canton Département de la Seine est comparue en la Maison Commune Marguerite Nicole Epouse de Nicolas Gendron, elle agée de Soixante dix ans, Sage femme demeurant en cette Commune place du Marché, laquelle assistée de Eustache Nicolas Muiron agé de Soixante Six ans, Propriétaire Cultivateur à Sceaux l'Unité et de Marie anne Therese Grossart Veuve de Louis Denis francois Beraud de Fourville agée de quarante ans demeurant à Paris rue S. Lazare numero quarante Sept Section du Montblanc étant ce jour en cette Commune de Sceaux l'Unité, a déclaré à moi Agent Municipal Susnommé, que Euphrasie Beraud Veuve de Jean Baptiste Muiron Adjudant Général d'Artillerie aide de Camp du Général en Chef de l'armée d'Italie, Tué à la Bataille d'Arcole au mois

83

de Brumaire dernier est accouchée dernier
hier à Midi d'un Enfant femelle qu'elle m'a
présenté et auquel elle a donné du Consentement des dits
Témoins Ayeul et Ayeule de l'Enfant le prénom
d'Adrienne ; Après cette Déclaration que les témoins
Susnommés ont certifiée Conforme à la Vérité et la
Représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé
J'ai rédigé le present acte que ladite Citoyenne Gendron
et les Témoins ont Signé avec moi. Fait en la Maison
Commune à Sceaux l'unité les Jour, mois et an Sus dits
Gendron
M. A. Prospert de Berard
Hl recolle

Trevillier
Agent Municipal

Jean Victor Courtoin

L'an Dix neuf Pluviose de l'An cinquième de la
République Française Une et Indivisible à trois heures après
midi pardevant Moi Pierre Champion adjoint à l'Agent
Municipal de la Commune de Sceaux l'Unité est
Comparu le Citoyen Jean Lucien Courtoin Cultivateur
demeurant en cette Commune, Rue du Four
lequel assisté du Citoyen Louis Pierre Nos agé de
Soixante un ans Serrurier demeurant Rue de
l'Unité N° deux Cent treize et de la Citoyenne
Marie Louise Victoire Vincent agée de Vingt neuf ans
Epouse du Citoyen Jean Marie Odelot demeurant Rue de
Bretex, a Déclaré a moi Champion que la Citoyenne
Marie Françoise Deux son Epouse en Légitime mariage
est accouchée hier a deux heures après midi d'un
Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné
les prénoms de Jean Victor ; d'après cette Déclaration
que ledit Jean Lucien Courtoin et les deux autres Témoins
ont Déclaré Conforme a la vérité et la représentation
qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé

Le présent acte fut lecture et les dits témoins ont signé avec Moi fait en la Maison Commune de Beaucaire l'An Vingt Ventôse les jour, mois et An que dessus

Nos ml vincenne
J. Courtois

Jean Gregoire Amand d'Maufra

Champin
adjoint de Mr

de Vingt Ventôse de l'An cinquième de la République Française une et indivisible a trois heures après midi Sardevant Moi Pierre Champin adjoint de l'Agent municipal de la Commune de Beaucaire l'Unité est comparu le citoyen Jean Baptiste d'Maufra entrepreneur de bâtiments patenté demeurant Rue de l'Unité N°. sept dix huit lequel assisté du citoyen Louis Gregoire d'Maufra agé de vingt trois ans maçon demeurant Rue de l'Unité N°. quatre vingt seize et de Clotilde Rosalie Champagne agée de Vingt cinq ans demeurant au Sidevant Chateau de ce lieu a déclaré à moi dit Pierre Champin que la citoyenne Marie Angélique Champagne son Epouse en légitime mariage est accouchée avant hier dix huit de ce mois à deux heures du soir d'un Enfant mâle qu'il nous présente et auquel il a donné les prénoms de Jean Gregoire Amand ; d'après cette déclaration que le dit Jean Baptiste d'Maufra et les deux autres témoins ont déclaré conforme à la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que le père et les témoins ont signé avec moi. Fait la dite Maison Commune à Beaucaire l'Unité les jour mois et An ci dessus.

J. B. Maufra d. J. Maufra C. R. champagne
Champin
adjoint de Mr

Julie Victoire Courtois

Et le dix sept Ventôse de l'An cinquième de la République Française Une et indivisible a Deux heures du Soir Sardevant Moi Pierre Champin Adjoint de l'Agent municipal de la Commune de Beaucaire l'Unité est Comparu le Citoyen Mathieu Courtois Cultivateur demeurant en cette Commune Rue de la Force Année N°.

84

Deux Cent treize — Lequel a pitté du citoyen Sayteux
Jean Benard — agé de quarante neuf Dans —
Demeurant — le citoyen Courtois Rue de l'Unité
N°. Deux cent — qu'inze et de la citoyenne Marie —
Anne — Debrille agée de trente Deux ans demeurant
Aussi chez le dit Citoyen Courtois, a Déclaré a moi —
Champin que la citoyenne Victoire Constance Gervais
Son Epouse en legitime mariage est accouchée hier a
Deux heures du matin d'un Enfant femelle qu'il m'a —
presenté et auquel il a donné les prénoms de —
Julie Victoire ; d'après cette Déclaration que lesdits
Mathieu Courtois et les deux autres Témoins ont
Declarés conformes a la verité et la representation qu'il
m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai redigé le
present Acte que le père et les deux Témoins ont signé
avec moi, fait En la Maison Commune a Sceaux
l'Unité les jours mois et An ci dessus. /.

Vu Courtois ; Benard

Ma debrille — Champin

Charles Auguste Saye

Et le Vingt Six Ventose de l'an Troisieme de la Republique
Francaise une et indivisible a trois heures après midi
Pardevant moi Jean Champin adjoint de l'Agent
municipal de la Commune de Sceaux l'Unité est
Comparu le Citoyen François Saye Marchand
Mercier Patenté demeurant en cette Commune
Rue de l'Unité N°. Sept lequel a pitté Du citoyen
Charles Ouvrier agé de quarante ans homme de
Confiance demeurant chez le Citoyen Dufresne en
la Commune du Plessis piquet Canton de Sceaux
l'Unité, et de la Citoyenne Marie Denise Caguet
Epouse du Citoyen Jacques Noyes, agé de Vingt un ans

ans demeurant en la commune de Saint Remy — canton de Chevreuse département de Seine et Oise. a déclaré a moi Champin que la citoyenne Marie Catherine Cagniet son Epouse en légitime mariage. est accouchée avant hier Vingt quatre de ce mois a deux heures après midi d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Charles Auguste. d'après cette Déclaration que le père et les témoins susnommés ont déclaré véritable et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le présent acte que les dits François Fayo et autres témoins ont signé avec moi fait en la Maison Commune a Sceaux l'An Vingt huit Germinal jour mois et an ci-dessus de l'autre part. /.

m d Cagniet

Fayo Courrier

Champin

Adjoint municipal

Jean charles Benoist

Le Vingt huit Germinal de l'An cinquième de la République Française une et indivisible a quatre heures après midi — Pardevant moi Pierre Champin adjoint a l'Agent municipal de la commune de Sceaux l'Unité' est comparu le citoyen — Charles Louis François Benoist cultivateur demeurant en cette Commune rue de Voltaire N°. cent vingt huit lequel assisté des citoyens Jacques Hubert Noblet agé de quarante quatre ans, maçon Demeurant même Rue N°. deux cent cinq et Matthieu Laisné agé de trente quatre ans maçon — demeurant aussi même Rue N°. deux cent cinq, a déclaré a moi Champin que la citoyenne Marie Madeleine — Laisné son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui a deux heures du matin d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les —

65.

prénoms de Jean Charles d'après cette
déclaration Benoist et que le dit Charles Louis François
veritable et les deux autres témoins ont déclarés
l'Enfant dénommé j'ai rédigé le present acte que le
pere et les dits témoins ont signés avec moi, fait
en la Maison commune a Sceaux l'Unité les jour, mois
et an ci dessus de l'autre part.

Benoist Mainé, maire Champin

Pierre François Bertrand

Et le trente Ventose de l'an cinquieme de la Republique
une et indivisible a Six heures du Soir pardevant moi
Pierre Champin adjoint a l'agent municipal de la Commune
de Sceaux l'Unité est Comparu le citoyen Pierre
Bertrand cultivateur demeurant Rue de l'Unité N°
Cent onze lequel a assisté du citoyen Denis Guillou
aussi cultivateur en cette Commune agé de Soixante
quatre ans demeurant Rue du four, et de la citoyenne
Marguerite Nicolle, Epouse du citoyen Nicolas
Gendron, Sage femme agée de Soixante huit ans
demeurant Rue de l'Unité, a déclaré a moi
Champin que la citoyenne Elisabeth Charot
Son Epouse en légitime mariage est accouchée
ce jourd'hui a Deux heures du matin d'un Enfant
mâle qu'il m'a presenté et auquel il a donné
les prénoms de Pierre François d'après
cette déclaration que ledit Pierre Bertrand et
les deux autres témoins ont déclarés conformes a
la verité et la representation qui m'a été faite
de l'Enfant dénommé j'ai rédigé le present acte
que le pere et les témoins ont signés avec moy
fait en la Maison Commune a Sceaux l'Unité
les jour, mois et an ci dessus.

P Bertrand, Denis guilloux, Nicolle

Champin
adjoint-mpal

Sirot

Et le cinq Germinal de l'an cinquième de la
Marie Marguerite République française une et indivisible a cinq heures
du Soir pardevant moi Pierre Champin adjoint a
l'Agent municipal de la Commune de Secaux l'Unité
est comparu le citoyen Marin Sirot Tisserand
demeurant en cette Commune Rue des Imbergeres
N°. trente sept lequel assisté du citoyen Barthelemy
Carlu agé de quarante ans ouvrier a la Manufacture
de Secaux et de la citoyenne Marie Marguerite
Binet agée de vingt quatre ans Epouse du citoyen
Claude François Montchaussé Chaircuitier demeurant
ainsi que ledit citoyen Carlu en cette Commune
Rue des Imbergeres a déclaré a moi Champin
que la citoyenne Marie Victoire Samel son
Epouse en legitime mariage est accouchée hier a
dix heures du Soir d'un Enfant femelle qu'il m'a
presenté et auquel il a donné les prénoms de
Marie Marguerite, d'après cette déclaration
que le dit Marin Sirot et les deux autres
temoins ont déclaré conforme a la verité et la
representation qui m'en a été faite de l'Enfant denommé
j'ai redigé le present acte que le dit Barthelemy
Carlu a signé avec moi, le dit Marin Sirot
et la citoyenne Marie Marguerite Binet ayant
déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis,
fait en la Maison Commune a Secaux l'Unité les
jour mois et an ci dessus / ~~de l'ancien mode~~ approuvé
la rature de trois mots comme nulle. /.

B Carlu Champin

adjoint Municipal

Jeanne Marie Benard

Le premier Floreal de l'an Cinquieme de la République
Française Une et Indivisible à Deux heures après midy, Par
devant moi Etienne Boudet adjoint à l'Agent municipal de
la Commune de Secaux L'Unité est Comparu Le Citoyen
Antoine Benard Jardinier Demeurant en cette Commune
Rue de Launoy N°. Deux Cent Quinze Lequel a déclaré

86

du Citoyen Jean Benard grand oncle de l'enfant agé de trente
quarante deux ans, Cultivateur de Confiance ont de la
Citoyenne Marie Anne Debrille Agée de trente deux ans
tous deux Demeurant En cette Commune Chez le Citoyen Mhuron
Ten de Liberté a Declaré à moi Bouret que la Citoyenne
Jeanne Rosalie Courtine Son Epouse en legitime Mariage et
Accouchée Ce jourd'hui Germinal à Cinq heures du matin
d'un Enfant mâle Qu'il m'a presenté et Auquel il a donné
les Prenoms de Jean Marie D'après Cette declaration
Ledit Antoine Benard et les deux temoins ont declaré
Conforme à la Verité et la denomination qui m'a été faite
de L'Enfant demeurant, j'ai Rédigé Le present Acte Que le dit
Antoine Benard Pere de L'enfant et les deux temoins Ont
Signé Avec moi Dit Acte En La maison Commune de Sceaux
Liberté, Les jour, mois Et An Susdits

Antoine Benard, Jean Benard, marie anne de brille

Jean Marie Bolet
Patricien Agé de trente
ans Domicilié En
Cette Commune

Bourcier
Dupont

Magdeleine Virginie
Bourcier

A Le Cinq Floreal de l'An Deux de la
Republique Une et Indivisible à Cinq heures du Soir
par devant moi Etienne Bouret Adjoint à l'Agent municipal
de la Commune de Sceaux Liberté est Comparu En la Maison
Commune Nicolas Bourcier Cordonnier Demeurant en cette
Commune Rue de Liberté N.° Cent Dix Lequel
a Epousé Antoine Allaire Compagnon Serrurier Agé
De Vingt deux ans et de Magdeleine Dupeux Fille
de Jean Dupeux Menuisier Agé de Soixante ans tous Deux
Demeurant En cette Commune a Declaré à moi Susdit
que La Citoyenne Marie Louise Dumas Son Epouse en
Legitime Mariage est accouchée Ce jourd'hui à Cinq heures Du matin
D'une Enfant Femelle Qu'il m'a presenté et Auquel il a donné
les Prenoms de Magdeleine Virginie D'après Cette declaration
que ledit Nicolas Bourcier et les deux temoins ont declaré

Conforme à la Loi et la Représentation Qui m'a été faite Dudit acte dont Ledit Nicola Bourcier Père de l'enfant et les deux témoin ont Signé Avec moi Fait En la maison Commune De Sceaux Ladite Et Apprala Lecture D'une ligne et trois mots Comme nul

Bourcier Madeleine Dussaut

Ollivier

Delahaye

Marie Virginie Larue

L'An Cinquième de la République Française une et Indivisible à Six heures du matin Jour de Vendémiaire Moi Etienne Boutet Adjoint à l'Agent municipal de la Commune de Sceaux Canton Chef lieu de Canton Département de la Seine et Comparu Le Citoyen Jean Pierre Larue jardinier Demeurant En Cette Commune Rue de Voltaire N.° Deux Cents Dix, Lequel Assisté du Citoyen François Lefèvre et L. Bourdon Agé de trente huit Ans et de la Citoyenne Marie Laroche Femme Duchant Agée de Vingt trois Ans tous deux Demeurant En Cette Commune a Déclaré A moi Adjoint municipal susnommé Que la Citoyenne Marie Catherine Folie Son Epouse En légitime mariage Est Accouchée hier à deux heures après midy D'un Enfant femelle Qu'il Nous présente et auquel il a donné les prénoms de Marie Virginie D'après Cette déclaration Ledit Jean Pierre Larue et les deux autres Témoin Ont declaré Conforme à la Loi et la Représentation Que Nous a été faite De L'enfant dénommé Ci dessus Rédigé le présent Acte que ledit Père de l'enfant et les deux Témoin Ont Signé Avec moi Fait En la Maison Commune De Sceaux Ladite Les jour mois et an Susdits. Larue, L. Lassaux, Marie Laroche Duchant

Adj. Municipal

Marie Virginie Larue

Angelique Louise Labaye

L'An Cinquième de la République Française une et Indivisible Quintidi de Midy Jour de Vendémiaire Moi Etienne Boutet

87

Adjoint à L'agent Municipal de la Commune de Sceaux de
Sceaux l'unité Chef Lieu de Canton Departement de la Seine
Est Comparu le Citoyen Martin Labaye Cordonnier Demeurant
En cette Commune Rue de Bruton N.° Soixante dix Lequel a fait
Du Citoyen Sibilet huissier present Agé de Quarante Cinq ans Demeurant
A present Rue des Singes Numero Quatre Section de L'homme Armé
Et de la Citoyenne Nicolle Angelique Fontaille Agée de Vingt sept
ans Epouse du Citoyen Alexandre Meymac Negociant Demeurant à
Paris place St. Michel N.° Sept Cent quatre Vingt Section de Thermes
Hon Deux Ce jourdhui En Cette Commune de Sceaux l'unité à Declaré
à moi Adjoint Municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Therese
Le present Son epouse en legitime mariage est accouchée le Cinq de ce
mois à onze heures du Soir d'un enfant femelle qu'il m'a presenté
et auquel il a donné les prenoms de Angelique Louise Après
Cette declaration Que Martin Labaye et les Deux autre temoins
Ont declaré Conforme à la Verité et la Representation qui m'a
été faite de l'enfant denommé J'ai Redigé le present acte que le
dit Labaye pere de l'enfant, et les deux temoins Ont Signé avec
moi fait de la maison Commune à Sceaux l'unité Les jours mois
et an Susdit.

Sibilet Labaye Fontaille femme Meymac

Adjoint Municipal

L'An Dix huit floreal de l'an Cinquieme de la republique
Louise Aglaée Française une et indivisible Equatre heures après midi par devant Moi
Etienne Magnien Etienne Bouvet Adjoint à L'agent Municipal de la Commune
de Sceaux l'unité Chef Lieu de Canton Departement de la Seine
Est Comparu Le Citoyen Etienne Magnien Demeurant En Cette
Commune Chez Le Citoyen Meray rue de la fontaine N.° Cent
Quarante Cinq Lequel Assisté du Citoyen Louis Martin
marchand Agé de trente Sept ans Domicilié à paris rue Neuve
Mare Numero Quatre Cent Quinze Section de Pelletier Ce jourdhui
En Cette Commune Et de la Citoyenne Marie Louise Allix agé
de Vingt Cinq ans Demeurante En Cette Commune chez le Citoyen
Cuellin rue de l'unité Ou Declaré à moi Adjoint Municipal
Susnommé que la Citoyenne Anne Mathilde Son epouse Est

Legitime mariage est accouchée le Sixe De ce Mois D'onze heures Du Soir d'un Enfant femelle Qu'il m'a presenté et Auquel il a Donné les prenoms de Louise Agathe - D'après cette Declaration que Etienne Magnin et les deux Autres Temoins ont Declarés Conforme A la Vérité et la representation Qui m'a été faite De l'enfant Denommé J'ai Redigé le present Acte Que ledit Magnin pere de l'enfant et les deux temoins Ont Signés Avec moi Fait En la Maison Commune A Sceaux Lunité les jour mois et An Susdit - Magnin

M.L. Mize L. Mairie

Guillaume Amedee Moulle

Le Quintidi prairial de L'an Cinquieme de la Republique Francaise Une et Indivisible Heure de midi par devant Moi Etienne Boutet Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux Unité Chef lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu Le Citoyen Jean Jacques Moulle Artiste Habitant Demeurant En cette Commune Rue de L'unité N.° Cent Lequel a Assisté du Citoyen Guillaume Eloy Fontaille Fontainier Agé de Vingt trois Ans et de la Citoyenne Genevieve Le Blanc Agée d'environ Trente deux ans tous deux Demeurant En Cette Commune A Declaré A moi Adjoint municipal Susnommé Que la Citoyenne Felicité Fontaille Son Epouse en Legitime Mariage est accouchée Le premier de Ce Mois A Sept heures du Soir En Son Domicile D'un Enfant mâle Qu'il m'a presenté et Auquel il a donné les prenoms de Guillaume Amedee D'après Cette Declaration que ledit Jean Jacques Moulle et les deux Autre temoins ont declarés Conforme A la Vérité et la Representation Qui m'a été faite de l'enfant denommé J'ai Redigé le present Acte Que ledit Jean Jacques Moulle pere de L'enfant denommé et les deux Autres Temoins Ont Signés Avec Moi Sont En la maison Commune A Sceaux Unité les jour mois et an Susdit - J. Moulle G Le blanc Fontaille

Et Le Cinq. prairial de L'an Cinquieme de la Republique Francaise

88

Helène Eugenie
Courgibet

Une et Indivisible à Une heure Après Midy Par devant
Moi Etienne Boutet Adjoint à L'agent Municipal
de la Commune de Sceaux L'unité Chef lieu de Canton Departement
de la Seine Est Comparu Le Citoyen Louis Courgibet Gendarme
de la 1ere Division de la Brigade Residente Au marché de Sceaux
Lequel a présenté du Citoyen Michel Simon Noblet Agé de Vingt
Garde portier de L'Etablissement Rural du Domaine National de Sceaux
y résidant, Marie Helène Peigné Femme de Claude Etienne Bercot
Marie Victoire Jardinier En chef Du Domaine Nationale de Sceaux Agé de quarante
Courgibet Six ans De Claude Etienne Bercot Jardinier En chef du Domaine
Nationale de Sceaux y résidant, Agé de Cinquante et un ans Et de
Marie Anne Valentine agée de trente Six ans Femme de Jean Baptiste
Gendarme de La 1ere Division de la Brigade Residente Au marché de
Sceaux Et Declaré A moi Adjoint municipal susnommé que la
Citoyenne Marie Jeanne Coray Son Epouse En légitime Mariage
est accouchée Ce jourd'hui à onze heure Du matin En Son Domicile de
Deux Enfans Jumelles qu'il m'a présenté et auquel il a donné
les prenoms De Ce Jourd'hui à La premiere Nee Celui de
Helène Eugenie Et à La Seconde Celui de Marie Victoire
D'après cette Declaration Que ledit Louis Courgibet et les quatre autres
Temoins ont Declaré Conforme à la Verité et la Representation qu'ils en
ont faite des Enfans denommés J'ai rédigé le present Acte que
ledit Louis Courgibet pere dudit Enfans Et les Temoins ont signé
Avec moi

Fait En la maison Commune à Sceaux L'unité les jour mois Et
An Susdit : Courgibet Le peigne
M a Valaine Noblet Bercot

Adjoint au Maire

Et Le onze pluviôse de l'an Cinquieme de la republique Française
Une et Indivisible à Sept heures Du Soir Par devant Moi Etienne
Boutet Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux
L'unité Chef Lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu

Cyprien Jean Marie Colin

Le Citoyen Sebastien Colin perruquier Domicilié En cette Commune Rue de Lunité N.° Cent dix, Lequel Assiste du Citoyen Cyprien Jeune Agé de quarante Sept ans Perruquier Demeurant a paris Rue Sainte Opportune Section de ~~mont blanc~~ Numero trois Cent Soixante Cinq Et de la Citoyenne Victoire Simeon Agée de Vingt Sept ans Epouse du Citoyen Jean marie Osselet patricien Demeurante En cette Commune Rue de Brutus a Declaré a Moi Adjoint municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Rosalie Petron Son Epouse En legitime mariage Est accouchée Ce Jourdhuy a Deux heures Apres midy d'un enfant mal qu'elle a presenté et Auquel il a donné les prenoms de Cyprien Jean Marie D'apres cette declaration que ledit Sebastien Colin et les deux Autres temoins ont declarés Conforme a la Verité et la Representation Qui m'a été faite de l'enfant denommé J'ai Redigé le present acte D'que ledit Sebastien Colin pere de l'enfant et les deux temoins ont Signés Avec moi Sadt En la maison Commune de Sceaux Lunité les jour Mois et an Susdits

Colin Osselet tuteur

Bonne nouvelle

Louise Adelle Kolleux

Le Deux Messidor de l'an Cinquieme de la Republique Francaise une et indivisible par devant moi Etienne Bouvet Adjoint a l'Agent municipal de la Commune de Sceaux Unité chef Lieu de Canton Departement de la Seine heure de midy Est Comparu le Citoyen Nicolas Kolleux gendarme de la 1.ere Division de la Brigade Residente Au marché de Sceaux, Lequel Assisté du Citoyen Pierre Etienne Recullé proprietaire Agé de Quarante ans Demt a Paris Rue du Marais faubourg Germain Ce Jourdhuy En cette Commune Et de la Citoyenne Marie Magdeleine Louise Agée de trente Six ans Femme du Citoyen Charle Eustache Vaugeleux Cultivateur Aubergiste Au marché de Sceaux a Declaré a Moi Adjoint Municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Rosalie Lemaire Son Epouse En legitime mariage Est accouchée Le Vingt neuf prairial a Trois heures du matin d'un Enfant femelle qu'il m'a presenté et Auquel il a donné les prenoms de Louise Adelle D'apres cette Declaration que Nicolas Kolleux pere de l'enfant et les deux autres temoins ont

89

Declaré Conforme à la Vérité et la Représentation de l'enfant
Qui m'a été faite de l'enfant dénommé J'ai rédigé
Le présent Acte que Le dit Nicolas Kolbert père
de l'enfant Et les deux témoins ont Signé Avec Moi
fait En la maison Commune de Sceaux L'an dit, le jour
mois Et an Susdit. - Kolbert Mabbaisse

Adjoint Municipal

Flore Victoire
Osselet

Et le Quatre Messidor de l'an cinquième de la République
Française une et indivisible par devant moi Etienne Bouret Adjoint
à l'agent municipal de la Commune de Sceaux Liberté Egalité Lieu
du Canton Département de la Seine Est Comparu
Le Citoyen Jean marie Osselet Etudiant en pratique Domicilié Rue
de cette Commune Rue des Prêtres lequel a déclaré Du Citoyen François Bigat
âgé de Cinquante ans Notaire public Domicilié En cette Commune
Et de Marie Magdeleine Bigot Epouse du Citoyen Luc Antoine Vincent
officier militaire Domicilié à Sceaux Rue Bucbot Division de Liberté à déclaré
à moi Adjoint municipal susdénommé que la Citoyenne Marie Louise
Victoire Vincent Son Epouse En légitime mariage Est accouchée En sa
de ce mois à trois heures du Soir d'un Enfant femelle qu'elle a présenté
et auquel elle a donné les prénoms de Flore Victoire Déposé
cette Déclaration que Jean Marie Osselet et les deux témoins ont déclaré
Conforme à la Vérité et la Représentation qui en a été faite de
L'enfant dénommé Puis a rédigé le présent Acte que ledit Jean marie
Osselet père de L'Enfant et les deux témoins ont signé Avec Moi
fait En la maison Commune de Sceaux Liberté Les jours
mois Et an Susdit. - Osselet bigat f vincent

Bouret

Adjoint Municipal

Le Sept Messidor de l'an Cinquième de la République Française
une et indivisible à cinq heures du Soir par devant moi Etienne
Bouret Adjoint Municipal de la Commune de Sceaux Liberté

Jean Baptiste Bouttemotte

Lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu
Le Citoyen Jean Gregoire Bouttemotte Charretier Domicilié
En cette Commune Lieu dit La menagerie Lequel assisté
du Citoyen Jean Baptiste Antoine Denise agé de Soixante ans
Fils de Pierre Antoine Denise Cultivateur, Et de Marguerite
Bouttemotte agée de Vingt Six ans Fille de Dominique Bouttemotte
Cultivateur tous Deux Demeurant En cette Commune Rue de
Flatane a Declaré a Moi Adjoint municipal Susnommé que la
Citoyenne Marie Louise Boudin Son Epouse en Legitime Mariage
Est accouchée ce Jourd'hui Six de Ventose Cet an Dix d'un Enfant
male qu'il m'a presenté et auquel il a Donné les Prenoms
de Jean Baptiste D'apres cette Declaration que Jean
Gregoire Bouttemotte et les deux autres Temoins ont Declaré
Conforme a la Verité et la Representation qui m'a été faite de
l'Enfant denommé Ci dessus Redigé le present Acte que dit Jean Gregoire
Bouttemotte pere de l'enfant, et Marguerite Bouttemotte ont Declaré
ne Savoir Signé Ledit Jean Baptiste Antoine Denise a Signé
Avec moi Ledit Jour Lecture faite Commune a Deuxs Lunette
Le jour, mois et an dessus. Denise

Adjoint Municipal

Jean Baptiste Denis Guillou

A le Dix Sept me Jour de Son Cinquieme de la Republique
Francaise une et Indivisible a Sept heures du Soir par Devant
Moi Etienne Bouvet Adjoint a l'Agent municipal de la Commune
de Deuxs Lunette Chef Lieu de Canton Departement de la Seine
Est Comparu Le Citoyen Denis Etienne Guillou Cultivateur
Demeurant En cette Commune Rue de la Fontaine Numero Cent
Quarante Huit Lequel Assisté du Citoyen Jean Baptiste
Antoine Denise Agé de Vingt Trois ans Fils de Pierre
Antoine Denise Cultivateur Domicilié en cette Commune Rue
de Nottaire Et de Genevieve Guillou Agée de Vingt
Cinq ans Fille de Denis Guillou Cultivateur Domicilié
En cette Commune Rue du Four, a Declaré a Moi
Adjoint municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Louise

Anne Denise Son Epouse en legitime Mariage Troisieme
Est accouchée Le Quatorze de ce mois à Sept
heures du Soir Un Fils Domicile d'une enfant mâle qu'il
m'a presenté et auquel il a donné les prenoms
de Jean Baptiste Denis D'après Cette Declaration que Denis
Etienne Guillaux et les deux Autres Temoins ont Declaré
Conforme à la Verité et la Representation qui m'a été faite
de Sept Jours Denommée J'ai Redigé le present Acte que
Denis Etienne Guillaux pere dudit enfant et les deux Autres
Temoins ont Signés avec Moi Sont Sur la maison Commune
de Sceaux L'an 2e de la Republique Francaise une et Indivisible le jour d'hui et dudit mois
à l'exception de La Citoyenne Genevieve guillaux qui a Declaré ne
Scavoir Signer
guilloux Denise

Marguerite Virginie Fallucca

L'An Dix neuf Messidor Cinquieme de la Republique Francaise une et Indivisible à Sept heures
du Soir par devant moi Etienne Boutet Adjoint à l'agent
Municipal de la Commune de Sceaux Ecuelle Chef-Lieu de
Canton Departement de la Seine Est Comparu le Citoyen
Jean Denis Fallucé Jardinier Demeurant En Cette Commune
Chez Le Citoyen Certain Rue de Voltaire numero Cent Cinquante
trois Lequel a fait la Citoyen Pierre Vigneau Agé de Quarante trois
ans Jardinier Demeurant En Cette Commune Chez le Citoyen Duauttois
Rue de Voltaire Et la Citoyenne Marguerite Goulard Agée de
Quarante fait aux Epouse du Citoyen Silvain Gorse Jardinier
Demeurant à Chatenay Departement de la Seine Lequel a Declaré
à moi Adjoint Municipal Susnommé que la Citoyenne Marie
Catherine Fromentin Son epouse en legitime mariage est accouchée
Ce Jourd'hui de Ce mois à Sept heures du Soir En Son Domicile
d'un Enfant Femelle qu'il m'a presenté et auquel il a donné
les prenoms De Marguerite Virginie D'après Cette Declaration
que Jean Denis Fallucca et les deux Autres Temoins ont declaré
Conforme à la Verité, et la Representation qui m'a été faite
de Neuf Jours Denommée J'ai Redigé le present Acte que Jean
Denis Fallucé pere dudit enfant et les deux Temoins ont Signés
à L'exception de la Citoyenne Goulard qui a declaré ne Scavoir Signer

Dont moi fait En la maison Commune à Sceaux Lanter
Les jours mois et an susdit — Jallacé vigneaux

Adjoint Municipal

François Nicolas Achille Garnon

A le Vingt Messidor de L'an Cinquieme de la Republique
Française une et jndivisible heure de midy par devant moi Etienne
Bouttet Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux —
L'unité Chef Lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu
Le citoyen Nicolas Louis Garnon Negociant Domicilié En cette
Commune Rue de Voltaire N.° Cent Vingt trois Lequel Assisté du
Citoyen François Desgranges Agé de Cinquante Ans Notaire public
Domicilié En cette Commune et de Marie Magdeleine Ernet Agée de
Soixante deux ans Femme du citoyen Claude Nicolas garnon
sans de profession Domicilié En cette Commune a Declaré a moi
Adjoint municipal susnommé que la Citoyenne Marie Rose Desgranges
Son Epouse en legitime mariage est accouchée Le Dix huit de ce
Mois à neuf heures du soir En Domicille d'un enfant mâle
qu'elle m'a presenté et auquel il a donné les prenoms de
François Nicolas Achille, D'après cette declaration que Nicolas Louis
Garnon Et les deux Autres Temoins ont Declaré Conforme à la Verité
Et la Presentation qui m'a été faite de l'enfant Dessus mis
J'ai Redigé le present acte que Nicolas Louis Garnon Pere dudit
Enfant Et les deux temoins Lecture faite ont Signé avec moi
Fait En la maison Communne a Sceaux Lanter le jour mois
et an Susdit.

Garnon — Desgranges — Bouttet
Adjoint Municipal

Auguste Gregoire Et le Vingt huit Messidor de l'an Cinquieme de la Republique Française
Saunier une et jndivisible à Cinq heures du Soir par devant moi Etienne Bouttet
Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux L'unité
Chef Lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu Le Citoyen
Pierre Antoine Saunier Cultivateur Domicilié En Cette Commune Rue de
Voltaire N.° Cent Vingt Quatre Lequel Assisté du Citoyen Gregoire Maufra
agé de Vingt trois ans Macon Demeurant En cette Commune Et de

La Citoyenne Antoinette Saunier Agée de Vingt Quatre ans Fille de Jean Baptiste Saunier Cultivateur Demeurant En cette Commune Rue de Voltaire a Declaré à Moi adjoint municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Anne Maufra Son Epouse En Legitime Mariage est accouchée Hier Vingt Sept de ce mois à Deux Heures d'une Enfant mâle qu'elle lui a présenté et auquel il a donné les prenoms de Auguste Gregoire D'après cette Declaration que Pierre Antoine Saunier et les deux Autres Temoins Ont declaré Conforme à la Vérité et la Representation qui m'a été faite de l'enfant denommé j'ai rédigé le présent acte que Pierre Antoine Saunier père dudit Enfant et les deux temoins Ont Signé Avec moi Fait En la maison Commune à Sceaux Lecture Faite les jour mois et An Susdit.

Antoinette Saunier — L. E. S. Saunier — L. E. Maufra

Pour Extrait conforme

Le Premier Thermidor De l'An Cinquième de la République Française une et Indivisible à Cinq heures Du Soir par devant moi Etienne Bobet Adjoint à l'agent municipal de la Commune de Sceaux Chef Lieu de Canton Département de la Seine Est Comparu le Citoyen François Jubin Cultivateur Domicilié En cette Commune Rue des Jumberges numéro trois Lequel a Assisté du Citoyen Michel Simon Noblet Agé de Vingt deux ans Garde portier de l'Etablissement rural du Domaine National de Sceaux a Présent et de la Citoyenne Catherine Erpelding Agée de Vingt Sept ans Demeurant En cette Commune Lesquels Le Citoyen Rolland Architecte a Declaré à Moi Adjoint municipal Susnommé que la Citoyenne Marie Magdeleine Leclerc Son Epouse En Legitime mariage est accouchée Hier trente à trois heures du matin En Son Domicile d'un Enfant mâle qu'il m'a présenté et Auquel il a donné les prenoms de Michel Auguste D'après cette declaration que François Jubin et les deux Autres Temoins Ont declaré Conforme à la Vérité et la Representation qui m'a été faite de l'enfant denommé j'ai rédigé le présent acte que François Jubin père dudit Enfant, et les deux temoins Ont Signé Avec moi Fait en la Maison Commune à Sceaux Lecture faite les jour mois et An Susdit.

Jubin

En pelerine

L. E. Noblet

Erpelding Rolland

Louis Desiré Ouvray

Le Vingt sept thermidor de l'an Cinquieme de la Republique Française Une et Indivisible à Six heures du Soir pardevant moi Etienne Bouret Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux Limite Chef Lieu de Canton Departement de La Seine Est Comparu Le Citoyen Pierre Ouvray perruquier Domicilié En cette Commune Rue de Limite N.° quatre Vingt Cinq Lequel assisté du Citoyen Jean Vial Agé de Soixante ans Marchand de Vin Domicilié En cette Commune Rue de Bruton Voyant de L'enfant Cy après nommé Et Marie Magdelaine Rouzel Agé de Quarante Six ans Epouse en Seconde noce du Citoyen Jean Vial Marchand de Vin susnommé A Declaré A moi Adjoint municipal susnommé Que la Citoyenne Marie Magdelaine Vial Son Epouse en legitime Mariage Est accouchée Le Vingt de ce mois à Sept heures du Matin En Son Domicile D'un enfant mâle qu'elle lui a presenté et auquel il a donné les prenoms de Louis Desiré D'après cette Declaration que Pierre Ouvray et les deux Autres temoins Ont declaré Conforme à la Verité et la Representation Que m'a été faite de l'enfant denommé J'ai Redigé le present acte Que Pierre Ouvray pere dudit Enfant et Jean Vial ont Signé Avec moi La Citoyenne Marie Magdelaine Rouzel Voyant declaré ne Scavoir Signer de ce Enquis Suivant la loi Fait En la maison Commune De Sceaux Limite, les jour mois et An Susdits.

Ouvray Vial

Adjoint Municipal

Vincent Lapolite Chevillon

Le Quinze Fructidor de l'an Cinquieme de la Republique Française une et Indivisible A Cinq heures du Soir par devant moi Etienne Bouret Adjoint à L'agent municipal de la Commune de Sceaux Limite Chef Lieu de Canton Departement de la Seine Est Comparu Le Citoyen Charles Chevillon Cultivateur Domicilié en Cette Commune Rue de Voltaire N.° Cent trente huit Lequel assisté du Citoyen Jacques Vincent Sannier agé de Vingt quatre ans fils de Jean Baptiste Sannier Cultivateur Domicilié En Cette Commune Rue de Voltaire

92

Et de La Citoyenne Marguerite Françoise quinze
Moullez Agée de Vingt trois ans Fille de
Jean Baptiste Moullez Cultivateur Domicilié En Cette Commune
Rue Du four à Declare à moi adjoint municipal Susnommé
que la Citoyenne Anne Alexandrine Cathérine Moullez
Son épouse En legitime mariage est accouchée hier quatorze
de Celuici à Neuf heures du Soir en Son Domicile d'un enfant
mâle qu'il m'a presenté, Et auquel il a donné les prenoms
de Vincent Hypolite, D'après cette declaration que Charles Cheviller
et les deux autres Temoins ont declarés Conforme à la Verité
et la Representation qui m'a été faite de l'enfant denommé
J'ai Redigé le present acte que Charles Cheviller Pere dudit
Enfant et les deux temoins ont Signés avec moi Lecture faite en la
Maison Commune à Lecamp l'unité, le jour mois Etan Susdit

Charles Cheviller

Vincent Hypolite

Françoise Moullez

Cadenet

Table Alphabetique

Audran Louis Désiré ..... 28e Page
Ballard Claude Marie 9e
Benard Jean Marie 16e
Benoist Jean Charles 14e
Bertrand Pierre François 15e
Bourcier Virginie Magdeleine 13e
Boutemotte Jean Baptiste 24e
Brulé Marie Magdeleine 5e

Suite

— C —

Certain Caroline . . . . . 2.e Page
Courgibet Zelène Eugenie 21e
Courgibet Victoire Marie 21e
Courtois Jean Victor 11e
Courtois Julie Victoire 12e
Collin Jean Marie Cyprien . . 22e

— G —

Gallié Marguerite Virginie . . . 25e
Gervillon Hyppolite Vincent . . . 28e
Gaze Charles Auguste 13e
Gelise Etienne Louis 5e
Gelise Marie Etienne 6e
Giron Marie Marguerite 16e

— G —

Garnon Achille Nicolas François . . 26e
Guillaye Marie Vincent 7e
Guillaye Denis Jean Baptiste . . 26e
Jubin Michel Augustin 21e
Koller Louise Adelle 22e

— L —

Larue Marie Virginie 18e
Labaze Angelique Louise 18e
Leclair Jean François 1re
Leprestre Virginie Constance . . . 10e
Loisel Anne Marguerite . . . 3e

93 Suite

Magnin Louise Adelaïde . . 19e

Marcou Charles Diogène . . . 7e

Moullé Guillaume Amédée . . 20e

Masse Pierre 8e

Maufra Jean Grégoire Armand . . 12e

Mircon Adrienne 10e

Pelet Flore Victoire . . . 23e

Sannier Grégoire Auguste . . 26e

Thibaine Anne Françoise . . 9e

Vitry Marie Geneviève Denise . . 3e